

le progrès du golfe

no. 25
66e année
rimouski
15 cents
26 septembre
1969

le seul journal du week-end dans la région



Paul-Eugène Gagnon, conseiller syndical à Rimouski, dénonce la situation qui prévaut à l'hôpital de Rimouski.

"VRAIE" SITUATION À L'HÔPITAL

"Les membres du syndicat des Employés de l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski refusent d'endosser et de porter l'odieux auprès de la population sur la politique de l'administration de l'hôpital Saint-Joseph." C'est dans ces termes que s'exprimait M. Paul-Eugène Gagnon, conseiller syndical à la CSN, en commentant la situation navrante qui sévit à l'hôpital de Rimouski : à savoir la diminution d'acceptation des malades à l'hôpital.

Depuis quelques semaines déjà, on n'accepte que les cas d'urgence et on maintient les admissions à un taux anormalement bas. L'administration de l'hôpital de Ri-

mouski, pour ce fait, invoque l'éventualité d'une grève des employés. Alors que la possibilité normale est de 340 patients, l'hôpital de Rimouski n'avait, le 22 septembre, que 248 patients, et le 24 septembre, que 233 lits occupés.

M. Gagnon a tenu à rappeler aux administrateurs de l'hôpital l'article 99 du Code du Travail, qui indique que les employés doivent aviser le ministre du Travail au moins huit jours à l'avance du moment où ils entendent recourir à la grève. "L'administration aurait alors un délai suffisant pour réduire le nombre de patients hospitalisés" disait M. Gagnon.

Pour les membres du syndicat, il ne saurait être question pour le moment d'une grève chez eux, étant donné que tous les employés ne se sont pas encore prononcés sur le sujet. Il faudrait qu'il y ait un vote, avant le débrayage.

M. Gagnon a déploré la confusion que cette situation semait à travers la population, et il avouait que les membres du syndicat ne sont nullement responsables de la situation qui prévaut à l'hôpital Saint-Joseph. M. Gagnon a cité une phrase de Marcel Pépin, prononcée le 8 septembre dernier : "Pour le moment, le temps est à la négociation et non à la grève."

Paul-Eugène Gagnon disait que si la partie patronale n'acceptait pas de discuter les offres syndicales, à ce moment, le syndicat soumettrait à ses membres la décision à prendre. Déjà 325 syndiqués de Rimouski ont été rencontrés, et tous sont vivement intéressés par les revendications. "Mais il est encore trop tôt pour parler de grève" disait M. Gagnon.

Les employés du syndicat réclament une augmentation de 22.8% de la masse salariale répartie, et le gouvernement offre 12.8%. De là découle le conflit. Les revendications syndicales sont basées sur les cinq points de la politique salariale du gou-

vernement. Le syndicat est d'accord sur ces points, mais il veut une application immédiate et juste.

Auparavant, les employés demandaient une augmentation de 42%. Ils ont maintenant révisé leurs positions, et ils exigent le 22.8%, en demandant à la partie patronale d'expliquer pourquoi ils ne peuvent avoir la même chose que les employés de la Fonction Publique. Leurs revendications sont, en effet, toutes en comparaison avec les fonctionnaires de la Fonction Publique. Aujourd'hui, vendredi, la partie syndicale et la partie patronale doivent se rencontrer. R.L.

une année décisive pour le parc du mont-comi

Une cinquantaine de membres participaient, mercredi soir, à Luceville, à l'assemblée générale annuelle de la compagnie Le Parc du Mont-Comi, Inc., mise sur pied, au début de 1968, après une campagne d'information et de souscription-éclair, qui valut 217 souscriptions de \$100, pour se porter acquéreur du Mont-Comi et de terrains adjacents. Le premier pas était franchi.

Le notaire Georges-Henri Dubé fit le point sur le travail accompli en 1968-69 : acquisition de la montagne Mont-Comi (deux milles carrés) de forme conique, de terrains adjacents, du chalet de Mme Albert Roy, sur une pointe dans le Grand Lac, où des plages publiques pourraient éventuellement être aménagées, certains obstacles disparus, deux expertises sur les possibilités d'aménagement du Mont-Comi, et leur rentabilité, en centre de ski ou parc de récréation pour plusieurs disciplines, par Ci-

mon-Pichard et Boulanger-Larose, qui donnèrent naissance à une esquisse préliminaire, en couleurs, de Christian Jaffry, document de travail des actionnaires, mercredi soir, complété par les explications éclairantes et pondérées du notaire Dubé et de M. Rémi Larose; une carte topographique du Mont-Comi, particulièrement précise (avec la Commission Conjointe d'Urbanisme de la zone Rimouski - mont-Joli, du Ministère des Terres et Forêts et du Ministère des Affaires Municipales), fournissant les courbes de niveau à tous les cinq pieds alors que la carte du fédéral, seul document au départ, ne donnait les courbes de dénivellation qu'à tous les cinquante pieds; rapport financier par M. Raymond Madore, C.A., de Mont-Joli, prouvant une administration saine; les conseils gratuits d'un géomorphologue du Ministère des Affaires Municipales pour vérifier les possibilités d'aménagement sur les bords du Grand

Lac où des terrains sont déjà disponibles pour une Auberge de Jeunesse, un parc de camping-caravaning et autres fins récréatives ou de détente; étude sur la faune aquatique des lacs, sur les données climatiques de la réserve Ouimet; études des problèmes reliés à l'aménagement de la Réserve des Trois-Chaines entourant le Grand Lac pour présentation, le 13 mars 1969, d'un mémoire à la Commission provinciale d'Études des problèmes juridiques de l'eau; étude du problème de rachat et de location des terres du Ministère des Terres et Forêts; travail de l'arpenteur-géomètre Victor Banville pour démêler les problèmes de cadastre du Mont-Comi; exemption des taxes pour les deux prochaines années par les Conseils municipaux de Saint-Donat et de Fleuriault.

Et ce qui est apparu comme élément sûr de progrès : ce souci sincère de ne pas implanter un deuxième centre de ski

sauf être sûr de ne pas causer de préjudice à Val Neigette. Ce souci aussi de vivre harmonieusement sur un territoire en voie de réaménagement, en tenant compte de l'autre, et de voir dans une vue de perspective un Mont-Comi à vocation récréative régionale.

Le mandat confié, à l'unanimité, aux quinze administrateurs élus, pour des expertises et études plus détaillées, s'est fait sous le signe de la confiance en songeant que 1969-70 était une année décisive pour le Parc du Mont-Comi. Il leur faudra établir une clientèle sûre, précise l'esquisse d'aménagement (Jaffrey), le coût des investissements en capital pour les diverses fonctions du futur parc Mont-Comi, les diverses façons de procéder à l'exécution du Plan et à mettre en place, si le projet doit se matérialiser, les structures administratives. L'étape Conception étant bien enclanchée, sans dette, il reste à poursuivre les efforts en toute lucidité, avec sages-

se. Le site est superbe. Le terrain, uniforme, sur des milles, offrirait des pistes en sous-bois, inconnus jusqu'à présent, dans la région, pour la famille, pour les pentes-écoles, à la base de la montagne, et vers l'ouest pour des compétitions internationales. Mais comme le disait le notaire Dubé : il reste beaucoup à faire, à vérifier avant de passer, si cela doit se produire, à la phase Exécution.

Les quinze administrateurs élus pour 1969-70, qui auront à se choisir un président et des officiers pour l'Exécutif, sont le notaire G.-H. Dubé, MM. Gaby Lemire, Germain Beaulieu, Jacques Vaillancourt, Léon Ruest, de Rimouski, Robert Dumais, Monique Claveau-Desrosiers, Julien Bouchard, Jean-Guy Richard, Emmanuel Deschênes, de la zone Mont-Joli, Yvon Goulet, Gonzague Leblanc, Etienne Caron, Gérard Hallé, Roger Caron, pour la zone centrale. Andrée Gauthier

prix imbattables

épicerie

paul roberge

ON NOUS DIT QUE...



• M. Gérard Marceau, 47 ans, de Rimouski, occupé à Chibougamau à scier du bois, fut atteint mortellement à la gorge par une lourde planche.

• De Vancouver, où ils séjournent avec une trentaine de membres des Clubs d'Age d'Or du Bas du Fleuve, M. et Mme David Michaud, émerveillés de l'Ouest canadien, saluent toute l'équipe du Progrès du Golfe.

• La soirée sociale de l'AFEAS, avec orchestre et un animateur (André Fecteau) aura lieu à la Salle Normande de l'Hôtel Normandie de Rimouski-Est, le samedi, 27 septembre.

• Mme Françoise Ménard nous apprend que le lancement du Prospectus des Festivals de Musique du Québec, section de Rimouski, pour 1969-70, aura lieu, samedi, le 27 septembre, à 20 heures, à l'Institut Mgr Courchesne, Rimouski avec le directeur général M. Claude Deschamps.

• Nouveau président national des Jeunes Chambres du Canada français : M. Julien Michaud, de Baie-Comeau.

• M. Jean Beauoyer, directeur du Centre d'Apprentissage de Rimouski, ainsi que plusieurs finissants des cours d'apprentissage 1968-69 de cette institution, dont M. Roland Dufour, briquetier, de Sainte-Jeanne d'Arc, font un stage d'études d'un mois en France sous les auspices de l'OFQJ.

• Vingt-sept couples de Saint-Alexis de Matapédia suivent des cours de danse, hebdomadairement, avec M. J.-P. Bernard, sous l'égide de la Commission des Loisirs et l'AFEAS.

• Instruments chirurgicaux et médicaments ont été dérobés à l'Hôpital d'Amqui par une infirmière et deux infirmiers. La Sûreté du Québec surprit le trio alors qu'il prenait possession du butin dissimulé dans une cache.

• Innovation au CEGEP de Rimouski : chacun des quelque 1800 étudiants a reçu, lundi, 22 septembre, son horaire personnel sur lequel est indiqué chaque cours qu'il aura à suivre.

• La Société d'archéologie de Rivière-du-Loup loge maintenant au sous-sol d'un édifice commercial, rue Joly. Elle est en train de se transformer en centres d'études et de recherches anthropologiques et archéologiques.

• Etrange ! Les étudiants de la Polyvalente de Cabano, en construction, sont en vacances alors que les professeurs se réunissent chaque jour, touchant leur salaire, et que la vaste école, bien équipée de Notre-Dame du Lac, reste vide.

• Les prévisions budgétaires de la Commission Scolaire de Rimouski pour 1969-70 s'élevaient à \$5,017,054.00. A \$1.70 du cent dollars, la taxe foncière rapportera \$1,096,500.00.

• Des cours de recyclage par correspondance, entérinés par le Ministère de l'éducation, sont à la disposition des mesureurs de bois licenciés de la province, dès cet automne.

• Avec un budget d'opérations de plus de trois millions et demi de dollars, au CEGEP de Rimouski, pour 1969-70, on peut dire que l'instruction pour chaque étudiant coûtera \$1,245.17 aux contribuables.

• Sept des dessins de Colette Rousseau ont été choisis pour l'exposition itinérante organisée par le ministère des affaires culturelles.

• L'École de réhabilitation au travail est ouverte depuis le début d'août, à Sayabec, dans l'ancien dépôt de la Seigneurie où une bâtisse a été réaménagée à cette fin.

• La Régie des eaux du Québec vient d'informer la Coopérative Laitière d'Amqui qu'elle ne pourra entrer en opérations avant d'avoir prévu un système d'épuration des eaux usées.

• Le Ministère de la Voirie abandonne l'entretien de l'ancienne route No 51, sur une longueur de 3,000 pieds, dans la municipalité de Saint-Jean de la Lande, au Témiscouata.

• Le gardien de nuit à l'Hôtel Jacques Cartier de Mont-Joli, M. René Denis, 68 ans, a été terrassé par une hémorragie cérébrale au moment où il quittait sa maison pour se rendre à son travail.

• M. Damien Gagnon, président du Club des Journalistes du BSL, vient de se voir offrir par Air-Canada un voyage à Copenhague.

• M. Jean-Eudes Ross, de Mont-Joli, en repos pour la nuit à son chalet de Sainte-Flavie, a reçu la visite vers 3 heures du matin, de cagouleurs qui l'ont soulagé d'une somme de \$100 après l'avoir étourdi d'un coup de crosse de revolver à la tête.

• Pour leurs 17e anniversaire de mariage, Claude et Marielle Saint-Hilaire ont passé quatre jours à Vancouver.

• La Jeune Chambre de Rimouski a repris ses activités, le jeudi, 25 septembre, à l'Hôtel Normandie, par l'initiation de ses nouveaux membres pour 1969-70.

• Bienvenue à tous les anciens élèves des Frères Maristes et leurs amis à l'assemblée annuelle de l'Association, à l'École Secondaire Sainte-Marie de Sayabec, le 28 septembre, à 14 heures.

• M. F.-X. Legaré a participé à l'Alpine Inn de Sainte-Marguerite au 33 e congrès des Commissions d'Apprentissage du Québec.

• Beau geste de la Commission Scolaire de Rimouski : la subvention de \$1000 aux Jeunes Musicales pour favoriser l'accès à ses élèves aux quatre concerts de la saison 1969-70.

• La Réserve de chasse de Matane, où se trouve une concentration de quinze orignaux au mille carré, la plus dense de toutes les réserves québécoises, sera agrandie dès cet automne.

• Une saison de pêche inégale en 1969 au Québec. De janvier à juillet, les prises s'élevaient à 105,433,400 livres, soit 14 millions de plus que l'an dernier.

• Pour améliorer les services de prévention contre les incendies, services municipaux ou privés, des policiers-pompier et des pompiers volontiers suivent, cette semaine même, à Rimouski, des cours d'opérateurs de pompes, sous les auspices du Ministère des Affaires Municipales.

• Les 140 employés de Mine Madeleine, à Sainte-Anne des Monts, se partagent déjà \$1,200,000 en salaires annuels.

• Nomination de M. Clément d'Auteuil, comme commis-général au service des finances, à la Ville de Rimouski.

• M. et Mme Pierre Chouinard, de Notre-Dame du Lac, qui compte dix enfants et 72 petits-enfants, ont été fêtés lors de leur 60e anniversaire de mariage.

• C'est la brigade ambulancière Saint-Jean de Trois-Pistoles, dont Mme Juliette Ouellet est la surintendante, qui s'est méritée le trophée Maurice Richard, triomphant des brigades féminines de la Pocatière à Gaspé.

• Mlle Marielle Ross, i.l., est revenue de quatre semaines en Europe.

• La Coopérative laitière de la Matapédia à Amqui, d'une capacité de 80 millions de livres de lait par an, et la deuxième au Canada a été équipée d'un évaporateur vertical et d'une tour verticale de pulvérisation MONGEONNIER avec dispositif de récupération de la poudre apte à améliorer le rendement de l'usine, propriété de 572 sociétaires.

• C'est presque à l'unanimité que les chefs de famille de Saint-Paulin Dalibaire et de St-Thomas de Cherbourg ont entériné une demande de fermeture et de relocalisation constituant l'étape initiale de l'application d'une mesure gouvernementale décrétée par arrêté en conseil.

• Grâce aux Richelieu, les étudiants de Trois-Pistoles possèdent une maison étudiante au deuxième rang ouest de la ville.

• Cinq soirées d'informations de l'AFEAS en perspective : après Sainte-Paule, le 25 septembre : Saint-Léandre, le 1 octobre; Saint-Eusèbe, le 7 octobre; Saint-François-de-Viger, le 9 octobre; Sainte-Flavie, le 13 octobre, et à Saint-Pie-X, le 20 octobre.

Nouveau conseil chez les Jeunes Musicales

Des élections récentes ont porté à la présidence du groupe local des Jeunes Musicales Mme Jeannine Côté, de Rimouski.

Ont été élus aux postes de vice-présidents : Mme Marguerite Michaud et M. Bernard Bélanger. La secrétaire est Mme Madeleine Lepage, la trésorière, Mlle Marie-Paule Michaud, pendant que la présidente ex-officio est Mme Pierrette Caron.

Le publicitaire, Blondin Lagacé, nous prie également de signaler l'élection des directeurs JMC à Rimouski : Mme Rachel Laplante, Fernand Laflamme, Léandre Arsenault, Adrien Turcotte, Rodrigue Hubert, Gaby Lemi-



re, le Frère Jean-Marc Trotter, Mlles Monique Dumas et Michelle Laplante.

• Des camps de l'amitié pour élèves de l'École Dominique-Savio de Nazareth se tiennent, cette semaine, au Lac Pointu (Saint-Narcisse).

• Une augmentation de salaire de \$10,320 a été répartie entre les chefs ou directeurs de départements à la Ville de Rimouski (employés non-syndiqués).

• Entrée des élèves à l'École Paul-Hubert : lundi, le 29 septembre, à 8 h. 30, pour les filles du Secondaire IV et V et les garçons du Secondaire V. Mardi, le 30 septembre à 8 h 30, pour les garçons du Secondaire III et IV.

• Avec l'acquisition de cinq nouvelles trompettes, le Corps des Majorettes de Rimouski aura trente trompettistes. Seulement, cinq départs et le triple de nouvelles inscriptions.

• Un des éléments pour consulter les adolescents et les 17-25 ans, sur le synode, c'est la libéralisation de camps liturgiques, en fin de semaine, à caractère interrégional, sur tout le territoire du diocèse.

• M. Bertrand Roy, i.p., fils de Camille, de Saint-Fabien, sera à Boston, le 4 octobre, avec M. André Leroux, de Rimouski, pour se partager les honneurs du grand prix international mérité pour le Pont sur la Rivière le Lièvre (Gatineau) qui fait l'objet d'un reportage dans l'édition présente.

• Mmes Denyse Vézina et Céline Rousseau, sont les nouveaux propriétaires de "A la Cave de Beauté, située au sous-sol de la Pharmacie Rexall-Marquis.

• Nous souhaitons un prompt et complet rétablissement à notre distinguée amie Mme René Asselin, présentement hospitalisée à l'Hôpital Saint-Joseph.

Romuald Turgeon

Recouvrement de plancher
Vente et pose de tuile - tapis - céramique

TÉLÉPHONEZ ET NOUS PASSERONS
VOUS DONNER UN ESTIME SANS OBLIGATION

* Barrymore
* Harding
* Ozite
* Burlington

723-8174

Après le regroupement c'est la gestion scolaire



Une nouvelle association est née, samedi soir, lors de l'assemblée générale, à l'École Paul-Hubert, Rimouski, par la fusion de deux blocs de commissions scolaires (zones 1 et 2), soit l'Association des Commissions Scolaires du Bas St-Laurent-Matapédia. Elle englobe les commissions scolaires de la Métis (treize membres), d'Amqui (neuf membres), Causapsal et la Ville de Rimouski (quatorze commissions d'écoles ayant juridiction sur 9,000 élèves).

ce qui faisait dire au président le Dr Jean-Louis Desrosiers; nous avons gagné un défi en 1968-69, celui du regroupement. Il reste à assumer un autre défi en 1969-70 : la gestion scolaire aussi bien aux plans administratif que pédagogique. "Il sera difficile de nous faire disparaître au niveau du Conseil Supérieur de l'Éducation. Nous avons des raisons valables de continuer notre tâche".

Mais en voulant être compétents

Les propos du président de la Fédération provinciale des Commissions Scolaires, M. Fernand Lefebvre, de Sorel, explicitèrent la pensée du président régional, le Dr Desrosiers, en développant le thème du prochain congrès de la Fédération, en novembre: La Commission Scolaire, force d'équilibre. "En mettant en parallèle les deux mots, force et équilibre, la Fédération des commissions scolaires veut montrer que toutes les commissions scolaires réunies font preuve d'une force irréversible qui démontre la solidité de l'organisation. Les commissions scolaires font également l'équilibre entre les divers éléments qui composent l'édifice du monde de l'éducation : les enfants les parents, les enseignants et le gouvernement."

Faisant allusion à l'une des tâches des commissaires d'écoles, rechercher les meilleurs éléments du personnel enseignant pour les enfants du territoire, comme première priorité d'action, M. Lefebvre insista sur la nécessité d'administrer

sainement les écoles dans les limites des lois, règlements et directives du gouvernement, en tenant compte de la volonté des parents du milieu. Mais les réclamations de leurs commentants face aux lois supposent que les commissaires d'écoles aient la compétence et la sagesse pour "mettre de l'ordre dans le système scolaire". Faisant la distinction entre le dirigisme et la direction ou gestion intelligente et éclairée, M. Lefebvre voit une structure administrative conçue en fonction des besoins de l'enfant, comme individu, et toute l'école, comme groupe. Avec le regroupement, qui exige plus d'envergure d'esprit, plus de compétence, les

dirigeants des commissions scolaires doivent connaître tout ce qui se passe dans le monde de l'éducation pour être en mesure de prendre les décisions appropriées. Il faut, par la réflexion, l'étude, le dialogue, faire montre de nos capacités d'administrateurs et de meneurs d'hommes."

Ce qui amena le docteur Desrosiers, dans les remerciements au conférencier, de souhaiter qu'avec le regroupement scolaire, le Ministère de l'Éducation revise ses normes aux plans humain et financier, afin que la programmation soit dressée six mois à l'avance pour efficacité.

Nouvelles figures à l'Exécutif

Le président, le Dr Jean-Louis Desrosiers accepta de poursuivre sa tâche pour une autre année. Mais les vice-présidents élus furent MM. Benoit Quimper, de Mont-Joli, Jean-Paul Fiset, de Causapsal, et les directeurs MM. Ernest Mallandin, de Rimouski, Léopold Bérubé, d'Amqui. Les délégués choisis pour représenter l'Association des C.S.B.S.L-Matapédia furent MM. Emmanuel Roy, de Saint-Fabien, et MM. Léopold Bérubé. Les cinq membres du Conseil d'administration de la Régionale du BSL sont MM. Roy, Desrosiers, Quimper, Aldéric Paquet, La Rédemption, E. Mallandin. Ceux de la Régionale Matapédia : MM. Bérubé, Fiset, Robert St-Amand, Saint-Moise, André-Albert Saint-Onge, Val-Brillant, Léo Tremblay, de Sayabec, qui succède à M. Louis-Philippe Rioux.



Un budget de plus de cinq millions à la Commission Scolaire

Les conseillers scolaires de la Ville de Rimouski, à leur dernière assemblée, ont décrété, pour tous les contribuables de la Municipalité scolaire, l'imposition d'une cotisation scolaire provisoire égale à 90% de la cotisation scolaire imposée pour 1968-69, qui deviendra exigible le vingtième jour après la publication de l'avis public qui s'impose.

Loyers et autres..... \$156.900.00

Taxe foncière au taux normalisé de \$1.70 du cent dollars de l'évaluation qui est de \$64.500.000.00... \$1.096.500.00
TOTAL..... \$5.017.054.00

D'autre part, les dépenses prévues à la Commission Scolaire de Rimouski pour 1969-70 s'élèvent à \$5.017.054.00 à percevoir comme suit:

Subventions statutaires.... \$497.413.00

Quelqu'un veut ce que vous ne voulez plus
Vendez-le par les Annonces classées
723-4800

EBENISTE
David Longis
MANUFACTURIER D'AMEUBLEMENTS DE
Magasins, Eglises, Bureaux
Scolaire, Hôtels
RENOVATION DE MEUBLES

TELEPHONE 723-2954
Boul. SACRE-COEUR Ouest, RIMOUSKI

Chezo Carlo
PIZZA — SPAGHETTI
CUISINE CANADIENNE
YUM!
YUM!
Carlo MOTTILLO
QUELLE SAVEUR!
pour une bonne PIZZA
* pensez Carlo *
LIVRAISON GRATUITE
724-4141
VOYAGEURS, lors de votre prochain passage à Montmagny, Carlo vous invite à son 2e restaurant
173, St-Germain Ouest, RIMOUSKI
105, St-Louis, MONTMAGNY

HORAIRE QUOTIDIEN DU TRAVERSIER M.V. MANIC
ENTRE POINTE-AU-PÈRE ET FORESTVILLE



Du 1 oct. au 30 nov.

DÉPARTS DE Pte-au-Père
10 hrs A.M.
5 hrs P.M.

DÉPARTS DE Forestville
12 HRS A.M. (MIDI)
7 HRS P.M.

Du 1 déc. au 31 mars

DÉPARTS DE Pte-au-Père
9.30 A.M.
2.30 P.M.

DÉPARTS DE Forestville
7.00 A.M.
12.00 A.M. (MIDI)

TRANSPORT THÉBERGE Ltée
TRANSPORT GÉNÉRAL
SERVICE DE TELETYPE

- RAPIDITE
- SECURITE
- SATISFACTION

SERVICE JOURNALIER

DE MONTREAL ET QUEBEC
A RIMOUSKI
MONT-JOLI
TROIS-PISTOLES

ENTREPOT RIMOUSKI

724-4051

LIGNE DIRECTE TROIS-PISTOLES 724-4057 SANS FRAIS D'APPEL

EDITORIAL

l'agitation sociale

"Possibilité d'une marche sur le parlement: risque le conflit dans le secteur hospitalier s'envenime." "La menace de grève à l'Hydro pourrait être retardée ou annulée." "La Commission scolaire de Chambly maintient son lock-out malgré l'offre de Québec." "Sur le territoire de la Régionale du Golfe, la menace d'une grève est liée au sort de quatre démissionnaires." "Un mécontentement d'employés: arrête de travailler durant deux heures à l'hôpital de Chandler."

Nous pourrions, au lieu de nous en tenir à ces dix lignes laconiques, poursuivre trois colonnes d'affilée. Et nous n'en aurions pas encore fini avec les manchettes d'une seule édition d'un seul quotidien (LE SOLEIL, 24-9-69) Toutes consacrées aux difficultés et aux perturbations du monde du travail au Québec. Nous écrivons "au Québec" tout en sachant fort bien que cet automne chaud (c'est une figure de style!) est au...si chaud en France, en Italie et dans plusieurs états provinciaux du Canada.

Cette agitation sociale était prévisible (sinon attendue) car le Québec, état moderne depuis peu, état industriel depuis moins de temps encore, fait face à la "montée" des travailleurs. Et le patronat, qu'il soit celui des hôpitaux, de l'électricité ou des écoles, n'est pas vraiment préparé aux négociations ardues, aux âpres démêlés, à la convention collective, quoi! les deux mots pris dans leur sens absolu, voulant signifier beaucoup plus que ne croient les signataires.

Nous nous acheminons, semble-t-il, vers ce qui fait les sociétés adultes: la libre discussion autour d'une table. Mais syndiqués et patrons - l'automne difficile est là pour le prouver - ne sont encore que des novices en matière de législation ouvrière, surtout dans LE LIBRE EXERCICE de l'application de ces lois.

Serons-nous d'ailleurs jamais maîtres de cette liberté? L'exemple de pays qui en usent depuis cent ans, et qui se traînent encore dans la jungle du légalisme et la limitation du com-

promis, n'est pas pour rassurer le Québécois.

Sachons nous réjouir - si faire se peut - que patrons et employés puissent au moins convenir ensemble qu'il y a malaise et que les menaces de grève sont le symptôme - et non la cause - des différends qui les opposent, les uns aux autres. Car un syndicat à engagement politique est encore à créer chez nous... la SSJB est en avance, qui ne craint pas, cette semaine, d'afficher les couleurs "de la souveraineté"

Ne nous leurrions pas cependant: un Québec souverain ne serait pas pour autant débarrassé des conflits syndicaux ou des revendications des travailleurs. Il faut donc, si l'on croit en l'avenir du Québec, ne pas attendre que les autres se mouillent... mais se mouiller soi-même. Et surtout ne pas croire peureusement que grèves et menaces de grève, crise et remous sont indice d'un pays bouleversé et faiblard... C'est souvent tout le contraire!

L.M.

l'oeil du "progrès"

"le billet"

LES ENTRECHATS ...

L'honorable Jean-Guy Cardinal tirant le tapis sous les pieds de Jean-Jacques dans l'affaire de Saint-Léonard, la chose n'a pas de quoi nous étonner. Ces deux-là s'habituent à goûter la soupe caillée à leur menu quotidien.

Réal Caouette, plus souffleur que fouetteur, assumant le double leadership des créditistes à Ottawa et à Québec... mais c'est la moitié de sa face! D'ailleurs, il attend que les siens soient portés au pouvoir avant de quitter la capitale fédérale. Pas d'urgence pour ses valises!

L'économiste Jacques Parizeau vient de signer son contrat avec le club Parti Québécois. On croit que le pilote René Levesque le convertira en joueur d'attaque. Ce qui impliquerait que Gilles Grégoire réchaufferait le banc. Dommage! C'est une belle paire de patins qui ne serviront plus.

Des nuages de grèves à l'horizon tant à l'Hydro que dans les hôpitaux. Rien d'étonnant à cela. Il y a plus d'un an qu'on se regarde comme chien et chat dans ces coins-là. L'ennui, c'est qu'on manquait déjà de lumières au Québec et qu'on n'est pas remis de tous nos maux.

Les humoristes de Rimouski, et ils ne courent pas les rues, regretteront plus que les autres le départ de Me Yvon Côté. On sait que le personnage promenait un sens très aigu de l'humour. Il pourra toujours tenter d'améliorer celui qui alourdit les milieux gouvernementaux. Ce qui nous apparaît déjà comme une tâche surhumaine!

S.B.



"L'Oeil du Progrès" s'est rappelé cette semaine, lors de la conférence de presse de la C.S.N. (voir notre première page) la grève des hôpitaux de juillet 1966. C'est donc un "coup d'oeil" rétrospectif que cette image d'un piquet de grève, devant l'hôpital Saint-Joseph de notre ville. Souhaitons que CELA reste du passé!

et

entendu

* Au sous-sol de l'église Saint-Pie X, rencontres de préparation au mariage, à partir du 28 septembre... Invitation cordiale à tous les couples sérieux désireux de s'épouser dans l'année...

* Une réussite d'esthétique commerciale: le nouveau visage du Martinet (menus, décoration, sous-plats) à l'enseigne du petit oiseau du même nom... Bravo!

* Toujours au Martinet, de La Pocatière, un tuyau pour les gourmets: la casserole de fruits de mer gratinée, sur risotto... Un délice, qui ne coûte qu'une fraction de ce qu'il coûte dans un établissement de ville... Servi extra-chaud en dix minutes...

* Nos anniversaires... Pat Timmons le 28 septembre... Lévis Santerre le 29... J. Roger Lévesque le 3 octobre...

* Aimé Lévesque se construit une très jolie résidence, rue Lavoie...

* Roland Martin est fidèle... il a échangé sa Chrysler pour une autre de modèle 1970...

* La rumeur est confirmée: Gilles Gagné, directeur de La Voix Gaspésienne, et son épouse, Armande Desrosiers, deviennent citoyens rimouskois... Gilles sera fonctionnaire fédéral...

* Maître Yvon Côté, nouveau sous-ministre adjoint des Transports et Communications, entrera en fonction le 15 octobre...

* Nos félicitations à Julien Thuot et Jean-Marc Tremblay nouvellement promus au niveau supérieur de Québec-Téléphone...

* En construction... la nouvelle résidence de Michel Dubé, rue Sainte-Odile...

* Gilbert Amiot roule une splendide Buick Electra...

* Vus à la salle à manger du Saint-Louis lundi midi... les administrateurs de la Traversé-Matane-Godbout... encore question du MANIC?...

* Nouvelle recrue pour l'aéroclub: Claude Saint-Hilaire a commencé de suivre les cours de pilotage...

* Toujours à l'aéroport de Rimouski (utilisé davantage au cours des trois derniers mois que pendant toute l'année dernière): un LEAR-JET se posait sur la piste cette semaine, en provenance de l'AR-KANSAS et portant à son bord des éleveurs, venus examiner ici les bêtes de race charolaise, à Rivière Hâtée...

SPECIALISTE DE LA VUE

Dr Claude Leclerc, O.D.
OPTOMETRISTE
VERRES DE CONTACT

116 ouest, St-Germain RIMOUSKI 724-4350
Edifice Woolworth-Dominion

le progrès du golfe aime dieu et va ton chemin

ABONNEMENT
CANADA : \$5.00
U.S.A. : \$5.50

HEBDOS DU CANADA

publié par la Compagnie du Progrès du Golfe dont les bureaux sont situés dans l'immeuble

BELLAVANCE INC., 192 est,
Saint-Germain, Rimouski
Case postale 410 tél. 723-4800

courrier de la deuxième classe
enregistrement no. 0086

OPINIONS

HUILE A CHAUFFAGE



SERVICE 24 HEURES

Syndicalisme et coopératisme

(Déclaration de principes)

- Le coopératisme et le syndicalisme sont deux mouvements qui ont des origines communes. Ils ont été mis sur pied par des travailleurs salariés comme moyen de lutte, d'émancipation et de libération économique. Les objectifs sont les mêmes: prévenir le pouvoir exorbitant du Capital, éliminer les profits excessifs, développer la démocratie économique, faire accéder tous les hommes aux responsabilités et à un niveau moral supérieur.
- Les moyens utilisés par ces deux mouvements pour atteindre les objectifs précités diffèrent. Le syndicalisme poursuit une revendication sur les salaires et les conditions de travail et une revendication sociale intéressant l'individu; le coopératisme cherche plutôt à réaliser des objectifs économiques et sociaux mais intéressant le groupe.
- Cette différence de moyens entraîne nécessairement des politiques particulières et fait que si la coordination est nécessaire au développement des deux mouvements, elle ne doit pas entraîner la sujétion de l'un sur l'autre.
- Une collaboration étroite s'impose entre les deux mouvements. Elle se réalisera dans la mesure où chacun aura une attitude positive vis-à-vis l'autre. Si nous représentons les mêmes personnes, il demeure cependant que chacun doit pouvoir compter sur la collaboration de l'autre afin de mieux réaliser ses objectifs propres.

cessaire au développement des deux mouvements, elle ne doit pas entraîner la sujétion de l'un sur l'autre.

Aussi, nous nous réjouissons de l'attitude positive des grandes centrales syndicales, en matière d'un deuxième front qui débouche sur de l'action économique.

En prenant option pour le système coopératif, le syndicalisme protège les gains salariaux de ses membres et son pouvoir d'achat en général.

En conséquence, nous déclarons formellement que nous sommes favorables à l'organisation syndicale et nous laissons à nos employés le soin de choisir librement leur syndicat.

Dans cette attitude positive, face aux problèmes économiques et sociaux, propres au secteur de la distribution au détail de Rimouski et la région, nous nous associons à tous les ouvriers qui oeuvrent dans ce secteur. Par conséquent, nous souhaitons et favorisons une convention collective à l'échelle régionale, aux fins d'apporter une réponse aux problèmes des employés qui oeuvrent dans le secteur de la distribution au détail dans notre territoire.

Avec l'assurance que les grandes centrales syndicales réalisent l'importance d'une telle action, nous les assurons de notre support.

Le conseil d'administration de L'Association Coopérative de Rimouski

Chrysostome.

Elections au Cercle Lacordaire St Germain



Lors de la dernière réunion du Cercle Lacordaire de SAINT-Germain de Rimouski, tenue le jeudi 11 septembre 1969, les membres se sont choisis de nouveaux directeurs.

Ont été élus: M. Edmond Pineault, président (notre photo), Mme Maurice Martin, vice-présidente, M. Damien Pinel, secrétaire-publicitaire.

Les autres directeurs sont Mme Téléphore Pineau, Mme Placide Proulx, Mlle Florence Lebel, M. Julien Lévesque et M. Marcel Belzile.

Les constituantes dont l'Université du Québec à Rimouski

La "constituante" de Montréal, celle de Trois-Rivières, celle de Chicoutimi... Non, ce n'est pas du vocabulaire de congrégation religieuse, ni de syndicat ouvrier à l'américaine, ni de réforme constitutionnelle. La "constituante" de Montréal, c'est comme qui dirait la section de Montréal de l'Université du Québec. Mais on ne s'est pas résigné encore au mot SECTION, parce que les parties constituantes de l'Université du Québec sont largement autonomes et que l'on met encore de la coquetterie à le souligner. Peut-on dire alors qu'elles sont des établissements de l'Université du Québec? Ce serait difficile car chacune finira apparemment par se composer de plusieurs établissements distincts.

du Québec ceux qui ne sont pas très forts linguistes finiront par reconnaître qu'ils ne sont pas très forts linguistes et se tourneront vers leurs collègues qui le sont? Sans doute alors découvriront-ils qu'à Trois-Rivières, à Chicoutimi, à Rimouski rien ne les oblige à parler sans cesse de "constituantes". Il est pratique, logique, suffisant et satisfaisant de dire, comme tout le monde: l'Université de Trois-Rivières, de Chicoutimi, de Rimouski. Et de dire, à Montréal: l'Université du Québec, tout court (ou l'Université du Québec à Montréal). Collectivement: les universités constituantes de l'Université du Québec.

Avant de revenir tout simplement au mot SECTION, un jour ou l'autre.

Que sont donc au juste les "constituantes"? Cherchons-le dans les définitions que donne la Loi de l'Université du Québec. (Et d'abord on aurait dû, en bon français, l'appeler Loi sur...). L'article 1 nous apprend qu'une université constituante est une université créée suivant l'article 27. Mais ledit article 27 ne fait qu'autoriser le gouvernement à créer... des universités constituantes. Un vistemboire, c'est ce que fabriquent les faiseurs de vistemboires à fabriquer des vistemboires. Jacques Perret, l'auteur du célèbre écrit Le Machin, n'avait pas pensé à cette manière-là de tourner en rond.

L'humeur de Chrysostome commence-t-elle à percer? Il n'aime pas le mot "constituante" ainsi employé substantivement: la "constituante" de Montréal. Peut-être qu'à l'Université



Carmel Gagnon C. L. U.



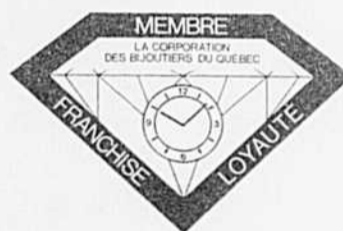
Gaston Dionne

Souhaitez-vous connaître un programme d'épargne spécialement conçu pour les femmes?

Téléphonez à 723-7831



La Mutual Life du Canada



BIJOUTERIE
EMMANUEL
GAGNON

AUX FIANCÉS DE NOËL

- GRAND CHOIX DE DIAMANTS EN VRAC DE TRES BELLE QUALITE IMPORTES DIRECTEMENT DE BELGIQUE
- CHOISISSEZ VOTRE MONTURE NOUS FERONS LE SERTISSAGE NOUS-MEMES.

PRIX EXCEPTIONNELS

Diamants de 0.40 Points	250. 50
de 0.30 Points	225. 50
de 0.25 Points	170. 50
de 0.20 Points	135. 50

BAGUES ET ALLIANCES EN OR 14 OU 18 K. COMPRIS

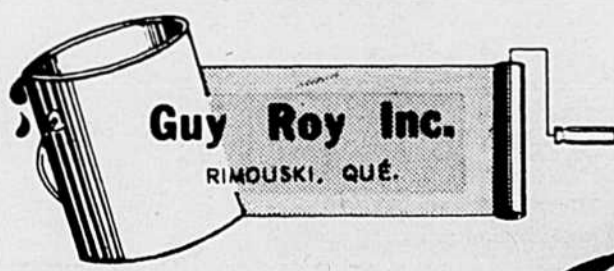
GRATIS

CERTIFICAT DE GARANTIE
ASSURANCE
LIVRE DE LA MARIEE

- Profitez de notre plan mise de côté
- Un microscope est à votre disposition pour juger de la qualité et de l'authenticité de votre diamant.

CHEZ EMMANUEL GAGNON

MAITRE-HORLOGER - BIJOUTIER
68 Rue St-Germain Est Rimouski
TELEPHONE POUR RENDEZ-VOUS
723-5232 ou 723-3728



143 OUEST EVECHE
RIMOUSKI
Tél: 724-4212
Tél: 723-6303

ENTREPRENEUR EN PEINTURE

LA SÉCURITÉ EN MILLIONS AUX PASSAGES À NIVEAU

• Une récente tragédie à Rivière-Hâtée (Bic), à un passage à niveau où M. André Brassard, 30 ans, perdit la vie, et combien d'autres survenues au Québec, en 1969, prouvent la nécessité d'une campagne de sécurité sur les passages à niveau, mise sur pied, pour l'automne, par le Conseil canadien de la sécurité qui vient de demander, par mémoire, aux autorités provinciales, une révision générale de la législation qui régit actuellement le déplacement et la protection des automobilistes aux passages à niveau.

Ledit mémoire insiste également sur le besoin d'uniformiser cette législation en insistant sur certaines omissions ou la fusion de divers paragraphes donnant à la loi une intention légèrement différente qui tend à embrouiller plutôt qu'à éclairer.

Dans l'état actuel des choses, les lois relatives aux obligations des conducteurs qui abordent ou franchissent un passage à niveau varient d'une province à l'autre. De l'avis du président du Conseil canadien de la sécurité, M. Norman H. Bell, "si les accidents aux passages à niveau ont été en diminuant depuis huit ans, ces croisements n'en constituent pas moins un danger et tout doit être mis en oeuvre pour aider les conducteurs à éviter les accidents".

Le mémoire du Conseil canadien de la sécurité, en accord avec les autorités des Chemins de fer, expose le besoin d'une révision générale de la législation et le besoin d'uniformiser cette législation en précisant que

• Sept provinces seulement ont une législation permanente (art. 11-702, CUR) pour obliger à certains passages à niveaux munis de signaux d'arrêt

• Six provinces canadiennes stipulent jusqu'où le véhicule peut s'approcher du rail le plus proche

• Une province ne le fait pas

• Neuf provinces exigent que les véhicules "à louer" et les véhicules scolaires arrêtent à tous les passages à niveau quoique certaines provinces obligent les conducteurs à ouvrir la portière et la glace gauche (si possible) pour constater si un train s'approche ou non, avant de repartir.

• Huit provinces exigent que les véhicules chargés d'explosifs ou de liquides inflammables s'arrêtent à tous les passages à niveau mais la distance normale d'arrêt permise (du rail) varie d'une province à une autre

• Deux provinces n'interdisent pas le changement de vitesse pendant la traversée des voies ferrées

• Une seule province a statué sur le transport d'équipement lourd aux passages à niveau et

• Trois provinces ont légiféré sur l'arrêt ou le stationnement aux passages à niveau

Et à une époque où l'on passe si facilement en nombre si innombrable d'une province à l'autre, au Canada, comment comprendre quelque chose et observer à la lettre la législation relative aux passages à niveau.

Pas une raison pour vous tuer

Le conducteur d'un véhicule, intelligent, sage, qui tient à la vie, ne risque pas impunément sa vie ni celle des autres. Il se doit d'observer certaines règles simples lorsqu'il aborde un passage à niveau, règles qu'il doit repasser mentalement comme s'il s'agissait d'une liste de contrôle:

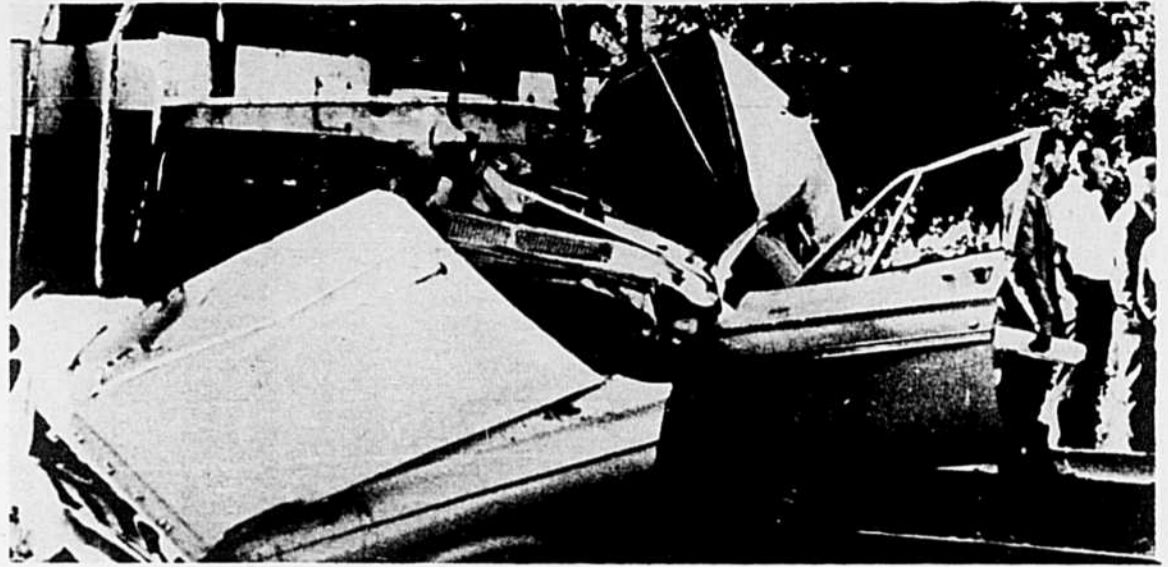
S'ARRÊTER car 108 personnes ont perdu la vie en 1968 pour ne pas s'être arrêtées

REGARDER aussi. En 1968, quelque 150 véhicules ont heurté des trains

ÉCOUTER. Plus de 139 accidents se sont produits en 1968 à des passages à niveau protégés par des clignotants ou des sonneries

L'automobiliste ne doit jamais essayer de "battre" un train à un passage à niveau. Il ne pourrait sans doute plus s'arrêter à temps. Un train peut en cacher un autre. Ce qui oblige l'automobiliste à regarder dans les deux sens et à ne pas s'arrêter trop près de la voie.

Et pendant l'hiver, qui s'en vient à grands pas, les automobilistes ne devraient jamais conduire toutes vitres fermées, chaufferette et radio allumées, vitres embuées ou sales. Ils courent alors le risque de ne pas voir ou de ne pas entendre un



train. Autre conseil : ménager leur visibilité et ne pas entasser le produit de leurs emplettes sur le siège avant ou d'y placer des enfants ou des animaux. Ne jamais relâcher son attention sous prétexte qu'on connaît les lieux. C'est prouvé: la majorité des accidents se produisent dans un rayon de 25 milles autour du domicile des automobilistes.

Si les accidents aux passages à niveau représentent moins de un demi pour cent (½%) de tous les accidents routiers, la collision entre un train et une voiture est toujours meurtrière.

Des statistiques affligeantes

Insistant sur l'imprudence des chauffeurs et sur la nécessité pour le public d'être plus conscient des dangers inhérents aux passages à niveau, le mémoire fait ressortir les faits suivants:

a) Au cours des cinq dernières années, quatre accidents sur dix sont arrivés parce qu'un véhicule automobile avait heurté un train de flanc

b) près d'un tiers des accidents se sont produits aux passages à niveau protégés par une sonnerie, par des clignotants ou des barrières

c) 91% des conducteurs étaient des hommes

d) 85% des accidents se sont produits par beau temps

e) 75% des accidents mettaient en cause des voitures de particuliers

Nombre d'accidents aux passages à niveau au Canada, par mois, 1963 à 1967 incl.



AVIS PUBLIC TRANSPORT DES ÉLÈVES

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE
DU BAS SAINT-LAURENT
COMTE DE RIMOUSKI

AVIS PUBLIC est, par le présent, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier-contrôleur de la Commission Scolaire Régionale susdite qu'à une session régulière tenue le 23 septembre 1969, Messieurs les Commissaires d'écoles de la Commission Scolaire Régionale du Bas St-Laurent ont adopté la résolution suivante :

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire Régionale du Bas Saint-Laurent organise le transport des élèves aux écoles sous sa juridiction, il est proposé par Monsieur Louis-Philippe Laliberté et résolu unanimement que des soumissions publiques soient demandées conformément aux articles 206, 207, 303 et 494 de la Loi de l'Instruction Publique et suivant les conditions acceptées par la Régionale.

DESCRIPTION DES CIRCUITS

A) La présente demande de soumissions s'applique pour les circuits de l'Enfance Inadaptée qui fréquentent l'Institut Mgr Courchesne de Rimouski. Les paroisses à desservir sont :

Transport de fin de semaine :

Circuit H-1: St-Anaclet, St-Gabriel, Les Hauteurs, St-Charles Garnier, St-Marcellin.

Circuit H-2: Bic, Rang 2 et 3.

Circuit H-3: Ste-Luce, Mont-Joli, Price, St-Octave, Padoue.

Circuit H-4: Ste-Blandine, St-Narcisse, Trinité-des-Monts.

Transport journalier :

Circuit J-1: Rimouski, Ste-Agnès-Sud, Rimouski-est, St-Germain.

Circuit J-2: Ste-Luce, Luceville, St-Anaclet.

Circuit J-3: Paroisse St-Robert.

Circuit J-4: Beauséjour, Ste-Odile.

Circuit J-5: St-Pie X et 2e rang Rimouski.

B) Les soumissions seront reçues jusqu'à 3.00 heures P.M., mardi, le 7 octobre 1969, au bureau du secrétaire-trésorier-contrôleur, sous enveloppe scellée, avec la mention : "SOUSSION POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES, CIRCUIT NO: "

C) Les soumissions déposées seront ouvertes à 3.00 heures P.M. le même jour au bureau du secrétaire-trésorier, au cours d'une réunion à laquelle les soumissionnaires sont invités.

Les soumissions seront remises pour étude à Messieurs les Commissaires lors de la réunion régulière du 14 octobre, à la salle des sessions, Ecole Paul-Hubert, Boulevard Arthur Buies, Rimouski, à 8.00 heures P.M.

D) La Commission scolaire se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

E) Les soumissionnaires pourront obtenir les documents suivants, en s'adressant au secrétariat de la Commission Scolaire Régionale, 111 ouest, rue St-Jean-Baptiste, Rimouski :

- Description des circuits et liste d'élèves;
- Conditions du contrat;
- Règlements des chauffeurs;
- Formule du soumissionnaire.

F) La durée du contrat : Un (1) an.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
Ce 24e jour de septembre 1969.

JEAN-FRANÇOIS LELIEVRE,
Secrétaire-trésorier-contrôleur

f) 60% des accidents se sont produits le jour

g) 53% des conducteurs accidentés avaient entre 20 et 40 ans

h) Sur dix accidents, six se sont produits entre octobre et mars

Si l'enquête a prouvé un manque d'attention ou de respect de la loi dans ces accidents, elle faisait ressortir d'autres facteurs, comme l'état des passages à niveau, le manque d'uniformité des lois et le partage de compétence entre différentes sphères administratives.

Une action à tous les niveaux s'impose si l'on veut supprimer ce tribut de vies humaines car entre 1962 et 1966, on enregistra 480.000 accidents de véhicules à moteur au Canada entraînant la mort ou provoquant des blessures. Et les accidents de la route firent 22.928 morts et 688.642 blessés cependant que les accidents aux passages à niveau causaient la mort de 804 personnes et en blessaient 2.891

Il en a coûté un quart de milliard de dollars pour améliorer ou supprimer les passages à niveau depuis 60 ans. La suppression immédiate de tous les passages à niveau serait la solution idéale mais combien faudrait-il alors de milliards de dollars?

Au 31 décembre dernier (1968) on comptait 2.504 passages éta-

gés- passages supérieurs et inférieurs- représentant 7.4% des 33.984 passages à niveau au Canada. Seulement 15.7%, soit 5.347 sont protégés manuellement ou automatiquement. Pour les autres, seulement des panneaux avertisseurs.

C'est la Caisse des passages à niveau, administrée par la Commission des transports du Canada, qui participe financièrement à la suppression des passages dangereux et aux travaux d'aménagement et de signalisation visant à accroître la sécurité. Dans le cas des éliminations, la Caisse participe aux frais dans la proportion de 80% avec plafond de \$500.000, l'administration routière, à 15% et les chemins de fer à 5%.

D'autre part, pour l'installation ou le perfectionnement de dispositifs de signalisation et pour l'amélioration de la visibilité et des abords des passages à niveau, la Caisse assure jusqu'à 80% des dépenses, l'administration routière, 12%, les chemins de fer, 7½%.

Des \$230.000.000, 60% (\$148 millions) ont été dépensés depuis huit ans. Et les administrations routières et les chemins de fer ont entrepris, à leur frais, de nombreux travaux qui échappent à l'aide de la Caisse.

Signaux et plaques réfléchissants par milliers

En 1968, les Chemins de fer ont achevé le programme visant

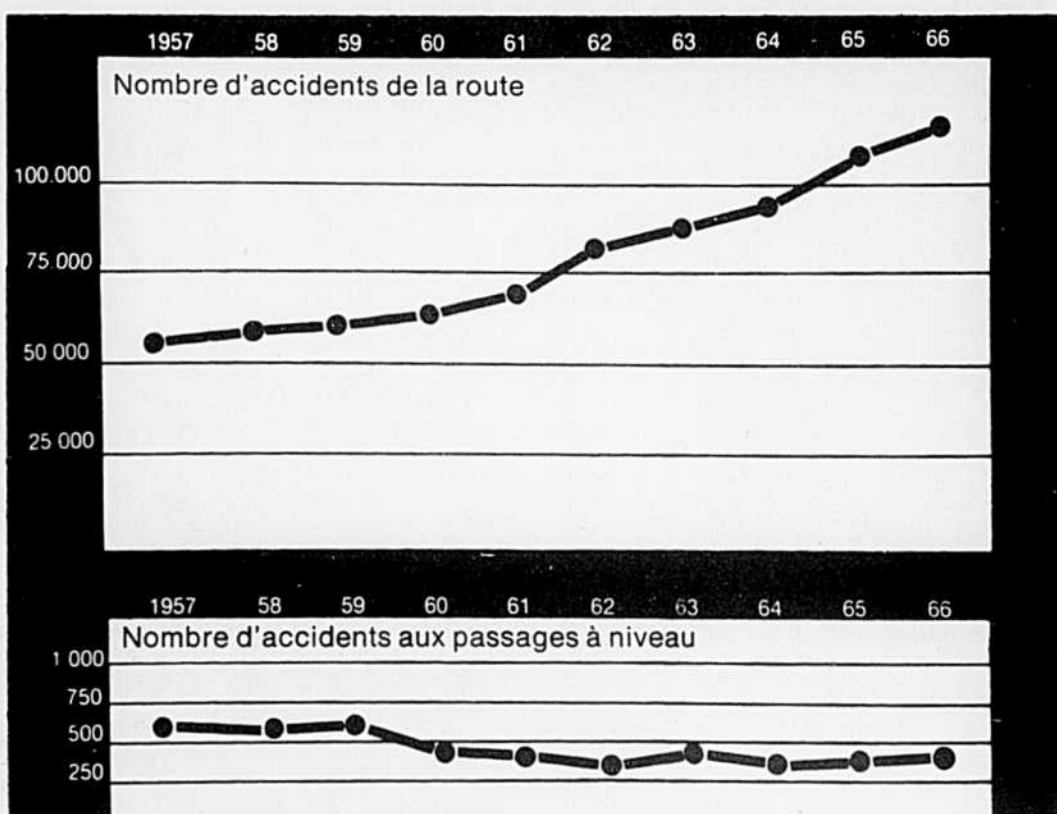
à rendre réfléchissants 52.000 signaux de passages à niveau au Canada, augmentant ainsi leur visibilité la nuit. Plus de 60.000 wagons sont également munis de plaques réfléchissantes. Des panneaux annonceurs de plus

en plus nombreux sont installés sur la plupart des routes provinciales du pays et préviennent les usagers de la proximité d'un passage à niveau. Mais en dépit de tous ces efforts, il y eut néanmoins 2.267 accidents

aux passages à niveau en cinq ans, de 1962 à 1966.

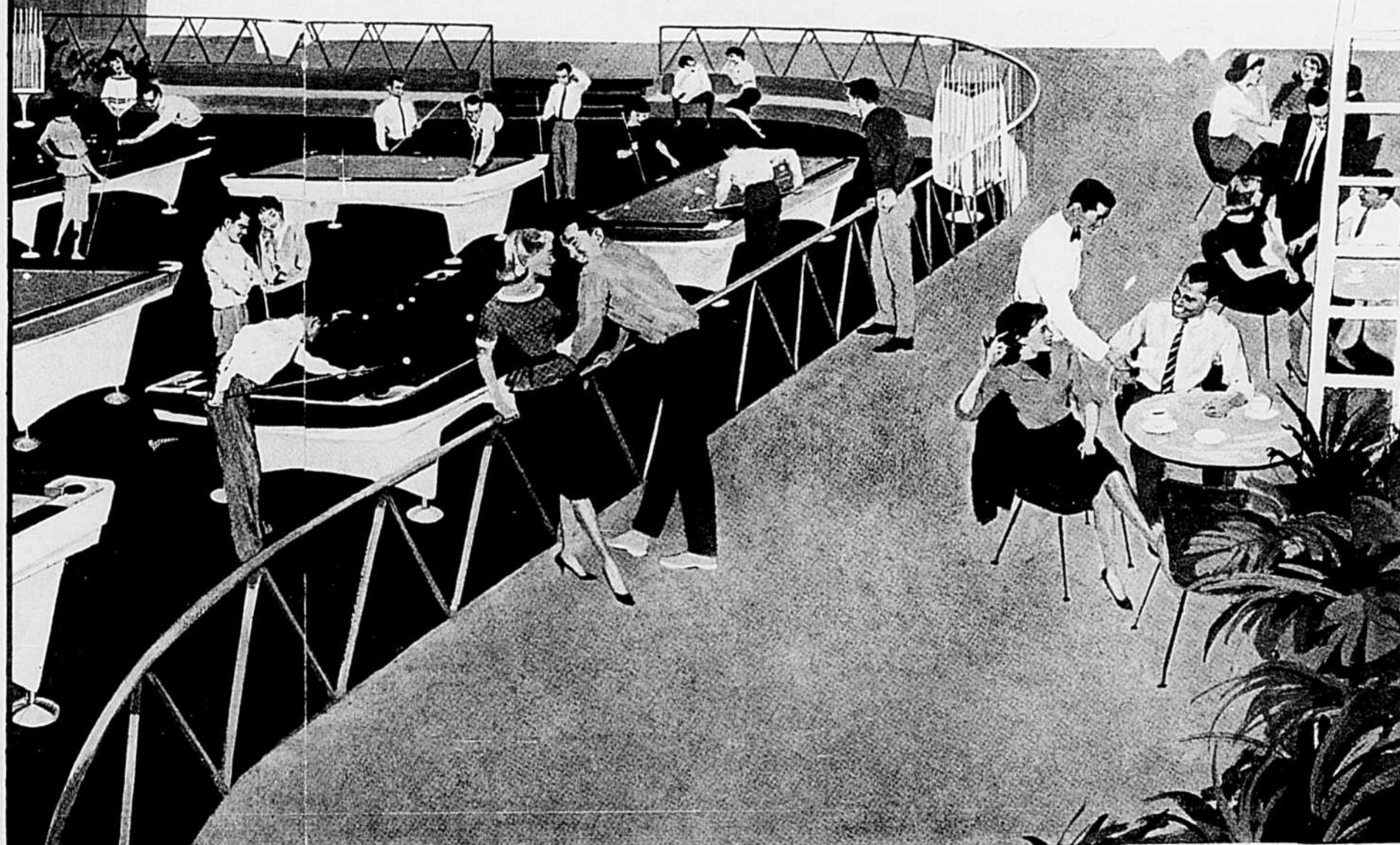
Ces propos et ces chiffres amèneront-ils l'automobiliste à plus de prudence aux passages à niveau.

André GAUTHIER



SALON de BILLARD 192

<ÉDIFICE BELLAVANCE INC.>



OUVERT de 1 hrs P.M. à 12 hrs P.M.
Les SAMEDI et DIMANCHE de 10 hrs A.M. à 12 hrs P.M.



Raymond Bouchard

LES SPORTS EN progrès

Nos pages sportives étant forcément incomplètes la semaine dernière, quelques nouvelles d'importance non pas été publiées, par exemple le nom des gagnantes du tournoi de golf pro-amateur de Bic, disputé récemment. Reprenons-nous donc cette semaine et félicitons les dames suivantes : Donat Lavoie et Rita Bouchard de Rimouski dans la classe AA; Jeannine Paquet d'Amqui et Claire Plourde de Rimouski dans la A; Mado Boutet et Béa Lévesque de Rimouski pour la classe B et finalement Nicole Lafortune et Ginette James, Rimouski, de la classifiée C. Mille excuses mesdames et croyez-moi, le retard apporté à signaler vos exploits n'enlève rien à votre mérite...

Parlons maintenant du tournoi de golf des sportifs, disputé à Métis Beach (Boule Rock) dimanche. Une très belle réussite et une façon excellente de réunir ceux qui pratiquent le sport, peu importe la discipline. Cette compétition, lancée par Pull Lavoie il y a une couple d'années a pris plus d'ampleur cette saison parce qu'on en a fait un événement régional. Sur 107 participants, nous avons remarqué avec plaisir des figures d'Amqui, Matane, Mont-Joli et d'ailleurs et c'est heureux. Nous prévoyons que cette initiative ne cessera de grandir en importance, on s'est tellement bien amusé que l'an prochain c'est 200 participants qu'on devrait compter !

Ce tournoi est avant tout une réunion amicale et le système de handicaps mis en force permet à tous d'être dans la lutte, peu importe son pointage ou son habileté, ceci étaient fait cependant sans oublier de récompenser comme il se doit, les grands gagnants d'après les pointages bruts. Cette compétition tout à fait spéciale avait été présentée à Bic les deux premières années. Cette année, Réal Fournier a pensé, avec raison, que ce serait une excellente occasion pour procéder à la distribution des trophées de la ligue de baseball du Bas St-Laurent; la ligue de fastball de Rimouski a emboîté le pas; Wilson Janelle a fait valoir ses talents d'organisateur (n'ayant pu faire valoir ses talents de golfeur) et l'ami Marcel Jacob a commandité le tout en grand. Résultat : Colossal succès.

A la veille d'une nouvelle saison de hockey, il est normal d'en jaser surtout quand on côtoie Pull Lavoie, président de la ligue junior et Réal Fournier, président de la ligue

intermédiaire. Il nous a donc été facile de détecter au cours de ces conversations un petit problème qui, nous le souhaitons sera réglé comme il se doit, si ce n'est déjà fait. Il appert que des joueurs d'âge junior manifestent le désir de jouer dans la ligue intermédiaire et qu'ils trouvent des oreilles attentives. Si vous me demandez mon avis, je suis totalement contre cela et les raisons ne me manquent pas ! Avec la disparition des Feuilles d'érable et la possibilité pour les équipes intermédiaires d'aligner deux joueurs de calibre supérieur, nous ne voyons pas du tout la nécessité d'embaucher des juniors, d'autant plus que les joueurs intermédiaires ne manquent pas loin de là. De plus en privant la ligue junior de ses meilleurs éléments, on l'affaiblirait tout en ne rehaussant pas le calibre de la ligue régionale intermédiaire (comme dirait Yvon Deschamps : "Qu'ossadonnerait?").

Pour durer, la ligue intermédiaire a besoin d'une relève et justement la ligue junior en est, alors il est nécessaire qu'une étroite collaboration existe entre les deux groupements. J'en ai personnellement causé avec Réal Fournier, suffisamment pour dire que si ce n'est que de lui le problème n'existera pas longtemps ! Souhaitons que ceux qui ne partageraient pas le point de vue que nous venons d'émettre y songe à deux fois.

Pull Lavoie tente désespérément d'intéresser au moins une équipe de la Vallée à joindre la ligue junior régionale. Son but : Une ligue à deux divisions. Une comprendrait les équipes d'Amqui ou Causapsal, Mont-Joli, Matane et une équipe de Rimouski. L'autre comprendrait les deux équipes de Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles et l'autre équipe de Rimouski, une cédule interdivision et des éliminatoires mixtes. Un beau projet ! Florent Proulx d'Amqui, qui était instructeur de l'équipe de l'endroit dans la ligue Québec-Nouveau-Brunswick, ne revient pas à l'intermédiaire cette année et le junior l'intéresse, mais il semble que les heures de disponibilité à l'aréna d'Amqui soient très limitées.

RUMEURS : Y paraît que le CEGEP tente de s'assurer les services de Gilles Thibault comme instructeur... Que Georges Bouchard opérerait finalement de jouer pour cette équipe... Que Marcel Pelletier joindra les rangs de l'équipe du Boulevard... Que Pierre

Brillant pourrait bien jouer pour ce club également... Que Jean-Pierre Salomon, ayant quitté Rimouski serait remplacé par Lucien-Paul Beaulieu, comme joueur numéro 1 du CEGEP... Que Jacques Massé figure dans les plans du Price-Mont-Joli...

POTINS :

Georges H. Gagnon a été le gagnant de la Classe A du tournoi "De la santé" disputé à Métis dernièrement. (il était le seul participant dans cette classe).

Marc Vaillancourt a gagné dans la classe des

journalistes lors du tournoi des sportifs, mais saviez-vous qu'après 10 trous, Claude Pearson était le meneur par un coup? Il s'est finalement classé bon 2ième tout en jouant le meilleur pointage net de la journée ! La pratique ça rapporte des dividendes !...

L'Association du Hockey Mineur du Québec, une structure vivante et active.

De retour d'une tournée qui leur a permis de ratisser la province au grand complet, les officiers de l'Association du Hockey Mineur du Québec Inc. sont débordants d'optimisme à l'aurore de la nouvelle saison qui va débiter. Les motifs de cette confiance sont nombreux et l'analyse des observations recueillies durant cette mission nous fait constater l'immense progrès accompli par l'Association en dix-huit mois seulement, soit depuis le congrès de fondation à Trois-Rivières au printemps 1968. D'ailleurs, monsieur Arthur Lessard, président de l'A.H.M.Q. et l'un des pionniers de cette résurrection, est lui-même tout surpris en même temps qu'enchanté qu'il aie suffi d'un si bref délai pour corriger un état de choses qui crouissait lamentablement depuis 40 ans.

Et pourtant cette levée des effectifs n'est que le résultat logique de l'application honnête du principe de démocratisation prôné au congrès de fondation. L'organigramme subtil et détaillé, projeté par les renouveaux, n'est plus simplement un document idéaliste, mais il est devenu une structure vivante et active.

Soulignons qu'à la grandeur du Québec, il existe maintenant 109 zones bien établies et dirigées chacune par un conseil de sept (7) membres bien informés et conscients des problèmes de leur localité mais opérant en fonction de l'orientation générale dictée par l'exécutif provincial. Et ces responsa-

bles de zones ainsi que leurs équipes de dévoués bénévoles, travaillent avec une double ardeur justement parce qu'ils se sentent très près du bureau de direction.

De fait, depuis l'établissement d'un secrétariat permanent, les communications sont devenues faciles, rapides et efficaces à tous les degrés hiérarchiques de cet organisme fort bien constitué. La correspondance est suivie, la documentation, les dossiers et cartes d'enregistrement sont constamment à jour et le service de papeterie ne souffre plus de ces interminables délais.

Ainsi, il nous est permis de constater d'un seul coup d'oeil que les régions du Nord-Ouest Québécois sont revenues sous la juridiction de l'A.H.M.Q. et cela représente certes le plus beau témoignage de confiance et d'appréciation envers l'organisation du hockey mineur dans notre province.

Les projections permettant également d'établir qu'au delà de 6,000 équipes seront dûment enregistrées dans les différentes classes et catégories de l'Association pour la saison 1969-70; c'est donc dire une augmentation réelle de près de 1,500 inscriptions sur les effectifs de l'an dernier.

Le principe de participation de chaque joueur pour une saison au moins dans la catégorie de son âge est maintenue; il pourrait même s'étendre à la catégorie midget dès la fin de septembre si la C.A.H.A. accep-

te d'en faire un règlement national.

Conjointement avec le comité des tournois et des championnats, les dirigeants viennent aussi d'approuver une résolution qui normalisera certes l'organisation des ligues locales d'abord et aura ensuite des répercussions bienfaisantes lors des rencontres régionales et provinciales. Cette nouvelle règle stipule que seules les équipes originales, suivant les termes de la constitution, et membres d'une ligne affiliée, pourront participer à des rencontres inter-secteurs, inter-zones, régionales de championnats ou de tournois quelqu'en soit l'enjeu. Ceci, dans le but précis de mettre un terme à la politique de former dès le début d'une saison des équipes "toutes étoiles" au détriment de la masse qui se voyait frustrée de toute chance de participation à une compétition juste et intéressante pour le reste de la saison.

Un prochain bulletin dévoilera également des nouvelles fort intéressantes touchant les rouages internes de l'administration l'organisation d'une école de formation et de perfectionnement ainsi qu'un projet de publication d'intérêt général sur le hockey mineur au Québec.

On s'en rend bien compte, l'A.H.M.Q. est vivante et vigoureuse; elle nourrit puis réalise promptement de si grandes ambitions que maintenant tous les espoirs sont permis.

Nouvelle structuration à la F.B.A.Q.

La Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. vient de terminer sa première saison d'activités. Le travail au niveau provincial fut gigantesque et celui des régions tout simplement formidable. Ses dirigeants notent quand même une certaine anomalie, soit un manque de communications ou plus précisément l'absence d'intermédiaire entre le membre et l'exécutif régional.

Afin de mieux administrer et en vue d'offrir de meilleurs services à tous ses membres, la F.B.A.Q., au cours des deux prochains mois, entend créer cet intermédiaire. Votre Fédération organise donc une vaste campagne d'animation qui se solvera par la mise sur pied d'un système de zones capable de lier davantage tous les organismes, les municipalités ou associations de Baseball,

tous ses membres enfin avec leur exécutif régional.

Si la somme de travail accompli garantit le succès d'une entreprise, la F.B.A.Q., en instaurant ce système, se donne un gage de bon augure pour la saison prochaine, entend de ce fait doubler sa productivité même si tous admettent que sa saison initiale s'est avérée fructueuse à tous les points de vue.

FIAT

1970

Raymond D'Auteuil

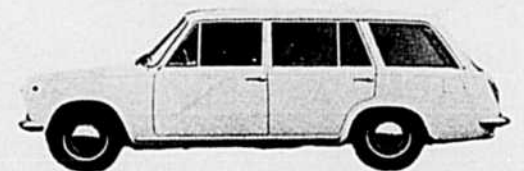
distributeur autorisé

VOUS PRESENTE

LA FIAT 124 FAMILIALE

FIAT 124 FAMILIALE

Du logement et de l'allure. L'amateur de camping et le bricoleur lui trouveront mille utilités et les jeunes de coeur voudront la conduire jour après jour. Elle coûte meilleur marché que toutes les familiales de sa classe et son confort ajouté à une visibilité parfaite vous en rendront la conduite si facile que vous vous croirez assis dans votre fauteuil préféré.



Moteur: 1197 c.c., 65 C.V., 4 cyl., 5 paliers principaux, carburateur à 2 corps, 5 places, intérieur en similicuir, sièges avant inclinables, vitesse max. 87 m.p.h.

442 ouest, boul. St-Germain

Gérald Ross rep.

724-4442
724-4616

Panorama sportif, fin de l'été

Les sports ont tenu une place de choix à Rimouski durant la saison estivale. Golf, Baseball, Fastball, Tennis ont meublé plusieurs heures de loisirs.

Nous vous présentons donc quelques visages qui ont bien tiré leur épingle du jeu et qui ont bien mérité les trophées qu'on leur a décernés

lagher de Chandler et chez les dames, Donate Lavoie de Rimouski qui a également remporté le tournoi des sportifs à Mévis dimanche. Quelle saison pour la brillante golfeuse rimouskoise? Le commanditaire Zénon Ouellet procède à la remise des trophées.

le tournoi pro-amateur O'Keefe est le clou de la saison et cette année, les trois grands gagnants furent : Chez les professionnels, Jean-Guy Gendron, Pro de Bic; Chez les amateurs, Jean Gal-

AU TENNIS

Le tournoi pour les championnats de la ville de Rimouski n'était pas encore terminé à la rédaction de ces lignes, mais des gars comme Pierre Girardin et Denis Mercier ont connu une bonne saison et sont encore dans la lutte.



JEAN-GUY GENDRON



JEAN GALLAGHER



DANATE LAVOIE



PAUL EMILE TREMBLAY

Tremblay a conduit l'équipe Saint-Pie-X à tous les honneurs de la ligue de fastball Laurent Boucher. Paul Roberge, responsable de la ligue pose en sa compagnie.



Gaston Lebel, champion frappeur de la ligue de fastball reçoit le trophée emblématique des mains de notre chroniqueur de sports Raymond Bouchard



PIERRE GIRARDIN



DENIS MERCIER

De nombreux sportifs se sont réunis à Mévis dimanche pour le tournoi de golf dit "Des sportifs" et le grand gagnant fut Paulo Leclerc d'Amqui chez les hommes avec une ronde de 74; Donate Lavoie chez les dames, 49; et Marc Vaillancourt, chez les journalistes, 86.

107 joueurs ont pris part à cette compétition plutôt amicale.

L'organisateur du tournoi était Wilson Janelle et Marcel Jacob a assumé la commande.

SUSCRIVEZ GÉNÉREUSEMENT A LA LUTTE CONTRE LE CANCER

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

On a eu recours récemment à une série de quatre réclames diffusées à tous les journaux d'expression française du Canada. Ces affiches ont été réalisées pour le compte de la Division du Québec de la Société par un artiste d'Ottawa, Monsieur André Dubé, du "Droit".

AU BASEBALL



AU BASEBALL. Jacques Tremblay a conduit les Tigres de Rimouski au championnat de la cédule régulière de la ligue de baseball du Bas Saint-Laurent, au championnat des éliminatoires et au championnat du baseball intermédiaire provincial. Marcel Jacob lui présente donc avec joie, le trophée "Molson"



Jean Beaulieu, propriétaire des Braves de Nazareth a vu son équipe perdre en finale, mais son brillant joueur d'arrêt-court Claude Bérubé a râflé deux titres, meilleur frappeur et joueur le plus utile à son club. Au nom de Bérubé, Beaulieu reçoit le trophée des mains de Marcel Jacob.



Le jeune lanceur Denis Michaud, des Tigres de Rimouski, choisit la meilleure recrue de la ligue du Bas Saint-Laurent.



PAULO LECLERC



MARC VAILLANCOURT

hebdo-sport



avec réal fournier

La saison 1969 de la Ligue de Baseball du Bas St-Laurent fut clôturée, dimanche soir, au chalet du Club de Golf Boule Rock de Métis, par la remise des trophées aux récipiendaires.

L'instructeur Jacques Tremblay des Tigres de Rimouski a reçu les trophées CJBR et MOLSON, des mains de Denis Malenfant et Marcel Jacob. Ce dernier a également remis des trophées individuels à Claude Bérubé des Braves de Nazareth et Denis Michaud des Tigres de Rimouski.

VOICI LA LISTE COMPLETE DES MENEURS 1969, DE LA LIGUE DE BASEBALL DU BAS ST-LAURENT:

Au bâton:

Moyenne	
Claude Bérubé Nazareth	506
Circuits	
Claude Pérusse Amqui	4
Jacques Tremblay Rimouski	4
Points produits	
Claude Bérubé Nazareth	25
Points comptés	
Paul-Emile Tremblay Rimouski	20
Coups sûrs	
Claude Bérubé Nazareth	37
Deux buts	
Claude Bérubé Nazareth	8
Trois buts	
Villes Vermette Causapsal	3
Buts volés	
Jeannot Gagné Rimouski	7
Claude Pérusse Amqui	7
Buts sur balles	
Paul-Emile Tremblay Rimouski	15
Claude Pérusse Amqui	15
Léonard Desrosiers Matane	15
Sacrifices	
Paulo Métivier Matane	8
Raynald Boulanger Nazareth	8
Yvon-Guy Ouellet Price	8
Claude Bérubé Nazareth	8

Au monticule:

Moyenne	
Denis Michaud Rimouski (7-1)	875
Victoires	
Denis Michaud Rimouski	7
Parties complétées:	
Yvon-Guy Ouellet Price	10
Manches lancées	
Yvon-Guy Ouellet Price	80
Retraits	
Yvon-Guy Ouellet Price	112
Buts sur balles	
Denis Michaud Rimouski	33
Blanchissage	
Jean-Guy Michaud Nazareth	2

Plusieurs candidats étaient éligibles au titre de joueur le plus utile. Mentionnons les noms suivants : Yvon-Guy Ouellet de Price, Ronald Gaudreau et Claude Pérusse d'Amqui, Jacques Tremblay et Denis Mercier de Rimouski et Claude Bérubé de Nazareth. Ce dernier a décroché quatre votes sur une possibilité de 10. Quant au choix de la meilleure recrue, Denis Michaud fut quasiment un choix unanime. Les votes ont été faits par les gérants des équipes et les chroniqueurs sportifs présents à la journée sportive de golf.

Le tournoi de Golf des Sportifs qui était tenu pour la première fois, au Boule Rock de Métis, fut une réussite parfaite. Des sportifs de Causapsal, Amqui, Matane, Mont-Joli et Rimouski étaient présents. L'accueil fut chaleureux. On parlait de golf, de baseball, de ski, de fastball et de hockey. Marcel Jacob de la Moslon était le commanditaire. La projection du film des éliminatoires 1969 de la Coupe Stanley fut très appréciée. Il y a longtemps que nous désirons d'avoir une rencontre des sportifs et nous croyons sincèrement, qu'au Club de Golf Boule Rock de Métis est l'endroit idéal pour une telle rencontre. Les Georges St-Pierre et Georges Dumais, gérants respectifs du CEGEP et du Boulevard de la Ligue de Hockey Intermédiaire du Bas St-Laurent portaient tous deux sur le terre No 1. Également, les Jean-Marie Abud, Jean-Eudes Ross, Paulo Métivier, Jacques Tremblay, Gontran Beaulieu, Dan Janelle, Marc Hins, Paul Roberge, Jean Beaulieu et autres étaient de la partie.

La Ligue de Hockey Intermédiaire du Bas St-Laurent est à mettre une dernière main sur les préparatifs de la saison 1969-70 qui s'ouvrira, dimanche le 19 octobre, à Rimouski et à Trois-Pistoles. L'enthousiasme ne manque pas et on ne cesse que de parler de hockey. Les amateurs sont heureux de la tournure des préparatifs de la prochaine saison. L'intérêt ne manquera pas et la rivalité sera grande. A Rimouski, Yvon Harrisson pilotera de nouveau les Gobelets du Boulevard, tandis que les Carabins du CEGEP tenteront de s'assurer les services de Gilles Thibeault ou Roger Jodoin, au poste de pilote. A Mont-Joli, Jean-Marie Boudreau et Marc Hins sont très sérieux et auront sûrement une équipe équilibrée. A Trois-Pistoles, Onil Larrivée s'est assuré les services de Bertrand Lepage, l'idole des amateurs de cet endroit et de Paul Bélanger. Finalement à Rivière-du-Loup, Benoit Pommet compte beaucoup sur les Jean-Claude Lepage et Réjean Hamelin.

C'est l'anniversaire de Emilio St-Pierre, samedi le 27, à Iréné Lévesque, lundi le 29 et à Gille Thibeault, mercredi le 1er octobre... Bonne semaine...

Nouvelles des "Voltigeurs"

Lundi le 15 septembre dernier, un groupe de parents des membres des "Voltigeurs de Rimouski" étaient réunis au gymnase de l'école Pie X pour une séance d'information et élire un nouveau bureau de direction.

Le président sortant M. Guy Jacques présenta une revue rétrospective des activités pour l'année écoulée et apporta des commentaires et suggestions susceptibles d'améliorer le mouvement.

Par après le secrétaire-trésorier M. J.-H. Bellavance fit la lecture du bilan et donna à l'assemblée la liste de tous les endroits où les services des Voltigeurs avaient été requis.

Du 6 juin au 1 septembre les "Voltigeurs" se sont rendus à différents endroits de la Province et du Nouveau-Brunswick à toutes les fins de semaine à l'exception de deux fins de semaine. Ceci démontre la popularité dont jouissent les jeunes auprès des organismes qui

organisent des parades ou spectacles.

Ensuite, il y eut l'élection d'un nouveau bureau de direction et le vote a donné le résultat suivant :

Président:	M. Guy Jacques
Vice-Président:	M. Gérard Marois
Sec.-trésorier:	M. J.-H. Bellavance
Directeurs:	M. Grotges
	Althot
	M. Jean Archambault
	M. Anatole Liberté
	M. Anatole Liberté
	M. Jean-Louis St-Laurent

Monsieur Roger Marois se fit le porte-parole des parents des "Voltigeurs" pour remercier les membres de la direction, de l'année écoulée, de leur travail de formation à l'endroit de leurs fils; formation musicale, maintien et discipline qui sont les qualités qui serviront au jeune dans son avenir.

Pour terminer M. Jean Archambault fit un brillant exposé sur ce que doit être un vrai corps de tambours et clairons.

Il fit l'historique du clairon à piston et à valve rotative et de quelle façon on en est venu à obtenir un instrument qui peut être joué n'importe où même dans un orchestre symphonique. Il explique aussi comment les rudiments de tambours furent pensés par M. Ludwig et que depuis ce temps cet instrument peut être joué à la note comme n'importe quel autre instrument.

Trois nouveaux directeurs ont été élus pour faire partie du bureau de direction du corps de Tambours et Clairons "Les Voltigeurs de Rimouski"

Ce sont: Jean Archambault, Annonceur à CJBR-CJBR-TV, Gérard Marois, Ministère des Postes, Jean-Louis St-Laurent, Gérant chez Maurice Rousseau et Cie

Félicitations, c'est un choix judicieux.

Tournoi d'échecs "Invitation"

Dimanche dernier avait lieu en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville la première assemblée du Club d'Echecs de Rimouski qui reprenait ainsi ses activités pour la nouvelle saison. Le nouveau bureau de direction qui s'est vu confier la tâche de diriger les destinées du club pour l'année 69-70 est formé comme suit : M. Louis Lavoie remplace M. Hugues Langlois au poste de président, alors que celui-ci remplira maintenant la fonction de vice-président, en lieu et place de M. Réal Marquis, sortant de charge. Mlle Lorraine Levesque agira comme secrétaire-trésorière en remplacement de M. Maurice Gagnon, nommé au poste de conseiller de même que M. Réal Marquis.

La nouvelle direction est heureuse d'inviter les adeptes anciens ou nouveaux, bons, pas

pire ou débutants, à se rendre dimanche soir prochain, le 28 septembre, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville où ils pourront disputer des parties amicales et nouer (ou renouer) connaissance avec les échéphiles de la région. Dès 19.30 heures les portes seront ouvertes pour accueillir tous les intéressés. Bienvenue à tous et à toutes.

Les membres présents à l'assemblée de dimanche dernier

et la direction ont agréé de fixer la date du tournoi local annuel "Invitation" au dimanche 5 octobre prochain, tournoi qui se déroulera jusqu'à la mi-novembre en 6 rondes suisses, classes A, B, C et Débutants, hommes et femmes, adultes et étudiants. Encore là, nous comptons sur la participation de tous ceux et celles qui éprouvent un certain intérêt pour le jeu des rois, les Echecs.

Une enquête-éclair de la Villa de l'Essor, Inc.

Alors que les travaux de construction de la VILLA DE L'ESSOR, à Saint-Anaclet, centre d'entraînement à la vie conçu pour accueillir, en 1970, quelque 150 jeunes débilés mentaux du diocèse, vont bon train, depuis sept semaines, la Corporation songe au projet de Pavillons (Ateliers protégés) pour les plus de 18 ans.

Les parents au diocèse de Rimouski, qui ont de jeunes handicapés mentaux de 14 à 18 ans, voudront bien rapidement communiquer leur nom et adresse ainsi que les noms et l'âge des adolescents et adolescentes, débilés mentaux, à Corporation Villa de l'Essor, Case postale 12, Rimouski, ou par téléphone, à 723-1250, local 245, Rimouski.

Il faut connaître rapidement la clientèle possible pour ce deuxième projet de la Villa de l'Essor, INC.

CONJUGAISON

L'instituteur d'une petite ville de province donne à ses élèves comme devoir le verbe "boire" à conjuguer.

Le lendemain, le fils du cafetier de la Grand'Place remet sa copie.

"Je bois; tu payes un verre; il remet ça; nous voyons double; vous passez sous la table; ils ont mal aux cheveux."

Vous voulez passer une soirée agréable dans une



atmosphère de détente
JOUEZ AU BILLARD
Seulement .02¢ la minute

TOUTES LES TABLES SONT AUX MEMES PRIX

HEURES D'OUVERTURE:

1hre P.M. A MINUIT

FIN DE SEMAINE

10 hrs A.M. A MINUIT

Salon de Billard 192 Enr.
192 EST, ST-GERMAIN

Trouvaille intéressante au large de Rimouski

Deux jeunes et audacieux plongeurs de Rimouski ont fait une découverte intéressante et assez mystérieuse, au cours de la dernière fin de semaine.

Pratiquant leur sport favori, Carl Bernier et Claude Rioux, à partir de renseignements très fragmentaires obtenus au cours de plusieurs plongées infructueuses, ont finalement réussi à trouver l'épave qu'ils recherchaient depuis trois semaines.

Il s'agit des débris d'un voilier, situés à environ un mille de la côte et qui reposent sur un fond rocheux à une profondeur moyenne de vingt pieds. Les différents ob-

jets ramenés à la surface par les deux plongeurs se trouvaient éparpillés ici et là, aux alentours du bateau naufragé. On peut apercevoir, sur la première photo, deux crochets pivotants, sans doute destinés aux câbles de sustentation des voiles, de même qu'une partie (la tige) de l'ancre. Il fut toutefois impossible à Carl Bernier et à Claude Rioux de dégager entièrement l'ancre du navire, à cause de son poids énorme. Lors de prochaines plongées, ils espèrent bien, toutefois, réussir à renflouer tous les objets d'importance et dont la valeur antique est certaine. D'après quelques an-

ciens Rimouskois, qui ont examiné les quelques objets ramenés par les plongeurs, ce voilier se serait abîmé dans le fleuve il y a plus de 80 ans.

un club de plongée en formation

Lors de l'entrevue qu'ils nous ont accordée Carl Bernier et Claude Rioux nous ont prié d'annoncer à nos lecteurs la formation à Rimouski d'un Club de plongée soumarine, destiné à rallier tous les adeptes de ce sport fascinant, immortalisé par Jacques-Yves Cousteau et qui suscite toujours de vives émotions.



Un congrès provincial à Rimouski: celui du Club de Camping et Caravaning

La Fédération Québécoise de Camping et Caravaning, sur l'invitation du Club de Camping de Rimouski, tiendra son congrès provincial annuel dans la ville de Rimouski les 26, 27 et 28 septembre 1969.

A cette occasion, environ 60 délégués des différents clubs de la province, affiliés à la Fédération, prendront part aux délibérations et activités sociales organisées à cette occasion.

Voici le programme suggéré de cette fin de semaine:

Vendredi soir le 26: Arrivée des congressistes.

Samedi le 27,

- 09:00 hrs: Début du congrès.
- 12:00 hrs: Dîner libre.
- 13:30 hrs: Reprise des délibérations.
- 17:00 hrs: Réception offerte par la ville.
- 19:00 hrs: Souper communautaire et reprise des activités.

Dimanche le 28,

- 09:00 hrs: Reprise des discussions.
- 11:00 hrs: Messe.
- 12:00 hrs: Dîner et retour des congressistes.

Pour les dames, une visite est prévue aux Tricots Excel de Mont-Joli et des différents centres d'achats de notre ville, pour samedi le 27.

SILENCIEUX
À PARTIR DE

\$7.99

INSTALLATION
GRATUITE



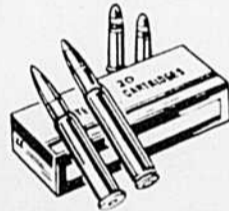
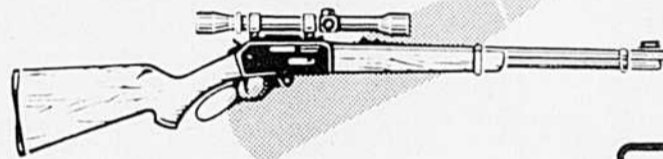
Techniciens à l'ouvrage dans notre atelier.

SILENCIEUX QUÉBEC INC.

442 boul. St-Germain ouest, Rimouski 724-4441

CHASSEURS!

Visitez notre département complet
d'armes à feu, de munitions et
d'accessoires de chasse

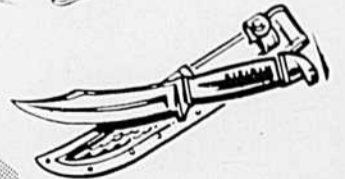
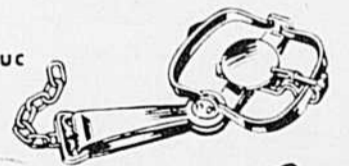


**Vous trouverez
de tout pour
comblar vos
désirs:**

- télescopes
- couteaux de chasse
- pièges
- étuis à fusil
- nettoyeur à fusil
- hachette

Pour votre confort:

- Bottes de chasseurs tout caoutchouc ou avec hausse en cuir.
- Sacs de couchage
- Lampes de poche
- Havre-sac
- Ceintures à cartouches
- LANTERNE ET POELE COLEMAN
- CHAUFFERETTE "COLEMAN" & AUTRES.
- ETC.



Distributeur
exclusif
X
SUPER
X

**Carabines
fusils et
cartouches**
**carabines
WINCHESTER COOEY
WESTERN**

Ferronnerie
de Rimouski inc.

VOTRE QUINCAILLERIE DE CONFIANCE

95 OUEST, ST-GERMAIN

RIMOUSKI

Tel: 723-6506

Un éclairage direct sur le rôle des conseillers scolaires



Le coordonnateur du Ministère de l'Éducation à Rimouski (bureau interrégional), M. G.-E. Toussignant.

Dans un langage ferme, le coordonnateur du Ministère de l'Éducation à Rimouski, M. G.-E. Toussignant, a mis en garde, samedi soir, l'assemblée générale de l'Association des Commissions Scolaires du Bas Saint-Matapédia contre des abus de privilèges, l'incapacité d'être des administrateurs sagaces, dynamiques et compétents, l'indifférence face aux officiers du ministère de l'Éducation, en nombre suffisant, au Bureau interrégional de Rimouski, pour offrir les services techniques et les conseils qui faciliteraient la tâche des conseillers scolaires à l'avantage des populations dont on abuse trop souvent.

M. Toussignant, insistant sur le caractère polyvalent de la gestion scolaire, qui va au-delà de l'administration des derniers pour englober les services pédagogiques, souhaite que la plupart des administrateurs scolaires s'inscrivent aux cours de perfectionnement en administration scolaire qui seront bientôt à leur portée. Il a admis que le renouveau dans l'éducation a jeté de la confusion dans les esprits, qu'il a dérangé des modes de vie paisible, que le regroupement scolaire apporte des problèmes, que le budget est une conséquence plutôt qu'un instrument, que la classe étudiante a raison d'être inquiète, que toutes les classes de la société sont alertées, que l'intérêt personnel de certains ou le goût de la gloire causent des troubles pour le trouble,

que les commissions scolaires sont placées dans des situations complexes, que les fortes réussissent d'être actives, que la communauté, qui paye, a droit à des administrateurs compétents.

administrer en deça de ses moyens

C'est là que M. Toussignant fustigea la légèreté ou l'inconscience de certains administrateurs scolaires qui engagent trop d'individus pour des travaux parascolaires, achètent de l'équipement scolaire sans souci d'inventaire, de mise à jour, de besoins réels, sans souci de l'élève et de l'efficacité des services. Il faudra toujours prendre l'intérêt de l'enfant et administrer en deça de ses moyens. Si gouverneur c'est prévoir, il importe, de l'avis de M. Toussignant, d'établir des orientations et des politiques pour son milieu, s'ingénier à préparer sérieusement une année académique en tenant compte du personnel, des besoins et des prévisions, établir un échéancier pour des demandes de crédit provisoire, pour des besoins réels. Surtout...

Donner de l'information avant la majoration des taxes

Les contribuables ont droit à l'information à temps sur les problèmes urgents à solutionner, sur les budgets, au niveau des dépenses inadmissibles par le Ministère de l'Éducation, afin que les réactions se fassent à temps

pour changer des situations. Quand on décide de donner des services inadmissibles par ledit Ministère, la population doit le savoir avant qu'on lui impose une majoration de taxes, car c'est elle qui paye en définitive, affirmait M. Toussignant. Quant aux services jugés essentiels, les conseillers ou administrateurs scolaires peuvent toujours en discuter avec le personnel du bureau interrégional du Ministère de l'Éducation.

Il semble que l'on ne parvienne pas à faire des prévisions budgétaires selon le nombre réel des élèves, ajoutait M. Toussignant. La planification s'impose et le souci des deniers publics aussi. Ce qui suppose des conseillers scolaires compétents, sensibilisés à l'intérêt général, qui soient présents aux assemblées, qui ne s'absentent pas pour esquiver le moment des décisions ou des responsabilités, qui connaissent surtout les exigences de leur tâche, qui sachent comptabiliser pour ce ne soit pas les vérificateurs qui le fassent, qu'ils soient surtout au courant de tout ce qui se passe dans le monde de l'Éducation, qui laissent les directeurs d'écoles jouer leur rôle, qui consentent à déléguer des pouvoirs, qui n'oublient pas le rôle hiérarchique dans l'exécution des tâches. Les conseillers légifèrent, orientent, établissent des politiques sans perdre de vue les exigences du Ministère de l'Éducation, ce qui suppose un dialogue intelligent et soutenu entre les deux pôles, pour trouver des solutions justes et raisonnables, dans l'intérêt des enfants et des parents.

Andrée Gauthier



Le cadet-lieutenant Bernard Voyer, fils de l'agronome Louis-Paul Voyer, de Rimouski, a passé six semaines dans le Parc National de Banff, en Alberta, où il a suivi avec succès un cours de "cadet avancé", qui

Il revient d'un séjour à Banff

l'obligea à de fréquentes marches en montagne, à faire de l'alpinisme et de participer à plusieurs autres activités inscrites au programme d'entraînement des Cadets de l'Armée.

Bernard Voyer était un nombre des dix-sept cadets de l'armée (Fusiliers du Saint-Laurent), qui quittèrent Rimouski, cet été, pour parfaire leur éducation militaire. Trois se rendirent à Vernon, Colombie britannique, un à Banff (Voyer) et treize à Valcartier. Ils eurent à suivre des cours théoriques et pratiques.

L'année 1969-70 en marche
Dès vendredi, le 13 septembre, le Corps des Cadets ac-

cueillait de nouveaux membres de la région, au manège militaire, rue Saint-Jean-Baptiste, Rimouski. Au programme de l'année : tir à la carabine .22, cartographie, secourisme et sécurité du chasseur. De plus, les Cadets ont le choix de plusieurs options : radio, exercices de précision avec armes, musique et sports.

Dès décembre, une vingtaine de jeunes recevront un grade, après examens, qui devront être réussis. De nouvelles responsabilités leur seront confiées.

L'âge des cadets acceptés à l'entraînement est de 12 à 13 ans mais il faut un scolarité de 7e degré.

Nouvelle infirmière graduée à Hauterive

Mlle Michèle Denis, de Hauterive, fille de M. et Mme Charles-Arthur Denis (Laurette Vignola), ci-devant de l'Esprit-Saint, vient de graduer à l'École des gardes-malades et infirmiers auxiliaires de l'Hôtel-Dieu de Hauterive.

Elles étaient dix-huit nouvelles diplômées dont Mlle Jeanne Damours, de Cacouna, Carmen Lévesque, de Saint-Octave de Mévis, Ghislaine Patoine, de Squatteck, sur la rive sud du Saint-Laurent, Lucie Charron, de Sainte-Thérèse du Coulobier, Marjolaine Gagnon, France Landry, Madone Tremblay, de Baie-Comeau, Danielle Henly, de Gagnon, Ginette Lapointe, Mona Lebel, Yvonne Lessard, Denise Saint-Pierre, de Hauterive, Lucie Lavallée, de Micoua, Micheline Lévesque, de Pointe-aux-Outardes, Lisette Nicolas, de Tadoussac, Jocelyne Ouellet, de Sainte-Thérèse.



La cérémonie de collation de diplômes fut présidée par S. E. Mgr Gérard Couturier.

Saint Flavie

M. et Mme Adrien Beaulieu (Jeanne Smith) sont allés à Montréal assister au mariage de leur fille Nicole avec M. André Hudon, qui fut célébré en l'église Saint-Etienne. Le marié est le fils de M. Joachim Hudon, de Mont-Joli.

Mme Robert Deschênes, Mme Eddy Poirier, sont allés à Montréal assister aux funérailles de Mme Freddy Cazes (Annette Thérien).

M. et Mme Eloi Larrivée et leurs enfants, de Montréal, ont passé les vacances d'été à Sainte-Flavie.

Mme Edouard Lévesque a été hospitalisée à Rimouski pour une fracture à une hanche.

GALERIES LA GRANDE PLACE

AVIS

HEURES D'OUVERTURE

Les boutiques

- DU LUNDI AU VENDREDI de 9 h. 30 a.m. à 5 h. 30 p.m.
- VENDREDI de 9 h. 30 a.m. à 10 h. p.m.
- SAMEDI de 9 h. 30 a.m. à 5 h. p.m.

la promenade

TOUS LES JOURS dimanche inclus de 8 h. a.m. à 11 h. p.m.

N.B. La tabagie et restaurants sont ouverts de 9 h. 30 a.m. à 10 h. p.m. tous les jours dimanche inclus

Urgence: appuyer le projet B de regroupement scolaire

Totalement en faveur du principe de regroupement scolaire, les commissaires de la Ville de Rimouski, s'étant penchés sur le problème à l'élémentaire, au cours de multiples séances d'études depuis l'Opération Regroupement en septembre 1967, soutenaient, lundi, devant les journalistes, avec preuves à l'appui, que le regroupement doit s'opérer selon le projet B (en quatre secteurs) et qu'il est devenu urgent pour parents et contribuables de s'y intéresser pour ne pas être placés, à brève échéance, devant un fait accompli.

Il est apparu que les commissaires scolaires de Rimouski, connaissant le problème dans toute sa dimension et ses implications, n'étaient pas d'accord avec la TABLE DE TRAVAIL, comprenant des officiels de la Fédération provinciale des Commissions Scolaires, du CRD et du Ministère de l'Éducation, préconisant le projet A avec deux secteurs, Mont-Joli et Rimouski, l'un avec 21 municipalités et 8.896 enfants, l'autre avec quinze paroisses et 3.770 enfants.

Il n'est pas dans l'esprit des commissaires de Rimouski de priver de services pédagogiques essentiels et modernes des municipalités scolaires sur le territoire de la Régionale Scolaire du Bas Saint-Laurent pour des facteurs géographiques. Mais ils ont tout de même reçu mandat d'administrer les derniers du pôle Rimouski au meilleur "de leur âme et conscience". Il ne faut pas être sorcier pour voir déjà poindre à l'horizon, si le projet A était imposé, une augmentation de taxes pour Rimouski toujours. On n'a qu'à penser à l'Opération Régionalisation, vendue rapidement, avec promesse de gratuité scolaire sans majoration de taxes pour les contribuables. Revisez vos comptes de taxes depuis au chapitre seulement des dépenses inadmissibles pour tout le territoire. Ce qui est arrivé pour

le Secondaire le sera plus rapidement encore pour l'Élétaire. D'autant plus qu'aucun inventaire sérieux de la clientèle scolaire à l'élémentaire, dans les paroisses, n'a été fait. Qu'on ne peut faire de projections sur une décennie seulement; que le potentiel humain à l'élémentaire dans les localités rurales se raréfie d'une année à l'autre. N'a-t-on pas écarté le projet d'un Ecole Polyvalente à Saint-Gabriel pour une autre raison. Et le réseau routier, et la rigueur du climat, et la topographie accidentée? Et la dénatalité et l'exode des populations vers les centres urbains ou industriels? Déjà, bien des localités n'ont même pas le nombre suffisant (40 élèves) pour ouvrir une classe maternelle en 1969-70.

Pas question de faire la superbe

Rimouski a déjà prouvé son esprit d'envie et de collaboration au plan de la régionalisation des écoles. Seulement, au chapitre des dépenses inadmissibles pour l'ensemble du territoire, elle a vu ses taxes majorées, jusqu'à saturation. Le projet B est très réaliste. Il ne faut pas s'illusionner. Le territoire est vaste et la densité démographique très faible dans les localités de l'arrière-pays. Les spécialistes de l'animation perdront, même avec les normes du Ministère de l'Éducation (en les doublant), plus du tiers de leur journée à aller d'une école à l'autre, ce qui entrainera des déboursés considérables.

Le bon sens plaide en faveur du tableau du projet B retenu par Rimouski.

Quatre unités pédagogiques et quatre unités administratives obligeront, oui, à une reconversion des mentalités, à la qualité de la représentativité (un commissaire par 500 à 1000 élèves) mais aussi à un départage de responsabilités en matière pédagogique, administrative, économique.

Si ailleurs au Québec on a regroupé les commissions scolaires de banlieue avec cinq, sept ou neuf entités scolaires, pourquoi pas à Rimouski.

Le projet A compromettrait gravement de l'avis des con-



Les membres de l'Exécutif de l'Association des Commissions Scolaires du Bas St-Laurent-Matapédia : MM. Ernest Mallandin (Rimouski), Léopold Bérubé (Amqui), Jean-Paul Fiset (Causapsca), le Dr Jean-Louis Desrosiers et Benoit Quimper, de Mont-Joli, respectivement président et vice-président.

seillers scolaires de Rimouski, la gestion scolaire. Si au niveau provincial, le secteur d'aménagement constitue une excellente suggestion, qui satisfait plusieurs régions à forte densité démographique territoriale, la formule ne peut convenir à Rimouski. Il faudrait réduire le nombre des spécialistes, couper certains services selon un régime de péréquation, réduire la qualité des services administratifs, pédagogiques, financiers, vu les distances et les pertes de temps, en sacrifiant l'acquis, enregistrer le désenchantement rapide des paroisses fusionnées qui voudraient, sans pouvoir les obtenir, des services égaux (gymnase, classes maternelles) ainsi que le désintéressement inconséquent mais graduel des administrateurs vu les grandes distances.

Mariages

M. Gustave Belzile, fils de l'agronome Louis-de-Gonzague Belzile et madame Belzile, et Mlle Gina Rivard, de Mont-Joli, fille de M. et Mme Eugène Rivard, de Notre-Dame de la Doré, de Roberval.

M. Denis Guillemette, de Rimouski, fils de M. et Mme Wellie Guillemette, de Saint-Raphael de Bellechasse, et Mlle Nicole Saint-Laurent, de Sainte-Agnès, fille de M. Adolphus Saint-Laurent.

M. Antoine Roy, fils de Madame Antoine Roy, de Saint-Germain de Rimouski, et Mlle Christine Dubé, de Saint-Robert-Bellarmin, fille de M. et Mme Noël Dubé.

M. Gilles Albert, de Sainte-Blandine, fils de M. et Mme Romuald Albert, et Mlle Claire Bernier, de Nazareth, fille de M. et Mme Clément Bernier.

Samedi, le 16 août, marquait le cinquantième anniversaire de mariage de M. et Mme Antoine Ouellet (Mary Simard). La journée débuta par une messe, en l'église de Baie-des-Sables, suivie d'un banquet à l'Auberge de la Vallée, à Sainte-Angèle. Une bourse bien garnie fut remise au jubilaire tandis que Mme Ouellet recevait une gerbe de fleurs. Ce sont leurs petits-enfants Yvon et Monique Ouellet qui posèrent ce geste au nom de la famille.

Noces d'or à Saint Alexis

M. et madame Omer Poirier, de Saint-Alexis de Matapédia, qui comptent cinquante ans de vie de mariage, ont été fêtés par leurs enfants. Le programme comportait une messe d'action de grâces avant le souper servi à l'Hôtel de la Montagne à Routhiville, où dans une adresse Mme André Gauvreau (Marielle) relata les faits principaux de la vie des jubilaires, ses parents.

Gerbe de roses et bourse bien garnie furent présentées à M. et Mme Poirier par les jeunes José Poirier et Pierre Poirier. Une soirée dansante, avec orchestre, a réuni autour des jubilaires et de leurs onze enfants, des parents et amis des jubilaires.

Nommons d'abord les onze enfants : Philias, Jean-Guy, Gaston, Colette, de Saint-Alexis, Mme Chs Gauvreau (Aurore), de Carleton, Glorieux, de Saint-Jean de Matapédia, Mme Léopold Gagnon (Victorine), de Cau-

sapsca, Mme Léo Magny (Rolande), de Joliette, Gratien, de Baie-Comeau, Mme André Gauvreau (Marielle), de Joliette. Bon nombre des 32 petits-enfants étaient de la fête avec M. et Mme Odilon Poirier, Mme Jean-E. Gallant, M. Irénée Gallant, de Saint-Alexis, M. et Mme Jos. Sylvain, de Québec, M. Arthur Poirier, de Montréal, Mlle Lucie Gauthier, de Saint-François, M. et Mme Johnny Arseneault, de l'Ascension, M. et Mme Wilfrid Diotte, de Forestville, M. et Mme Alexandre Blaquière, d'Athotville, M. et Mme Eugène Bujold, M. et Mme Bernard Roy, M. et Mme Normand Roy, de Carleton, M. et Mme Antonin Martin, de Saint-François-d'Assise.

Des télégrammes de félicitations de Sa Majesté la Reine Elisabeth, du Premier ministre du Canada, M. P.-E. Trudeau et de M. Albert Béchard, député fédéral de Bonaventure, sont parvenus aux jubilaires.

Décès de Mme Omer Dubé



La défunte, qui était âgée de 54 ans, laisse dans le deuil, outre son mari, ses enfants M. et Mme Pierre-Paul Gagnon (Claire), de Hauterive, M. et Mme René Lechasseur (Lise), de Rimouski, Denise, René, Andrée et Carole de Rimouski.

Ses funérailles eurent lieu, le 23 septembre, en la cathédrale de Rimouski, au milieu de nombreux parents et amis. C'est l'abbé Normand Valcourt qui officiait au service funèbre.

L'inhumation eut lieu dans le cimetière de Saint-Germain.

Décès

A Notre-Dame du Lac, le 19 septembre, à l'âge de 60 ans, Mlle Adèle Lepage, du Lac Sauvage, fille de M. et Mme Charles Lepage.

A Trois-Pistoles, le 18 septembre, à l'âge de 67 ans, Mme Philias Bélanger (née Dionne).

A l'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup, le 18 septembre, à l'âge de 63 ans, M. Joseph-Salomon Plourde, fils de M. et Mme Juste Plourde (Marie Marquis).



le jeune homme d'affaires de la semaine

Parmi nos petits vendeurs à domicile, le sort a favorisé cette semaine Martin Gagnon. Dans son quartier de Sacré-Coeur, Martin est un "jeune homme d'affaires" en herbe qui soigne bien sa clientèle et qui brigue les records de vente de son journal.

Rappelons que toutes les semaines "Le Progrès" fait tirer une prime de \$5.00 parmi ses petits vendeurs les plus méritants.

AYEZ RECOURS AUX PETITES ANNONCES DU progrès

LES PETITES ANNONCES SONT ACCEPTÉES
JUSQU'A MERCREDI MIDI
minimum (25 mots) \$1.00 .02 le mot additionnel
à l'extérieur de la région : .05 le mot.

PAYABLE AVANT PUBLICATION
LE PROGRES DU GOLFE

192 est, St-Germain, Rimouski 723-4800
Pour vos annonces, demandez notre publicitaire

maisons à vendre

MAISONS NEUVES A VENDRE
dans les paroisses Saint-Pie X
et Sacré-Coeur. Plan d'Habi-
tation Levesque, au tél. 723-
2504.

**MAISON A VENDRE OU A
LOUER:** boul. Sacré-Coeur.
Tél: 723-3373.

A VENDRE: Maisons neuves fi-
nancées par la Société Centrale
d'Hypothèque et de Logement.
S'adresser à Roland Levesque,
ent. en construction, 448 Ave
de la Cathédrale. Tél: 723-3772.

A VENDRE: Maison située à
Rimouski-Est, 3 étages, 8 cham-
bres à coucher. Prix d'au-
baine. Immeuble et placement
J.A. Inc. Tél: 723-6355.

MAISON NEUVE A VENDRE:
Prêt accepté par la Société Cen-
trale d'Hypothèques et de Lo-
gements. S'adresser à Gérard
Labrie, 3 rue Lebel, Tél: 723-
5208.

A VENDRE: Grand chalet meu-
blé situé à Anse-aux-Sables près
de Rimouski, 1 étage, 7 pièces,
sur très grand terrain aména-
gé (15,756) pieds carrés), si-
te magnifique sur le fleuve.

Aussi beau terrain aménagé au
centre-ville, rue Ringuet, pour
résidence. Téléphone après 6.00
hres. le soir 723-6034

A VENDRE: Terre à Saint-A-
naclet. 150 arpents avec bâ-
timents et maison. Tél. 723-5753.
(1)

divers à vendre

A VENDRE: Auto Corvet 1969;
427-435 tout équipée. Tél. 723-
5615 après 5 heures (3)

A VENDRE: Automobile COU-
GAR 1969 Hard-top
coupé sport. Très bas milla-
ge pour règlement de succes-
sion. Tél: 724-4106 Amqui 629-
2106. Trust Général du Canada
Rimouski.

A VENDRE: Plymouth Fury
1969 millage 4,000 moteur 318,
convertible. Vitres électriques,
111power break à disques, po-
wer steering. Prix d'au-
baine, raison fin d'études. Tél. 775-
4459 (2)

A VENDRE: Beau choix de la-
veuses usagées en très bonne
condition. A compter de \$25.00.
Robert Dessureault Ltée Tél:
723-3216

A VENDRE: Un lot d'appareils
de télévision usagés en parfait
état. A compter de \$50.00 Ro-
bert Dessureault Ltée, 723-3216

A VENDRE: Ménage complet en
très bonne condition. Signalez
Lavoie Maison Mobile, Tél: 723-
8872.

A VENDRE: Poêle électrique
combiné à l'huile de marque
"LILET" en très bonne con-
dition. Tél. 723-2816 (2)

A VENDRE: Auto neige. Tél.
723-8593 après 5 heures.

A VENDRE: Valiant 1963 mo-
dèle V200, en très bonne con-
dition. Tél. 723-8332

A VENDRE: Ski-doo 1969 à l'é-
tat de neuf prix raisonnable.
Perceuse à fer avec mèche,
moteur. Tél. 723-6127

**VENDONS, ECHANGEONS A
CHETONS** tous genres de meu-
bles. Nettoyons les tapis et les
meubles. Fabriquons meubles
et matelas sur mesure. Ven-
dons et installons tapis et
draperies. Estimé gratuit. La
manufacture et le magasin
Bertin et Fils, 283 est Saint-
Germain. Tél: 723-6555.

BUANDERIE A VENDRE: Si-
tuée à Price, très bonnes con-
ditions, livraison immédiate. S'a-
dresser à : Immeubles et Pla-
cements J.A. Inc. Rimouski, tél.
723-6335.

VENDONS, ECHANGEONS:
Meubles de toutes sortes, neufs
et usagés - Mobiliers de cham-
bre - salon, cuisine, poêles, la-
veuses, télévisions. Electrohome,
vente, service et échange. Les
Enchères Cherrier Ltée, 183
ouest, Saint-Germain, Rimouski.
Tél: 723-7373.

logement à louer

LOGEMENTS A LOUER: dans
édifice moderne, batchelor, 2½
3½ pcs, chauffé, eau chaude
et électricité fournis, tapis et
système d'intercom. S'adresser
à 723-6161 ou 723-2142.

A LOUER: logement 2½ pcs
meublés ou non chauffage élec-
trique stationnement asphalte
tapis, tenture fournis. Libre im-
médiatement. Pour information
723-3379 ou après 5 hres 723-4813

A LOUER: Logement 7 pcs
tapis mur à mur. Libre immé-
diatement. Situé Sacré-Coeur,
\$145.00 par mois. Tél. 724-6904

A LOUER: Bungalow 5 pcs
situé 638 2ème rue Rimouski.
Libre immédiatement. Gérard
Dubé 11 Ste-Marie, tél: 248-4969
Montmagny, ou à Rimouski 723-
5932 (3)

A LOUER: Logements chauffés
1 pièce, 1½, 2, 3 et 4 pièces,
220 v, préfaits posés. Ainsi que
sous-sol chauffé de 4,000 pieds.
Pour entreposage de skidoo,
remorques etc. S'adresser à Mme
Estelle Joubert. Tél: 723-3201.

A LOUER: Logement de 2½
pièces meublé. Situé 291 est
Saint-Germain. Tél. 723-4550

A LOUER: Logement de 4 pcs
avec chauffage électrique. Tél.
723-8894

A LOUER: Logement de 4½
pièces, électricité, chauffage com-
pris. Situé Saint-pie X. Tél. 724-
6583

A LOUER: Appartements 2½
pièces, chauffé, éclairé, meublé,
prix raisonnable, à Pointe-au-
Père, à 3 milles de Rimouski
S'adresser à l'Hôtel Bienvenue,
tél: 723-4284.

chambres à louer

A LOUER: chambre à 101 St-
Pierre. Tél: 723-5100 (4)

A toutes les familles de Rimouski
qui désirent louer des cham-
bres d'étudiants pour l'année
69-70 veuillez appeler au no
723-9715 entre 9:00 a.m. et 4:00
p.m.

A LOUER: Chambres simples
ou doubles maison assez mo-
derne. Situé en face de l'école
Saint-Jean-Baptiste, à 252,2ème
rue Ouest, Tél. 723-7479

A LOUER: chambre simple ou
double située au centre de la
ville. Tél: 723-8569 (4)

A LOUER: Chambre entrée in-
dépendante, lavabo dans cha-
que chambre. Situé dans St-Ro-
bert, tél. 723-8738 (4)

A LOUER: Chambre et pension.
Tél. 723-5224.

A LOUER: chambre tout confort
cuisine, sortie privée. Endroit
tranquille. Tél: 723-3415 (4)

A LOUER: Chambre moderne
avec lavabo endroit tranqui-
le pour messieurs seulement.
Situé près de maison d'éduca-
tion pour étudiants. Tél. 723-7064.
(4)

divers demandés

ON DEMANDE: une secrétaire
offre ses services pour travail
de bureau par les soirs. Pour
information 724-6834 le soir après
5 hres. (5)

ON DEMANDE: Hommes ou
Femmes à temps partiel \$50,00
et à temps plein \$200,00. Nous
fournissons le matériel à cré-



résidence LE VANIER

1½ pièce meublée \$115.00
3 pièces semi-meublées \$140.00
4 pièces semi-meublées \$158.00 à \$170.00

Venez voir ce qui s'est fait de
mieux en plein coeur de la ville.

Electricité et chauffage inclus dans
le prix de location.

Agent de location.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
12 est, rue St-Germain
TELEPHONE

Soir: 724-6782 Jour: 724-4106
723-8759

A LOUER LIBRES IMMEDIATEMENT APPARTEMENTS 1½ et 2½ PIECES et CHAMBRES

situés au centre de la ville
POUR INFORMATIONS

TRUST GENERAL DU CANADA
12 est, Rue St-Germain, Rimouski.

Tél. le jour 724-4106 Le soir après 8h. 723-8759

À LOUER LOCAL POUR COMMERCE

Situé dans la nouvel-
le partie de l'édifice
du Magasin Verreault
à 2 est, rue St-Ger-
main.

TEL: 723-2535

À LOUER BUREAU

Dans édifice commercial
à l'épreuve du feu, rue
St-Germain.

S'adresser à:
724-4392
723-2452

CLINIQUE PHYSIOTHERAPIE ET CHIROPATRIQUE

48, ave Rioux, Mont Jo'l.
Bureau: lundi, mercredi
et vendredi, 7 à 9 h. soir.

Tel: 775-7924

Dames ou filles DEMANDEES

25 à 40 ans, expérience
non nécessaire. Sortez de
la routine du foyer de
2 à 3 heures par soir.
Possibilité de gagner de
\$50. à \$75. par semaine.
Pour plus de renseigne-
ments prenez rendez-vous
au tél. 724-6845 entre 9h.
et 12h. (midi) tous les
jours.

RÉJEAN GAUVIN Enr. Réparation d'appareils électriques

SPECIALISTE

Aspirateur, bouilloire,
fer à repasser, grille-pain,
percolateur, rasoir,
séchoir à cheveux,
polisseuse, etc.

Une garantie de trois mois
sur toutes les réparations

105 est, St-Germain

REMOUSKI

724-4042



dit. Produits de consommation,
Commission 45%. Renseignement
gratis. Ecrire à : Paula, 21 est,
St-Paul; Montreal. (6)

BESOIN D'ARGENT? Pour vos
achats à terme, consolida-
tions de dettes, prêts hypothé-
caires à court terme, consul-
tez FINANCE LOCALE Inc. 49,
Jacques Cartier, Mont-Joli 775-
4341.

divers a louer

A LOUER: Machine à coudre
automatique "zig zag" et bro-
derie. S'adresser au Centre-
Singer de Rimouski, tél: 723-
2072.

A LOUER ROULOTTE 16'
POUR INFORMATION TEL:
724-4995

A LOUER: 16,000 pieds car-
rés d'espace, chauffé, éclairé,
épreuve du feu. Pourrait
servir à la culture physique
ou comme bureau. S'adresser
au tél: 723-3774.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

COURTIER - 12 EST RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI

MAISON A REVENUS: 3 lo-
gements - 2 de 6 pièces et 1 de 5
pièces - située à 73/75/79 rue Saint-
François - terrain de 11,000' p.
c. possibilité de revenus addi-
tionnels - prix et conditions rai-
sonnables

DUPLEX: situé à 547 et 547A-
LaSalle - Nazareth - 1 logement
de 7 pièces et 1 de 5 pièces -
chauffage à l'eau chaude - fini-
tion extérieure en amiante -
terrain de 63' x 130' - prix et con-
ditions raisonnables

MAISON A REVENUS: 8 lo-
gements - située à 175/177 ouest
rue Saint-Germain - 44' x 58'
sur un terrain de 55' x 148'
située au centre de la Ville -
Chauffage à l'eau chaude - pos-
sibilité d'augmentation des reve-
nus

DUPLEX: en briques situé sur
la rue Saint-Pierre - 2 logements
de 6 pièces - chauffage eau chau-
de - centre des affaires - très pro-
pre - beau terrain paysagé

Notre service de courtage im-
mobilier est l'un des mieux organi-
sés de la région. Nos vendeurs
possèdent une grande expé-
rience en ce domaine. Pour tou-
tes transactions commerciales, ré-
sidentielles, de même que pour
toutes propriétés à revenus, vous
êtes invités à venir les consulter.

TELEPHONE: 724-4106

REPRESENTANTS:
Jean P. Trépanier - 723-2053
G.O. Morissette - 723-3103
Léonard Gagnon - 723-2413
Renaud Moreau - 723-5932

CHAMBRE A LOUER

Pension comprise,
accès à la TV couleur

s'adresser à

724-4707



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA CITE DE RIMOUSKI
AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITE DE LA CITE DE RIMOUSKI.

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRESENTES, DONNE PAR HUBERT DUBE, Greffier, que dorénavant, le stationnement à gauche sur les rues de la Cité ne sera plus toléré. Les automobilistes devront donc stationner leur véhicule à droite seulement sur toutes les rues et aux endroits seulement où le stationnement est permis et ce, conformément aux dispositions du règlement Cinq-Cent-Huit (508) de la Cité de Rimouski et ses amendements.

Donné à Rimouski ce, vingt-troisième jour du mois de septembre mil neuf cent soixante-neuf.

HUBERT DUBE
Greffier de la Cité.

CITE DE RIMOUSKI



APPEL D'OFFRES

AVIS PUBLIC est par les présentes données, que des soumissions cachetées seront reçues par la Cité de Rimouski, pour "DES PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT" au moins quatre-vingt (80) logements à loyer modique à être érigés dans les limites de la Cité, suivant le programme établi.

Les promoteurs-soumissionnaires s'engagent à élaborer des plans et devis, et à construire dans les délais prescrits à un prix global et forfaitaire.

Toute personne, société, compagnie ou corporation ayant sa place d'affaires dans la Province de Québec, est invitée à soumissionner.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 21:00 heures LUNDI, le 20 OCTOBRE 1969, au bureau du Greffier de la Cité 2 L'Hôtel de Ville.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le choix de la proposition sera fonction du coût et de la qualité architecturale des projets soumis.

Le projet retenu sera soumis à la Société d'Habitation du Québec par la Cité, aux termes de l'article 51 de LA Loi de la SHQ.

Sur l'approbation de la SHQ, le promoteur choisi sera tenu de compléter ses plans et devis avant de commencer sa construction.

Les intéressés peuvent se procurer les documents requis et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au Bureau du Greffier, à l'Hôtel de ville, Rimouski Tél. 723-3313.

Un dépôt de Vingt-Cinq Dollars (25.00) non remboursable est exigé en retour des documents précités.

DONNE A RIMOUSKI CE, DIX-HUITIEME JOUR DE SEPTEMBRE MIL NEUF CENT SOIXANTE-ET-NEUF. (18 septembre 1969).

Hubert Dubé,
Greffier de la Cité.

A LOUER

APPARTEMENTS

1 1/2 - 2 1/2 pièces
meublés et chambres

Pour informations

Trust Général du Canada

12 est, St-Germain
Rimouski, Qué.

Tél. : 724-4106

Soir : 723-8759

Tél. : soir : 724-6782
723-8759

Le

Coin du Meuble ENR

34 est, DE L'EVECHE
RIMOUSKI, Qué.

723-3075

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA
APPEL D'OFFRES**

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Chef, Services Administratifs, Travaux Publics du Canada, 180 Cathédrale, Rimouski, P.Q., et portant la mention "SOUMISSION POUR QUAI DES PECHEURS - RIVIERE AU RENARD, COMTE DE GASPE, P.Q." seront reçues jusqu'à 15 heures (heure de Rimouski) le 8 octobre 1969.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 180 rue de la Cathédrale, Rimouski, P.Q.

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission à l'Association de la Construction, 56 est, rue de l'Évêché, Rimouski, P.Q. également au bureau situé: 180 rue de la Cathédrale, Rimouski, P.Q., et aux bureaux de poste de Rivière au Renard, Gaspé et Mont Louis, P.Q.

Le dépôt sera remis dès que les documents de soumission seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décauchage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chef,
Services Administratifs.

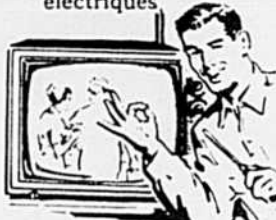
Rimouski, P.Q., 17 sept. 1969.

SERVICE

TV-RADIO-HI-FI

REPARATION

de tous genres d'appareils électriques



Un technicien spécialiste, attaché à la maison est toujours à votre service pour vous donner un travail soigné et garanti.

CHEZ
ROBERT DESSUREAULT

Ltée
322, ST-GERMAIN
723-3216

DAMES et JEUNES FILLES

UNE OCCASION UNIQUE

de vous faire un revenu intéressant dans la vente de cosmétiques, à plein temps ou temps partiel. Candidate doit de préférence posséder auto. Entraînement donné, bon territoire.

Pour informations

723-3295

FER

ORNEMENTAL



WILLIE LAROUCHE

54, LÉONIDAS
RIMOUSKI
SIGNALÉZ 723-7461

AUBAINE UNIQUE

EQUIPEMENT DE CAMPING A VENDRE
COMPRENANT

2 tentes — 5 matelas pneumatiques — 1 canot pneumatique — 1 système au gaz poêle, chaufferette, lampe — tables et chaises 1 glacière — 1 remorque etc...

s'adresser à

383, 2ième Rue ouest
Rimouski

723-4382

local à louer

pour bureau ou commerce

Dans un local neuf.
1,000 pieds carrés de plancher.
Libre présentement.

Pour informations, communiquer par téléphone à 723-3368 le jour, 723-2621 le soir.

GÉRARD LABRIE

ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION

TERRAINS A :

Ste-Agnès - St-Pie-X - Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

3, rue LeBel RIMOUSKI 723-5208

POUR ETRE BIEN A L'ABRI HABITEZ UNE MAISON LABRIE

AMITIÉ ET RENCONTRE

Case Postale 353
Rimouski, Qué.

Aimeriez-vous rencontrer l'âme soeur. Si vous êtes seul dans la vie et que vous désirez connaître des amitiés sincères. NOUS VOUS AIDERONS

POUR LA...



Vente, location et réparations de machines à écrire, machines à additionner.
L'imprimerie Gilbert RIMOUSKI

LIBRE immédiatement APPARTEMENT

2 1/2 pièces meublées

TELEPHONE
723-7091

Le Champagne coule presque à flots

Le Canada s'est classé au neuvième rang, en 1968, sur le marché mondial des importations de Champagne. Selon les statistiques du Comité interprofessionnel du vin de Champagne, notre pays n'a été devancé que par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, le Venezuela et la Hollande. La France reste évidemment bonne première quant à la consommation.

GARÇONS DEMANDÉS

à Ste-Blandine, Bic, Pointe-au-Père St-Fabien Luceville, Rimouski, etc.



Faites de l'argent

Les jeunes qui seraient intéressés à s'organiser une route et à faire la livraison à domicile des journaux aux résidents des rues près de leur demeure.

Plusieurs routes disponibles dans Rimouski et les paroisses avoisinantes, telles que St-Anaclet, Luceville, Bic, St-Fabien, Ste-Blandine etc. etc.

COMMISSIONS INTERESSANTES

Donnez votre nom en téléphonant à:

Rosaire Beaupré
723-3657
Le Progrès du Golfe

Soudeurs demandés

DEUX ANS D'EXPERIENCE
COURS DE DEUXIEME METIER OU L'EQUIVALENT. S'ADRESSER A:

La Compagnie Atlantic Ltée

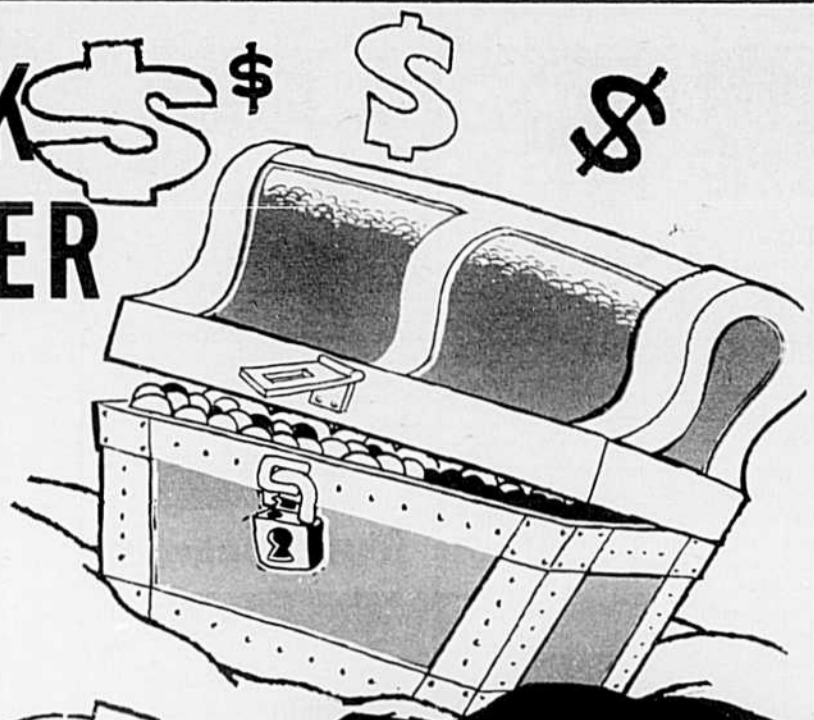
a/s Pierre Giroux, ingénieur

RIMOUSKI, P.Q.

\$100,000 DE STOCK À ÉCOULER



**ENCAN
GÉANT**



de \$ RIoux RIMOUSKI 499.

ENCAN à partir de 499.
pour
T.V. 22"
couleur

ENCAN
à partir de
\$ 31⁹⁵
pour
FAUTEUIL BERÇANT
en cuir

ENCAN
à partir de
\$ 49⁹⁵
pour
LIT CONTINENTAL
3 mcx

ENCAN
à partir de
\$ 419⁹⁵
pour
**LAVEUSE
et
SECHEUSE**

ENCAN
\$ 39⁹⁵
pour balayeuse
Hoover

ENCAN
à partir de
599⁹⁵
pour
T.V. 25"
couleur

ENCAN \$ 59⁹⁵
à partir de
pour **LAZY BOY**

ENCAN \$ 149⁹⁵
à partir de
pour **RÉFRIGÉRATEUR**

TAPIS	Chaises longues.....	\$ 7.95	Moitié Prix	STOCK
	Bouilloires électriques.....	\$ 4.95		DESASSORTI
	Cadres.....	\$ 4.95		- COMMODES
	Grille-pain.....	\$ 7.95		- LIT
Laine, posée	\$ 9.95 v.c.	Matelas, 28x52	\$ 7.95	- BOX SPRING
Nylon posé	\$ 5.95 v.c.			- MATELAS
Nylon posé	\$ 7.95 v.c.			

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSÉE — C'est le client qui fait son prix!

MEUBLES RIOUX LTÉE

104 est, rue St-Germain, Rimouski —Tel.:724-4144

le progrès du golfe

LE SPÉCIALISTE
DU FROMAGE 
Paul Roberge



avec alcide horth
**LA COMPÉTENCE
ET LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**
au
centre d'études
universitaires

UN REPORTAGE
ILLUSTRÉ
NOS PAGES 22 et 23

Une plante... Un oiseau... une fenêtre nue : c'est l'ascétisme des enfances de l'université, à Rimouski . LE CAHIER vous offre un reportage complet sur les espoirs et les rêves du Centre universitaire de Rimouski (unité constituante de l'Université du Québec)

LE 20 OCTOBRE

LE PRIX DU CERCLE DU LIVRE DE FRANCE ET LE PRIX JEAN BERAUD

C'est le lundi 20 octobre que seront décernés cette année le PRIX DU CERCLE DU LIVRE DE FRANCE et le PRIX JEAN BERAUD.

FRANCE a révélé des auteurs qui ont pris par la suite une place importante dans notre littérature, tels :

Françoise Loranger
André Langevin
Claire Martin
Claude Jasmin
etc....

Sur les 29 manuscrits soumis aux jurys, 8 ont été retenus pour les discussions finales. Ce sont :

- LE PLAT BRISE
- CATHERINE
- NON MONSIEUR
- LE TEMOIN
- BONJOUR TWIGGY
- AINSI NAISSENT LES DIEUX
- GUILLAUME D.
- UN PAIEN PARMIS LES PINGOUINS

Cette année ce sont les hommes qui dominent puisque 5 des 8 finalistes sont du sexe masculin.

Cinq sont également de nouveaux auteurs alors que trois sont déjà connus. Enfin, comme d'habitude, la région de Montréal vient de loin en tête puisque 6 des candidats y sont domiciliés.

Rappelons que le PRIX DU CERCLE DU LIVRE DE

CETTE SEMAINE

DANS LES CINEMAS

Au cinéma Cartier à compter du samedi 27 septembre : **LE GENDARME SE MARIE**, avec Louis de Funès, en couleurs, et **ALEXANDRE LE BIENHEUREUX**, avec Philippe Noiret et Françoise Brion, en couleurs.

Au cinéma Auditorium, à compter du samedi 27 septembre : **QUEL FAUX NUMERO CE FAUX NUMERO?** avec Bob Hope et Elke Sommer, avec **DANS LA CHALEUR DE LA NUIT**, avec Sydney Poitier et Rod Steiger, également en couleurs.

DANS LES SALLES-CABARETS

Hôtel du Havre, salle du Ressac, à partir du 30 septembre : **LES MERCEDES**, excellent groupe musical

Hôtel Normandie, salle de danse, bientôt à l'affiche le fameux Fritz Pereira avec son orchestre haitien **ATTRACTION SPECIALE** les 3 et 4 octobre, le groupe malgache **LES SURFS**

Motel l'Ermitage, salle de l'Hermitage, Jean-Louis Neveu, organiste, avec une danseuse à gogo, entre les pièces musicales.

CINÉMA CARTIER RIMOUSKI Tél. 723-2791

DIMANCHE - 1 h. - 2 h.30 - 4 h.05 - 5 h.35 - 6 h.25 - 8 h. - 9 h.30 - 11 h.
SUR SEMAINE - 7 h. - 8 h.30 - 10 h.05

Du 27 septembre au 3 octobre

Genevieve Grad, la petite religieuse et la Brigade de St-Tropez vous invitent au mariage

LE GENDARME se marie

UN TORRENT DE RIRE... avec le ROI de la Comédie...
LOUIS DE FUNES

en couleurs

2^e FILM **ALEXANDRE le BIENHEUREUX** (COULEUR)

● Une tempête de rires
● Comédie réalisée par Yves Robert
● Interprètes : Philippe Noiret, Françoise Brion, Marlène Jobert, Paul LePerson.

96 MINUTES DE RIGOLADE

CINÉMA

ORFEU NEGRO À PIGALLE

VIVRE LA NUIT un film de MARCEL CAMUS avec Jacques Perrin, Serge Gainsbourg, et Catherine Jourdan

Nous avons cette semaine la chance et la surprise de voir un film intéressant à la salle de la rue Michaud. Surprise d'autant plus grande qu'il fallait remonter à plusieurs mois en arrière pour trouver une autre projection de valeur, en l'occurrence le film de John Boorman "Le point de non-retour". Deux films valables en quatre ou cinq mois, c'est une moyenne un peu gênante pour un cinéma.

L'Auditorium nous présentait donc, ces jours-ci, et sans renfort de publicité (c'est curieux!) le dernier film de Marcel Camus: "Vivre la nuit". Camus, comme on le sait, est le cinéaste du fameux "Orfeu Negro", palme d'or de Cannes et succès mondial enviable. C'est d'ailleurs depuis ce film que Camus a attiré l'attention sur son travail. Avant Orfeu Negro, il avait fait "Os bandeirantes" un bon film qui n'eut aucun succès. Après Orfeu, il a connu un échec avec "Le chant du monde", et il a fait "Vivre la nuit", film assez étonnant où nous retrouvons le cinéaste d'Orfeu Negro.

Vivre la nuit, c'est l'exploration du monde nocturne de Paris, en particulier de Pigalle. C'est un voyage au centre d'une nuit dévastatrice, une équipée dans un secteur difficile, avec ses lois, ses habitudes, ses exigences. Marcel Camus a su s'infiltrer dans ces milieux, et sa description est bouleversante. C'est presque Orfeu Negro à Pigalle.

Le film de Camus est basé sur un amour qui naît entre deux jeunes dans le monde nocturne de Paris. Lui, est à l'emploi d'un magnat-escroc des boîtes de nuit; elle, est disquaire dans un club chic. Ils se rencontrent, se plaisent, s'aiment, se détruisent sans le vouloir mais à cause des exigences de leur milieu, puis ils se retrouvent après a-

voir fait le grand saut pour sortir de cette nuit.

Le film de Camus est, en ce sens, assez moraliste; il est bâti comme un théorème, où l'évidence se trouve dans le fait qu'il faut fuir cette nuit, en sortir. Pourtant, la description de ce monde est fort intéressante, et surtout très juste et très naturelle. Camus n'est pas tombé dans le piège de la sophistication inutile, qui pourtant devait tendre largement ses filets. La construction même du film est très linéaire, elle n'a rien de bouleversant, mais sa force, sa couleur, sa vie le rendent excellent. C'est en somme, un retour en surface pour Marcel Camus

Du Saint-Hilaire de François Patrice au Palladium, en passant par le King's Club, Camus nous fait voyager au coeur même des nuits parisiennes. Le travail qu'il y a fait avec ses caméras est admirable. Camus a une caméra curieuse, qui fouille et découvre les côtés les plus intéressants d'une action. Dans "Vivre la nuit", Camus a réussi ce qu'il avait fait au carnaval de Rio, il y a déjà quelques années.

Les comédiens sont tous intéressants: l'unique Gainsbourg, en journaliste alcoolique et écrivain raté; l'étonnant Jacques Perrin, dont la carrière monte en flèche; l'excellent George Géret, un comédien trop méconnu hélas; et la toute mignonne Catherine Jourdan. Un générique bien garni, pour un film qui, sans être important, est d'une qualité certaine et d'un intérêt soutenu.

Il ne vous reste que ce soir pour voir ce film. Courez-y, car les occasions sont rares à Rimouski de voir un bon film. Le cinéma est décidément le parent pauvre des activités artistiques de notre ville. A quand donc un cinéma d'Art et d'essai à Rimouski? A quand donc au moins, des programmations plus valables dans nos deux salles?

Robert Levesque



Serge Gainsbourg

Nouveau!
Formidable!
Sensationnel!

Extraordinaire!
Unique!
Merveilleux!

Après PARIS... RIMOUSKI

NOUVEAU SCOPITONE couleur à écran géant

NOUVEAUX FILMS

le premier du genre en Amérique du Nord.

AU SALON BAR SCOPITONE

L'Hotel du Boulevard

Venez voir sur le nouveau scopitone couleur à écran géant, vos artistes préférés, ils sont plus vivants que jamais.

Le
GOBELET

Venez savourer nos fameux
SMOKED MEAT
et
HOT-DOGS

tout en suivant vos programmes
T.V. couleurs

DISCOTHÈQUE
à

GOGO

PSYCHEDELIQUE
SALLE ST-BARNABÉ

L'endroit le plus vivant
en ville, l'endroit le
plus populaire à Ri-
mouski.

VOYEZ NOS FILLES A
DANSER
DANS
DES CAGES.

Votre passage en ville
n'est pas complet sans
un arrêt à

L'Hotel du Boulevard

170 ouest St-Germain Rimouski Tél. 723-9231



après le spectacle

LA CHAUMIÈRE

vous servira, dans une chaude atmosphère

- ses crêpes bretonnes
- ses poulets sur le grill
- ses steaks juteux grillés au charbon

prolongez le plaisir d'une bonne soirée;
emmenez vos amis à LA CHAUMIÈRE

98 est, rue Saint-Germain, Tél. 723-9238



Le célèbre directeur Robert DeCormier, de l'ensemble du même nom, qui sera le second invité de la saison 1969-70...

CAMPAGNE D'AUTOMNE

La Société de Concerts espère recruter 300 membres de plus

Lors d'une réunion extraordinaire, convoquée la semaine dernière, les membres administrateurs de la Société de Concerts de Rimouski (filiale locale de Community Concerts, de New York) ont admis l'urgence de lancer une nouvelle campagne de recrutement.

Bien que la campagne du printemps ait remporté un succès satisfaisant (près de 400 membres sont déjà inscrits), la Société croit utile de rejoindre

les nouveaux arrivants dans notre ville : fonctionnaires gouvernementaux, en poste depuis peu, professeurs à tous les niveaux de l'enseignement et collégiens des deux sexes. En particulier, les étudiants du Centre d'études universitaires, du Cegep, mais également les écoliers de tous niveaux qui pourront, à un tarif réduit - \$4.00 pour la saison - se procurer la carte d'abonnement.

On sait que cette carte donnera droit d'entrée, au cours de la saison 1969-70, à trois concerts assurés, dont celui du célèbre ensemble DeCormier, de même qu'à des concerts hors série dont le choix n'a pas encore été arrêté.

Lee Gagnon dans notre ville

C'est à cette même assemblée que l'acceptation du saxophoniste et directeur de jazz

Lee Gagnon, originaire de Matane, a été révélée. Notre célèbre compatriote a en effet accepté, avec enthousiasme, de donner à Rimouski, au début de l'année 1970, un vrai concert de jazz, sous les auspices de la Société de Concerts.

Rappelons donc à tous les intéressés que la mini-campagne de la Société de Concerts est commencée depuis le 22 septembre et qu'elle se poursuivra toute la première semaine d'octobre. Ceux qui n'auront pas été contactés et qui désireraient se joindre à cette très méritante société musicale peuvent toujours téléphoner au président Normand Guérette (Bibliothèque du CEGEP) ou communiquer avec Laurent Leblond, rédacteur du journal LE RIMOUSKOIS.

CINÉMA CARTIER RIMOUSKI
Tél. 723-2791

DIMANCHE - 1 h. - 2 h.30 - 4h.05 - 5h.35- 6h.25- 8h.- 9h-30- 11h.
SUR SEMAINE - 7h.- 8h30- 10h.05

DEUX films divertissants, en primeur, qui vous feront OUBLIER vos soucis,

Du 27 septembre au 3 octobre

Geneviève Grad, la petite religieuse et la Brigade de St-Tropez vous invitent au mariage

POUR TOUS

LE GENDARME se marie

UN TORRENT DE RIRE... avec le ROI de la Comédie...

LOUIS DE FUNES



en couleurs



2e FILM

ALEXANDRE le BIENHEUREUX

(COULEUR)

- Une tempête de rires
- Comédie réalisée par Yves Robert.
- Interprètes : Philippe Noiret, Françoise Brion, Marlène Jobert, Paul LePerson.

96 MINUTES DE RIGOLADE

LITTERATURE

L'amour avec Creezy: du néant sous du néon !

Le dernier roman de Félicien Marceau, roman bien parisien, porte néanmoins un titre américain puisqu'il s'intitule : CREEZY.

Qui est Creezy? Un personnage de notre temps, objet de consommation courante au siècle de la société de consommation. Creezy est mannequin pour les photographes de mode, pour les grands couturiers, en temps de collections, enfin pour tout ce qui s'attache à l'univers des femmes riches et frivoles. Elle-même est riche et frivole. Comme le chante Léo Ferré, "c'est du néant sous du néon".

Or, les hasards d'un voyage en avion, après celui d'une première théâtrale, rapprochent un certain Jacques, député de Morlan(?), de cette grande fille très mince, très belle et très sexy. On devine aisément la suite. Mais ce que vous ne savez pas encore, si vous n'avez pas lu Creezy, c'est ce qu'arrive à donner d'humanité et de vérité à ce milieu irréel et inhumain un romancier habile comme Félicien Marceau.

Pour trop de gens, hélas! et surtout pour ceux et celles d'entre vous qui avez la chance d'aller de temps à autre au théâtre à Paris, Marceau est l'auteur de *L'Oeuf*, de *La Bonne Soupe*, de *La Preuve* par quatre et de *L'Etouffe-chrétien*. C'est oublier, ou ne pas savoir, que cet écrivain qui arriva très tard à la littérature, passé la quarantaine,

s'était déjà distingué dans le roman avec ces oeuvres exquises et ironiques qui s'appellent *Bergère Légère* et *Les Elans du coeur*, après un tout premier petit livre (qui passa inaperçu mais qui est maintenant un best-seller du LIVRE DE POCHE), c'est-à-dire l'adorable *Capri*, petit île.

C'est donc ce Félicien Marceau, romancier, qui vient de signer Creezy, livre charmant et cruel, léger et désespéré, où, pour avoir obéi trop bien et trop vite en un monde qui ne pardonne pas ces excès aux "élans du coeur", le député et sa jeune maîtresse se retrouveront un soir sur la terrasse de ce building — verre et béton — qui est le lieu même du désespoir urbain, pour... mais je n'en dis pas davantage. Creezy, comme tout roman réussi, ne se raconte ni ne se résume. Il faut le lire... avec l'esprit qui convient, sans illusions mais aussi sans préjugés.

Le prière d'insérer, que je lis à l'instant après avoir terminé le livre lui-même, dit de Creezy qu'elle est une créature de l'instant, portée par l'écume, quelqu'un qui, d'une certaine manière, a perdu son âme, dont l'âme a été dispersée par les flashes des photographes, dont l'âme a été rongée par sa vie".

Il est indéniable que le député qui l'aime, pour quelque temps, pour quelques mois, lui-même créature



"...une énorme photographie de Creezy, une photo brutale, coupée au dessus des yeux et au ras du menton, grise et noire, grumeleuse, une photo d'ogresse."

CREEZY, de Félicien Marceau (page 30)

frivole d'un monde déshumanisé par la Politique, n'était pas fait pour apporter à cette jeune femme âpre, sèche, mais traversée par la tendresse conversée de la petite fille qu'elle fut un jour, "le supplément d'âme" dont parle Henri Bergson.

On revient toujours, avec cette sorte de personnages, cette sorte d'univers qui devient très vite l'univers de tout le monde : confortable, asseptisée, gadgeté à outrance, à la parole d'Alain, philosophe de l'entre-deux-guerres, et moraliste des *Propos sur le bonheur*, à ce jugement inoubliable : "La frivolité est un état violent".

Si Creezy, dont je vous recommande la lecture parce que le livre est avant tout exemplaire et qu'il vous sera profitable, est un roman violent, c'est que le plaisir,

la vie facile, les beaux immeubles, et la vie dans *LES BEAUX QUARTIERS*, comme les appelait Louis Aragon, sont source de violence et de mort. Que l'ascétisme, l'austérité, la privation qui sont devenus des actes délibérés de la volonté, en cette ère du tout offrant et du tout donné, apportent seuls la paix et la douceur.

Le député et le mannequin qui s'entre-déchirent dans Creezy sont bien incapables de réelle douceur et de vraie tendresse. C'est pourquoi Félicien Marceau de leur consacrer ce livre si sauveur et si triste.

francion.

• Aux comptoirs Horizon, à Rimouski : c'est une édition de Gallimard, Paris.

Un timbre en hommage à un humoriste



Les Postes Canadiennes émettront le 12 novembre 1969 un timbre commémoratif de six cents en l'honneur de Stephen Leacock, humoriste, historien et économistecanadien, de renommée internationale. Leacock, membre d'une famille de onze enfants, a passé son adolescence sur la ferme de ses parents, près du Lac Simcoe, en Ontario, après sept ans à Svanmore, Hampshire, en Angleterre. Il mourut le 28 mars 1944 à Toronto.

Le timbre Leacock, de format horizontal, sera imprimé en trente-quatre millions d'exemplaires.

La nomination de M. Leacock comme premier maître de conférences de l'Université McGill, de Montréal, a marqué le début d'une mémorable carrière de 32 années au sein de cette institution. Sa mémoire était phénoménale. Une soixantaine de ses oeuvres ont été traduites dans de nombreux pays du monde.

Ils sont en librairie

LES ARMES DE CHASSE, par Yves Jarrette. Le choix et l'entretien des armes; le guide des munitions; les éléments de la taxidermie. Tout cela dans un recueil intéressant, composé des articles parus en bonne partie dans la chronique du *SOLEIL* "Safari, fusils et p'tit gibier". Avec une préface élogieuse de Gabriel Loubier, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Aux Editions de l'Homme, Montréal.

LA BAGARRE, de Gérard Bessette, et **CE QU'IL FAUT DE REGRETS**, de Paule Sainte-Onge. Deux romans anciens, réédités par le Cercle du Livre de France, dans la collection du CLF (Cercle de poche canadien)

JE TOURNE EN ROND MAIS C'EST AUTOUR DE TOI, par Michel Beaulieu. Neuvième publication de l'auteur, ce roman s'inscrit dans une ligne résolument moderne. L'auteur tente de redonner une certaine chaleur à une forme de roman qui s'apparente à l'école du "nouveau roman" tout en étant très éloignée de celui-ci. Aux Editions du Jour, Montréal.

TON PARADIS C'EST L'AUTRE, de Maurice Gareau. En sous-titre "aimer l'homme afin d'aimer Dieu", et en exergue deux citations, "Ton Paradis c'est l'autre puisque l'autre c'est le Christ", du patriarche Athénagoras, 30 avril 1967, et "Ce Concile ne donnerait-il pas en fin de compte, un enseignement simple, neuf et solennel pour apprendre à aimer l'homme afin d'aimer Dieu?", de Paul VI, clôture du Concile, le 7 décembre 1965. C'est le ton même de l'ouvrage, dans la collection du nouvel accent (4). Aux Editions Champigny.

EN CUISINANT DE 5 à 6, avec Juliette Huot. Miss Radio-Télévision 1969 est une personnalité fort connue dans les milieux artistiques québécois. Rompue dès son plus jeune âge aux exigences du théâtre, elle anima, au cours des années, une foule d'émissions. On la reconnaissait surtout comme comédienne. maintenant qu'elle se révèle un cordon bleu émérite. Ce livre renferme les meilleures recettes présentées par Juliette Huot à la populaire émission du "canal 10" : LE 5 A 6.

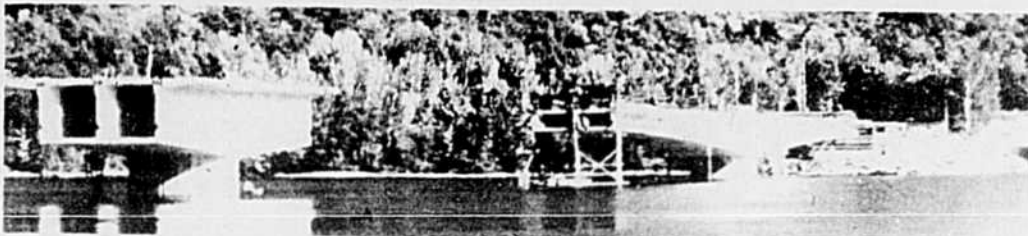


LIBRAIRIE
COMPTOIRS HORIZON inc.

SUGGESTIONS DE LA SEMAINE

Le Mois de mai du Général par J.R. Tournoux	\$6.70
Pompidou, par P. Rouanet	\$7.65

41 OUEST, RUE DE L'ÉVÊCHE,
RIMOUSKI, QUÉBEC • TEL. 723-6560



UN GRAND PRIX INTERNATIONAL À ANDRÉ LEROUX

Un ouvrage d'un mérite exceptionnel qui a valu à ses auteurs les ingénieurs-conseils Leroux (André, de Rimouski), Roy, Bergeron, Gariépy et Associés, de Montréal et Sorel, l'un des grands prix du concours annuel de l'Institut de béton précontraint, c'est le pont ROMEO LORRAIN, sur la Rivière au Lièvre, à Notre-Dame du Laus, Papineau, sur la route 35, allant de Buckingham à Mont-Laurier.

Cette réalisation a été choisie parmi deux cents projets canadiens et américains inscrits au concours. La firme d'ingénieurs-conseils Leroux, Roy, Bergeron, Gariépy et Associés, qui recevra sa récompense, lors d'une cérémonie à Boston, le 5 octobre, a gagné l'un des douze grands prix décernés par le concours annuel de l'Institut de béton précontraint. L'autre gagnant canadien, nous confiait M. André Leroux, de Rimouski, est la firme d'ingénieurs-conseils M. S. Yolles Associates, Ltd, de Toronto.

Prié de préciser pourquoi le pont ROMEO LORRAIN s'était mérité cette distinction, M. Leroux cita les propos du président du jury

de l'American Institute of Architects : "la ligne élégante et esthétique de la structure, tout en intégrant l'ouvrage au décor naturel constitue une solution à la fois économique et très satisfaisante au problème posé."

L'obstacle que constituait la rivière du Lièvre a donné lieu à la conception et à l'exécution d'un pont précontraint, évalué à \$900.000, y compris aux deux extrémités des jetées atteignant 225 pieds, faisant appel à une technique inédite sur le continent américain. Cette technique de construction, relativement courante en Europe, tire profit de la préfabrication et de l'érection en encorbellement. Et les ingénieurs conseillers ont choisi cette méthode de construction vu que la largeur et la profondeur de la rivière au Lièvre auraient rendu difficile et coûteuse la construction de plusieurs piliers. Et M. Leroux, pressé de questions, ajoutait : "la préfabrication a été exécutée l'hiver à l'intérieur d'abris chauffés. Le béton fabriqué sur la terre ferme est supérieur au béton coulé en place par sa qualité, sa régularité, sa résistance et son

aspect. D'autant plus que le pont ROMEO LORRAIN a une longueur totale de 520 pieds et compte trois travées continues de 130, 260 et 130 pieds reposant sur deux piliers et deux culées. Il a une chaussée de trente pieds avec deux pentes opposées."

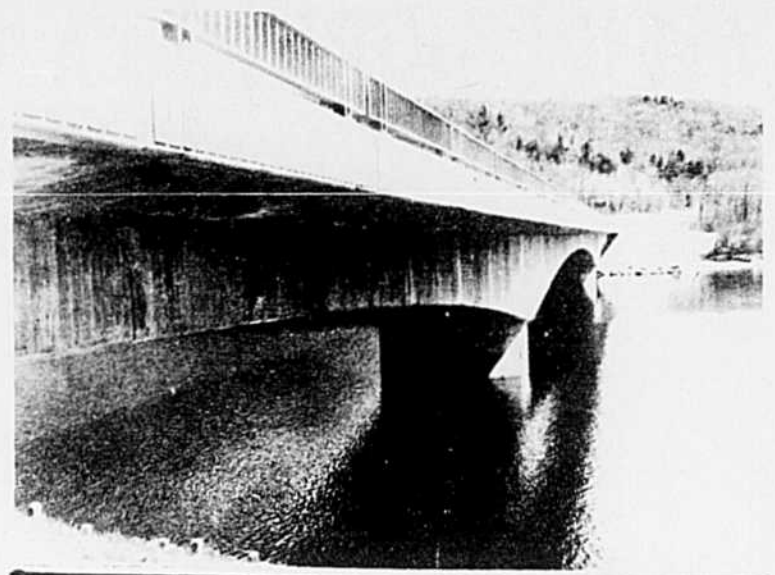
D'autres projets...

Cet honneur rejailit sur tout le Canada et sur le Québec. M. Leroux et ses collègues seront à Boston, le 5 octobre, pour recevoir la récompense que leur vaut le pont ROMEO LORRAIN ouvert à la circulation en 1968.

Soulignons que les réalisations de la firme d'ingénieurs-conseils Leroux, Roy, Bergeron, Gariépy et associés sont nombreuses dans la région baslaurentienne et gaspésienne et que la préparation des plans du pont de la Rivière Trois-Pistoles leur a été confiée.

Cette firme canadienne française travaille conjointement avec l'architecte Firmin Lepage à la réalisation de la VILLA DE L'ESSOR, à Saint-Anaclet, qui devrait ouvrir ses portes au début de l'été 1970.

Andrée Gauthier



RECRUTEMENT À la bamboche



La compagnie de théâtre de Rimouski, "La Bamboche", entreprend une saison automne-hiver. Ce sera sa troisième saison du genre. Déjà trois spectacles sont prévus, dont un pour les enfants. La saison débutera dès le premier novembre environ.

Pour cela, la troupe a besoin d'élargir ses cadres, et elle fait appel à tous ceux qui désireraient travailler dans l'un des métiers du théâtre.

Si vous voulez jouer, si vous avez des dons de décorateur, de maquilleuse, de technicien, si vous voulez approfondir l'un de ces domaines, vous êtes les bienvenues à la troupe "La Bamboche".

La réunion de recrutement aura lieu lundi prochain, le 29 septembre, à 8 heures précises, au local 403 du Centre Civique, rue Sainte-Marie.



La Bonne Fourchette

Un régal pour vous et vos invités à la

BONNE FOURCHETTE



Au menu vous trouverez:

LE HOMARD VIVANT
LES HÛÎTRES FRAÎCHES
LE SAUMON FRAIS

La saveur et la qualité de nos mets plus la courtoisie de notre personnel et l'atmosphère reposant de notre salle à diner seront l'occasion de moments inoubliables.

Pour un prochain dîner c'est à

La Bonne Fourchette

Motel Saint-Laurent Enr.

209 boul Sacré-Coeur

Tél. 723-9217

MERCREDI: Soirée des dames au Salon de Billard 192

SEULES LES DAMES SONT ADMISES DE 7.00 P.M. A MINUIT

ALCIDE HORTH : LA COMPÉTENCE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU CENTRE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

M. Alcide Horth, directeur-adjoint du Centre d'Études universitaires de Rimouski, est chargé de la direction des travaux de rénovation et d'aménagement du Centre d'Études universitaires. Comme on le sait, l'université de Rimouski a installé ses locaux dans ce qui était auparavant le monastère des Ursulines, dans la partie sud-est de la ville. Le Centre reçoit, pour sa première année, 150 universitaires, 250 étudiants en formation des maîtres et 850 pour les cours du soir.

PHILOSOPHIE DE L'AMÉNAGEMENT

Selon M. Horth, la philosophie employée pour les travaux d'aménagement est celle de la fonctionnalité rapide. M. Horth désire rendre l'ancien monastère plus propice aux activités universitaires, mais sans trop bouleverser et sans trop s'étendre sur de longues périodes. "Même s'il est possible que nous ne restions pas ici, il faut que les étudiants et les professeurs soient bien installés. On ne peut pas partir sur un mauvais pied parce qu'on ne sait pas si on va rester définitivement à un endroit. Nous devons nous donner toutes les chances en partant, même s'il y a risque de perdre de l'argent. Il faut donc s'organiser du mieux que l'on peut. De toute façon, on est là sûrement pour deux ans."

METHODES DE L'AMÉNAGEMENT

Il y a une somme de 35,000 dollars qui est investie dans ces travaux, et une somme de 3,000 dollars pour la construction d'une rue qui encerclera le Centre universitaire et facilitera le stationnement. Le budget d'investissement, non encore accordé, est de \$500,000 dollars. "On a besoin de ce montant pour vraiment fonctionner. Pour ce budget présenté, mais non accepté, il faudra attendre la mi-octobre pour être fixé."

En se promenant dans le Centre, on peut voir qu'il y a déjà une salle de détente pour les étudiants, une entrée pour ceux-ci, des services administratifs, le bureau du registraire, l'entrée principale et des bureaux qui sont rénovés ou installés. Les travaux principaux consistent dans la peinture des pièces avec des couleurs claires (le blanc surtout) et l'installation de murs amovibles aux couleurs plus chaudes. Ce sont les principaux changements. Il n'y a pas de grosses démolitions, ou des travaux de charpente. On ne fait qu'aérer, rendre quelques divisions plus fonctionnelles.

LES LABORATOIRES

Cette année, M. Horth veut installer deux laboratoires : un pour les étudiants et un pour les professeurs. Selon lui, ces laboratoires sont essentiels à la bonne marche du Centre. Il y a déjà deux professeurs qui ont fait beaucoup de recherches, et ils doivent, selon M. Horth, continuer ainsi. "Même si la décision finale de rester ici n'est pas encore prise, il faut construire ces laboratoires, qui seront un peu le cœur de l'université. Nous voulons, en effet, orienter notre Centre vers la recherche."

LES PROFESSEURS D'ABORD

Selon M. Horth, les premiers déboursés à faire sont pour les professeurs. Ils doivent avoir leur laboratoire pour que le corps professoral n'en soit pas un de répétiteurs, mais un corps professoral à la fois poin-

te de l'actualité, qui cherche et qui apprend à chercher.

Il vaut mieux, nous disait M. Horth, ne pas ouvrir trop de départements, mais assurer des départements compétents et complets. "Avant d'agrandir, de multiplier, il faut avoir des professeurs valables et sûrs. Il faut que ce soit, à ce point de vue, aussi fort qu'ailleurs, sinon plus. On va répondre par l'offre qu'à la demande. On créera les départements selon le nombre de compétences aptes à l'ouvrir."

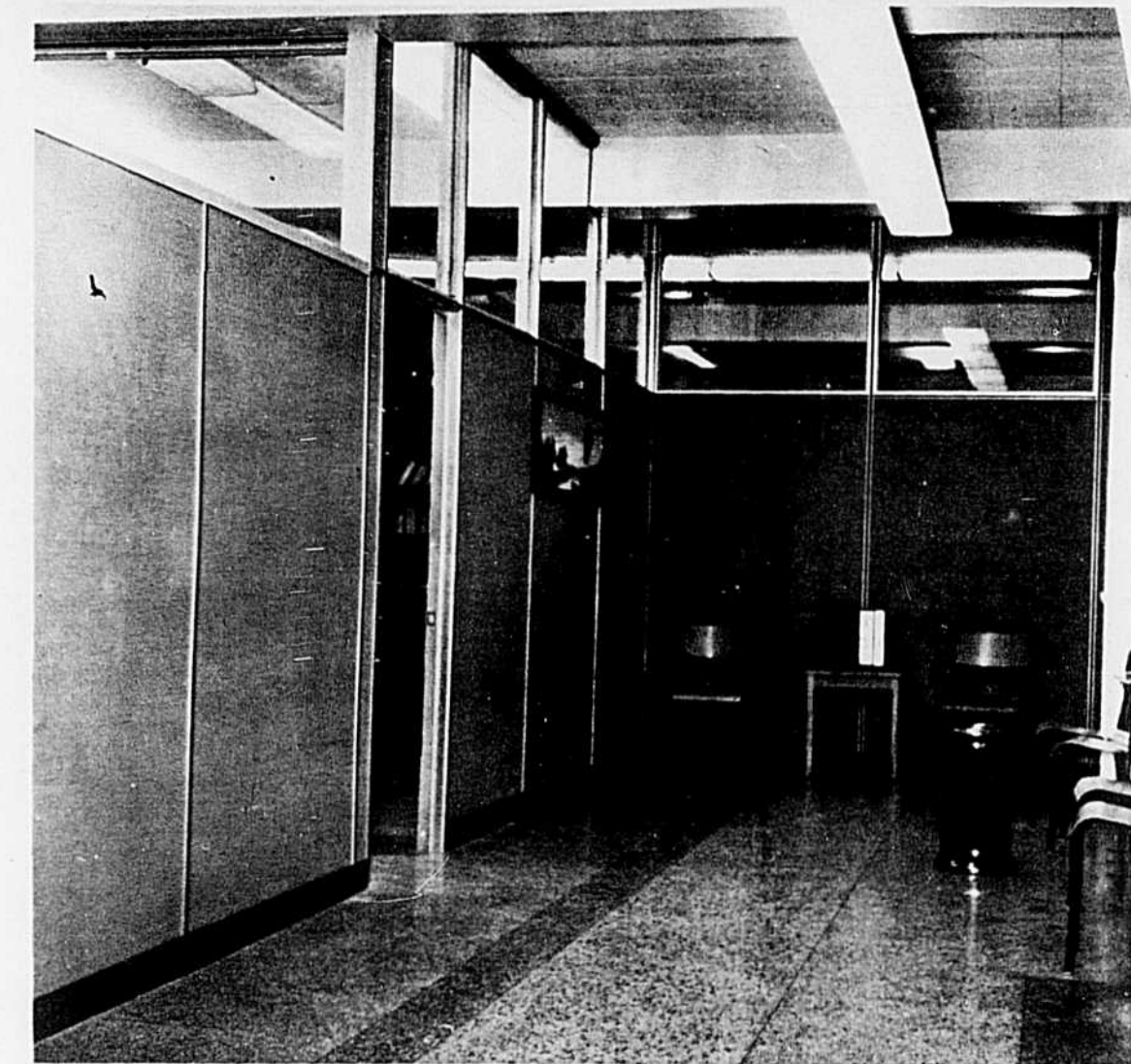
UNE UNIVERSITÉ SCIENTIFIQUE

L'an prochain, nous aurons un département de génie industriel, et peut-être un Centre de Recherche. Nous pourrions continuer ainsi quelques années, sans nécessairement de nouvelles additions. Le Centre d'Études universitaires de Rimouski semble curieusement orienté vers les sciences et vers la recherche. M. Horth nous avouait que le Centre se tournait dès son début vers les sciences parce que c'était un domaine un peu négligé à Rimouski depuis toujours. Rimouski est une ville surtout portée sur les humanités. Pour créer un équilibre nous allons tenter d'établir des départements scientifiques très forts. Chaque Centre pourra ainsi avoir une orientation propre : celui de Rimouski semble bien se diriger vers la recherche. On ne sait jamais, cela pourra peut-être aider à y développer l'industrie dont Rimouski a besoin.

LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque du Centre universitaire est logée sous les toits de l'édifice, dans la partie ouest. Elle ne compte actuellement qu'un nombre minime de volumes (12,000). Toutefois, un budget de \$76,000 dollars a été présenté, dont \$26,000 dollars serviront à l'achat de nouveaux volumes.

M. Mercure, le bibliothécaire, nous expliquait cependant que



le Centre collaborera avec le CEGEP et le Grand Séminaire pour le service des livres. Le catalogue de la bibliothèque du CEGEP à un double au Centre universitaire, et l'étudiant pourra facilement trouver un livre et le commander au CEGEP.

Dans le futur, on prévoit se servir d'un ordinateur et de mi-



LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-ANACLET DEMANDE DES SOUMISSIONS

Pour la vente de l'école no 6 située au 5ème rang-est de Saint-Anaclet. Les soumissions devront être envoyées sous enveloppe scellée et accompagnée d'un chèque certifié représentant 10% de la soumission.

L'ouverture de ces soumissions se fera à la séance régulière du 12 nov. 1969 au collège. Le prix sera payable à la signature du contrat, soit dans les 30 jours suivant la réception de la lettre d'autorisation du ministre de l'éducation. La commission scolaire se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Germain Proulx, Secrétaire Trésorier.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Centre d'Études Universitaires de Rimouski

EDUCATION PERMANENTE

ANNÉE SCOLAIRE 1969-70

COURS OFFERTS AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Baccalauréat spécialisé :

- A) Langue et littérature française (9 crédits)
- B) Mathématiques (9 crédits)

Brevet classe "A" et (A.-N.L.Q.) Français FM-2 (A-4) (9 crédits)

Brevet classe "B" Groupes 1 à VI (8 crédits)

Brevet classe B (N.L.Q.)
Mathématiques 106
Mathématiques 313 (9 crédits)

Brevet d'enseignement spécialisé "option enseignement technique"
Gr. 1 Pédagogie 113 et 123 (6 crédits)

Frais d'admission :

Inscription : \$15.00
Scolarité : \$15.00 du crédit

Date de l'inscription et début des cours : samedi, le 11 octobre à 9 heures a.m.

Endroit des cours : Centre d'Études Universitaires de Rimouski.

Pour tout renseignement, veuillez communiquer

avec :

Directeur du Service de
l'Éducation permanente,
Centre d'Études Universitaires,
300, avenue des Ursulines,
Rimouski.

AAB hpc



cro-films pour qu'à Rimouski on puisse consulter une bibliothèque de Montréal, sans se déplacer, et ainsi avoir la référence directement à Rimouski par service électronique. Il y aura toujours, quand même, une bibliothèque de base au Centre de Rimouski. Cette bibliothèque de base sera constituée par des encyclopédies, des dictionnaires, des volumes de consultation courante, certains périodiques importants, certaines études essentielles.

Cette année, on aménagera peu à peu différents services techniques et une salle de périodiques. Les travaux se feront au cours de l'année. La bibliothèque actuelle a pu ouvrir ses portes quinze jours après le début des cours. Comme nous disait M. Horth, tout fonctionne actuellement, à l'exception des laboratoires. Ceux-ci seront construits bientôt.

Le départ de l'université du Québec à Rimouski est, somme toute, un éclatant succès. M. Alcide Horth, pour sa part, se montre optimiste au plus haut point.

R.L.

Hommage au Dr Ratté Rivière-du-Loup

Le personnel des Unités sanitaires du Bas du Fleuve, de Kamouraska à Gaspé se réunissait le samedi 9 août, au Restaurant "La Terrasse" du Motel Lévesque, pour rendre un touchant hommage au Dr Viateur Ratté, Médecin-Hygiéniste Régional, qui doit quitter Rivière-du-Loup pour la région de Québec où il remplira les mêmes fonctions.

Dr Ratté a oeuvré durant 17 ans dans notre région sans compter ses peines et son temps pour aider le personnel des Unités sanitaires et la population.

Aussi toutes les Unités sanitaires étaient elles représentées par le médecin directeur de chaque Unité, par de nombreuses infirmières, inspecteurs et secrétaires.

Après un succulent souper, le Dr J.C. Langlais, directeur à l'Unité sanitaire de Mont-Joli parla au nom des médecins et Thérèse Langlois, infirmière principale à l'Unité sanitaire d'Amqui, au nom des infirmières. On offrit un cadeau souvenir au Dr Ratté et une gerbe de fleurs à Madame Ratté.

Matane

Mme Luc Gauthier, M et Mme Vianney Marcheterre, et leur fils Luc-André, de Matane, ont assisté à la messe de cinquantième anniversaire de mariage de M. et Mme Antoine Ouellet de Baie-des-Sables, ainsi qu'à la réception qui a suivi à Sainte-Angèle.

Voici les voitures tout feu tout flammes.



Le coupé sport GS 455



Le coupé sport Electra 225



SYMBOLE D'EXCELLENCE

Présentées par Buick pour 1970: la GS, la GS 455, le coupé sport Skylark Custom.

Des voitures tout feu tout flammes. Des lignes sportives, aérodynamiques. Une silhouette qui évoque la puissance. Et des performances...

Tout feu tout flammes, ces Buick sont aussi tout luxe: tapis à l'avant et à l'arrière, riches garnitures en tissu et vinyle, tableau de bord complet impressionnant.

Sans parler de nombreux autres

équipements qui vous enchanteront.

Vous préférerez peut-être cependant l'une des grandes Buick représentées ici par la nouvelle et superbe Electra 225 figurant ci-dessus.

Elle est dotée d'une boîte automatique améliorée à trois rapports, d'un nouveau système de refroidissement qui ne peut surchauffer, d'une antenne radio dissimulée dans le pare-brise et d'un nouveau moteur plus puissant.

Autant de témoignages de la qualité traditionnelle que vous

retrouverez dans toutes les Buick 1970. Dans les Wildcat, LeSabre, Riviera.

Cette qualité qui fait la valeur même du nom Buick. Notre seul but est de mériter votre confiance. Nous espérons toujours la conserver.

Les Buick 1970.
Les voitures dignes de confiance.

Voyez le concessionnaire Buick de votre localité

Soucy Automobile Inc. 115 Ouest rue St. Germain, Rimouski, P.Q. Tél : 724-4401,

BX-170CF

FEMINA ENTREVUE Guy de Fatto

par ANDRÉE GAUTHIER

Rejoint au presbytère de l'Esprit-Saint, petit village de l'arrière-pays rimouskois, dimanche, où il se reposait quelques jours, l'invité de l'abbé Jean-Marc Gendron, le Père Guy de Fatto, actuellement en route pour Paris, nous accueille cordialement. Le succès de la journée d'information sur la musique rythmée, la veille, à Rimouski, réunissant plus de 400 participants de cinq diocèses de l'Est du Québec, l'a étonné autant que réjoui par la qualité, l'intérêt et la diversité des âges, dont 50%, des moins de 30 ans.

Trapu, l'oeil noir et pétillant, le cheveu dru et frisé, le teint bronzé, Guy de Fatto appartient depuis quatre ans, à l'Ordre du Prado, institut séculier, fondé il y a déjà cent ans, "bien avant-gardiste, dit-il en souriant, puisque le fondateur voulait une action apostolique, évangélique, dans les milieux les plus démunis spirituellement et économiquement, par équipe de deux, trois, quatre prêtres mais jamais plus de sept, de petites communautés. Et chez nous, le dialogue est souverain entre l'autorité et les membres."

Venu au catholicisme, à l'âge de 30 ans, après 25 ans d'études et d'interprétation musicales, membre d'une formation de bonne renommée, comme contre-bassiste, notre interlocuteur,

apôtre de LA PRIERE AVEC TOUT SON ETRE, très humble, issu du peuple, étudia dix ans d'affilée (30-40 ans) pour accéder au sacerdoce en 1965. Prêtre d'abord, musicien aussi, concepteur de répertoire de chants, de cours et de musique religieuse moderne, dite rythmée, sur disques et en feuilles, Guy de Fatto admet être en état de perpétuelle recherche et qu'il s'associe à des paroliers laïques, à des artistes conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la société actuelle pour bâtir un répertoire de qualité en musique religieuse qui réponde aux exigences de la modernité et de la doctrine chrétienne.

Entrer dans le jeu des rythmes

"Il faut entrer dans la réforme." Comme professionnel de l'expression, Guy de Fatto juge la messe comme le signe concret d'une religion qui fait appel à tous les modes d'expression : paroles, gestes, chants". Il est extrêmement important de s'y bien préparer". Et il nous confie qu'avant son entrée dans l'Eglise catholique, il avait été horrifié de la façon dont la plupart des prêtres célébraient la messe, de constater comment leurs gestes portaient à faux. Et il nous relate une anecdote qui l'incita à oeuvrer, par le sacerdoce, avec ses dons, ses potentialités, en musique, en

quittant la carrière de jazzman laïque. Les propos de Louis Jouve à l'archevêque de Paris, au terme d'une messe annuelle pour les artistes, sont toujours là dans sa tête : "Monseigneur, nous qui passons des journées à répéter un geste pour que ce geste soit vrai, nous avons été choqués de vous voir dire la messe comme un pantin, avec des gestes mal faits." Mon orientation se dessinait déjà...

Il faut créer un répertoire de qualité

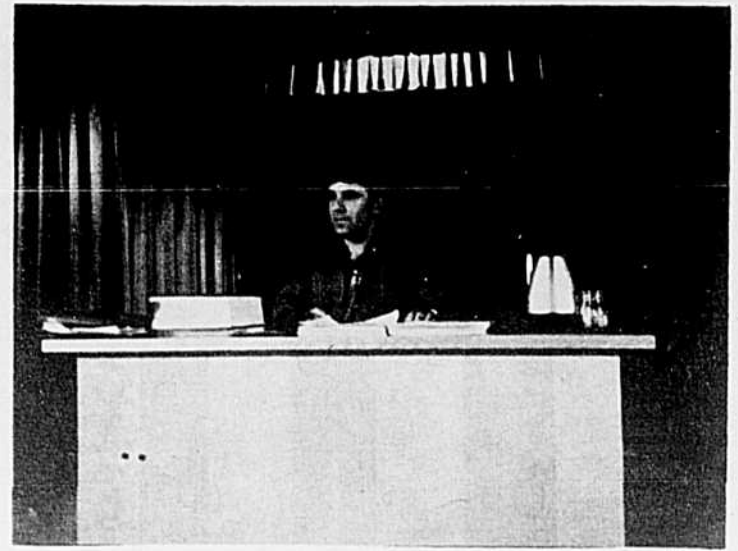
Et les orgues? Ce seront toujours des instruments privilégiés mais de moins en moins des orgues pour l'accompagnement. Elles sont là pour les chants d'entrée, de méditation, pour élever l'âme aux moments forts ou au temps de silence. La batterie, elle, en pianissimo, facile à transporter, maniée avec adresse, peut soutenir le rythme intérieur et aider à chanter en cadence. D'autres instruments à vent aussi toujours dans un style propre à la prière. C'est l'absence de répertoire qui était l'handicap. Mais là on s'acharne à en créer un. Je suis, comme d'autres musiciens religieux, un guide des paroliers, des chansonniers, des artistes même des femmes, "des chrétiennes à part entière, non ! Sa facilité d'adaptation, son souci pastoral, sa réputation d'artiste compréhensif, compétent, profondément humain, exigeant même, fait de Guy de Fatto un avertisseur moral itinérant, auprès de milliers d'artistes, en France, en Suisse, en Belgique, au Lycée français de Londres. Il s'est fait des alliés à Harlem, en Louisiane, chez les Noirs américains, d'où il arrive, pour connaître mieux les sources de la musique rythmée et les particularités en Amérique. Depuis plus d'un an, il est un amateur recherché au Québec sous l'égide de l'Action Musicale Liturgique de Claude Tessier, à caractère national. Il viendrait à Québec, en décembre, pour une session de fin de semaine, intéressé à poursuivre les expériences avec les Québécois amorcées depuis 1968. Et à l'hiver, il lancerait, en France, Michel Conte et ses chansons populaires à saveur chrétienne.

Un office religieux pour les jeunes

Et notre interlocuteur parle de Gilles Thibault, artiste-parolier attiré de Johnny Halliday, de l'orchestre de celui-ci actuellement au stade des répétitions finales d'accompagnement d'un grand office religieux conçu par une équipe dont Guy de Fatto est l'âme pour les jeunes qui sera lancé sur le marché, par le disque et par l'imprimé, d'ici quelques mois. Il vante la parolière Christine Fontane, autorité dans son école de chant, qui écrit pour Sylvie Vartan et autres interprètes français. Il fait allusion à la messe de Noël qu'endisquera, incessamment, DECCA, avec l'orchestre de jazz de Marc Laferrière, de France. Tous les textes sont passés à la loupe par une équipe de théologiens, de prêtres musiciens, avant leur acceptation, le lancement sur le marché. L'imprimeur d'hier c'est comme l'Index de naguère. Nous sommes des hommes de Dieu responsables. Nous dialoguons fréquemment avec nos supérieurs.

Chanter Dieu avec les rythmes de notre temps

Une pause. Le feu intérieur qui dévore l'abbé de Fatto est visible. Et l'entretien se poursuit... "Il est temps de ne plus agir comme des êtres désincarnés dans ses attitudes fa-



ce à Dieu. Il faut trouver les formules justes, musicales, d'inspirations biblique, pour chanter Dieu aujourd'hui avec les rythmes de notre temps." Ce qui ne suppose pas, ajoute-t-il, le rejet ni du grégorien, ni de la polyphonie, réservée à une élite, aux monastères, aux chorales. Mais il faut songer à la masse ! Il fait alors allusion au travail musical et pastoral fait à Lyon, et un peu partout, depuis 1965, particulièrement à la Croix-Rousse avec la chorale des Bardanes, l'orchestre des Happy cookies limited." Si le fait final de structuration de la pensée chrétienne est le propre du théologien, sans les laïcs compétents, le théologien ne pourrait cerner la matière qu'il ignorerait : la Parole de Dieu en dehors de la vie des hommes à qui elle s'adresse, à quoi servirait elle? Ce sont bien les données de la foi, exprimées dans des cultures qui furent vivantes, qui nous autorisent aujourd'hui à prendre les relais de nos aînés dans la foi sans nier la nouveauté de notre temps.

Et les formes traditionnelles d'expression de la foi?

Elles ont valablement exprimé le don de Dieu et la réponse des hommes. Il n'est pas question de nier leur valeur et la richesse de leur apport dans la prise de conscience de notre foi. Il n'est même pas question de prétendre qu'il s'agit de formes dépassées. Mais nous nions qu'elles représentent la seule forme possible d'expression de la foi. Ce serait déjà faux historiquement en ne tenant pas compte de la tradition orientale si importante dès lors qu'il s'agit de sainte liturgie. Ce serait faux aussi au plan théologique. Figer Dieu dans une forme d'expression si belle soit-elle ce serait le monopoliser car sa transcendance débordait les réalités créées où nous le vivons. Les richesses de la liturgie traditionnelle ont quelque chose d'authentique et même d'irremplaçable à nous dire sur Dieu. Mais on ne peut contresigner une argumentation qui tiendrait à penser que les chants ryth-

la page de vie

APPROFONDIR

Nous voilà à la seconde étape de notre Synode diocésain, l'étape d'approfondissement.

Il s'agit là de l'étape importante pour tous les chrétiens du diocèse, l'étape importante et décisive, je crois.

Mais, accepterez-vous de vous engager? Accepterez-vous de chercher, ensemble, en profondeur?

J'ose espérer, avec tous les responsables du Synode, qu'encore une fois, vous serez généreux. La vie de notre communauté diocésaine, la vie de chacune de nos paroisses en dépendent bien entendu. Il faut essayer d'aller au fond des choses, il le faut à tout prix. L'Esprit est avec nous, prenons le temps de l'écouter, laissons-nous imprégner de son silence. Et puis, après mûre réflexion, en toute honnêteté et pauvreté, exprimons-nous.

Nous savons également que les prêtres, dans cette seconde étape, tiennent une bonne part des responsabilités. Marcheront-ils tous? Les pasteurs donneront-ils tous le pas? Sur ce point, délicat, il est permis de nourrir quelques inquiétudes. C'est à vous tous les chrétiens de les aider à se décider.

Mais le plus inquiétant, c'est qu'une importante catégorie de chrétiens n'a pas encore parlé et ne parlera peut-être pas... C'est très inquiétant en effet, parce que rien ne débâtit plus qu'une certaine indifférence, que le désert de l'amour. Là encore, c'est peut-être à tous ceux qui acceptent de s'engager de leur tailler une place à ces chrétiens plus éloignés ou marginaux, de se mettre à leur écoute.

Nous avons un Synode entre les mains ! C'est très sérieux, c'est nous tous, dans l'espérance d'un "nouveau printemps", un printemps à gagner, à mériter.

André Daris

Si c'est pour un cadeau
NOUS L'AVONS
FÉMINA ENR.

74 EST, SAINT-GERMAIN, RIMOUSKI
En face Cie Chinic Tél. 723-5075

Tél.: 723-6368

La Boule de Laine

MME CARMEN LAVOIE, prop.
536 ouest, boul. St-Germain

LAINES DU PINGOUIN

très grande variété
de textures aux couleurs assorties.

PHENTEX

.77 et .37
la balle

TISSUS A LA
VERGE DE TOUTES
SORTES FORTREL

SPECIAL 6.25 verge

Mme Carmen Lavoie, technicienne en tricot et tricot sur mesure, vous invite, mesdames à la consulter sur tous vos problèmes de tricot sans obligations de votre part. Votre visite nous fera plaisir.

et les musiciens de Johnny Halliday



Guy de Fatto dirigeant le chant à une Célébration de la Parole, accompagné par l'orchestre de Jean Raboin, pour les quelque 400 participants réunis, samedi, à l'Institut Familial de Rimouski.

més sont respectables seulement comme service de religions païennes. Il n'est pas question non plus que le croyant soit lié à ce mode d'expression.

Donner le goût de la prière
 "La réussite de notre recherche sera lorsqu'elle aura assez donné le goût de la prière, pour que l'on soit capable de rencontrer le Seigneur même dans des situations moins valables pour notre sensibilité, en respectant les exigences théologiques et pastorales. Le danger de transformer la liturgie en meeting de jeunesse existe mais pas davantage que celui de la réduire à un conservatoire ou à un concert spirituel. Il ne faut pas oublier que la Révélation nous fait accéder à la vérité de Dieu par un langage de type symbolique. Et nous trouvons là un motif pour employer la musique rythmée en liturgie car elle est expression d'une sensibilité moderne. L'un des reproches les plus courants articulés contre la musique rythmée en liturgie est son aspect sensuel, voire érotique". Il faut faire la part, dit-il, de la controverse et des réactions spontanées d'une attitude tein-

tée de jansénisme ou effrayée d'excès provoqués par la musique de jazz dans des circonstances profanes. Et il se réjouit que les théologies des réalités terrestres, sous l'influence des signes des temps, aient réhabilité la dignité du corps dans la pensée chrétienne. Qu'on le veuille ou pas : le corps, dans sa visibilité et sa temporalité, est bien le lieu qui "fait exister" humainement l'action de Dieu sur le monde. C'est en vivant la foi et la charité jusque dans sa chair que le chrétien grandit en sa relation à Dieu. Il est conscient des ambiguïtés, des dangers d'une acceptation trop rapide de style nouveau en musique rythmée d'église. Voilà pourquoi des équipes spécialisées travaillent pour répondre aux besoins des hommes appelés à vivre vite, avec une humanité affairée emportée dans un tourbillon à la cadence démentielle. L'homme est un tout concret qui a à se réaliser dans sa vocation au milieu de ce monde. Il ne s'agit donc pas d'une spiritualité d'évasion mais bien d'une histoire terrestre qui sera histoire sainte. La foi ne vise nullement un salut désincarné mais s'adresse à l'homme total. Il faut garder la tête froide et être vigilant dans sa recherche et ses décisions, de conclure M. de Fatto.

Andrée GAUTHIER

Noces d'or et d'argent à Saint Alexis de Matapédia

Une messe d'action de grâces en l'église de Saint-Alexis, célébrée par l'abbé P.-E. Michaud, a souligné les noces d'or de mariage de M. et Mme Jules Dufour, et les 25 ans de vie conjugale de M. et Mme Fernand Dufour.

Les majorettes de Saint-Alexis, dirigées par leur cheftaine Denise Dufour, formaient une haie d'honneur dans l'église. A la sortie des jubilaires, un magnifique spectacle chorégraphique fut présenté par nos Majorettes.

Il y eut agapes à la salle paroissiale où Denise Dufour présente les vœux en relatant les faits saillants de la vie de MM. et mesdames Dufour. Les jeunes Sylvie et Rachel Dufour présentèrent des bourses bien garnies aux jubilaires.

M. et Mme Jean Dufour comptent neuf enfants dont Fernand, de Saint-Alexis, Léo et Jules, d'Halifax, Gérard, de Montréal, Omer, d'Auburn Maine, Ovila, de Saint-Quentin, Yvonne (Mme André Ross), Juliette, de Sherbrooke, Yvette (Mme Steve McElroy), d'Alberta, ainsi que 52 petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants.

Les jubilaires M. et Mme Fernand Dufour étaient entourés, eux aussi, de leurs enfants Réjean, de Drummondville, Roger, de Thetford, Donald, Denise, Monique, Louise, Diane, Odile, Céline, Sylvie et Rachel.

Ont également participé aux fêtes, M. et Mme Adrien Arseneault, M. et Mme Félix Arseneault, de Campbellton, Mme Alex Arseneault, Mme Georges Dufour, de Pointe-à-la-Garde, M. et Mme Clément Arpin, de Kedgwick, Mme Ida Martin, de Sherbrooke, M. et Mme Joachim Beaulieu, Mlles Suzanne et Line Beaulieu, M. et Mme Alphonse Turcotte, de Saint-André de Restigouche, M. et Mme Viateur Dufour, d'Atholville, M. et Mme Maurice Beaulieu, M. et Mme Gilles Emond, de Rimouski, M. Roger Prévost, Mlle Nicole Nadeau, de Thetford, M. Roch Boudreau, M. Yvon Plante, de Cross Point, et, et autres.



Votre chance de vous procurer une cuisinière et un réfrigérateur à bon compte

et de haute qualité c'est du

BELANGER

Dépechez-vous, les quantités sont limitées

RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE PLAN BUDGETAIRE FACILE

Les ENCHÈRES CHERRIER Ltée

LE ROI DE L'ECHANGE

183 ouest, St-Germain



RIMOUSKI



Tel. 723-7373



M.M. Robert Saint-Amand, de Sain-Moïse, Benoît Quimper, de Mont-Joli, et Alphonse Gagnon, de Saint-Valérien, ont été décorés, samedi soir, par la Fédération des Commissions Scolaires du Québec pour leurs longs états de service dans leur communauté régionale respective.

M. Saint-Amand milite dans plusieurs organismes; il est président de la commission scolaire de Saint-Moïse. M. Quimper, administrateur au CEGEP de Rimouski, directeur au Conseil Territorial de la Métis, est commissaire d'écoles depuis 26 ans, d'abord à Mont-Joli et parallèlement à la Régionale du Bas Saint-Laurent. M. Gagnon, 80 ans, sûrement le doyen, fut président de sa commission scolaire 14 ans, secrétaire-trésorier depuis 1927.

Décès de M. Antonio Parent

Samedi, le 6 septembre, eurent lieu, en la cathédrale de Rimouski, les funérailles de M. Antonio Parent, décédé subitement à sa résidence 101, rue Saint-Pierre, le 3 septembre. Une messe de requiem fut célébrée par M. Le curé Marcel Morin, de la cathédrale, le R.P. Alphonse-Marie Parent, c.s.s.r., frère du défunt, l'abbé Constant Bouillon, chancelier du diocèse d'Amos, neveu du défunt. Un long cortège accompagna les restes mortels au cimetière Saint-Germain pour l'inhumation, car nombreux furent les parents et les amis qui assistèrent aux funérailles.

M. Parent laisse, dans le deuil, outre son épouse (Juliette Bouillon), ses enfants Madeleine, de Montréal, Mme Roland Landry (Rolande), Raymond, Mme Gérard Fournier (Lucette), Mme Pierre Guimont (Louise), de Rimouski, Mme Viateur Naud (Monique, de

Québec, Marcel et Mme John McCullough (Claire), de Montréal, Claude, de Toronto; ses brus Mme Raymond Parent (Rolande Chabot), Mme Marcel Parent (Raymonde Simon); ses gendres MM. Roland Landry, Gérard Fournier, Pierre Guimont, Viateur Naud et John McCullough; ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, M. Edmond Parent, Soeur Marie-Louise Parent, s.s.r., Mlle Gilberte Parent, le Père Alph-Marie Parent, M. et Mme Alphonse Bouillon, M. et Mme Raoul Bouillon, M. et Mme Robert Bouillon, M. et Mme Wellie Bouillon, M. et Mme Léo Bouillon, M. et Mme Loren Bouillon, Mlle Simone Bouillon, M. et Mme Maurice Côté, Mme J.-B. Goselin.

La famille remercie bien sincèrement tous ceux qui lui ont témoigné des marques de sympathie.

Saint-Alexis de Matapedia

Mme Jos. J. Martin a été hospitalisée quelques jours à Campbellton.

Mlle Laura Chouinard, stagiaire à l'Université de Sherbrooke, a visité ses parents.

M. et Mme Lionel Martin, M. Georges-Edouard Moreau ont passé la fin de semaine à Montréal.

M. et Mme Edouard Pitre, de Port Alberni, Colombie canadienne, sont en vacances à Saint-Alexis.

M. et Mme Victor Bossé, M. et Mme Alexis Saucier, M. Bernard Bossé, ont rendu visite à l'abbé Prudent Beaulieu, M. et Mme Hormidas Beaulieu, de Saint-Louis du Ha! Ha!

Etaient en visite à Saint-Alexis, chez des parents, récemment: M. et Mme Arthur Barrette, de Causapscal, Mlle Gilberte Gallant, de Charlesbourg, M. et Mme Antonio Robert, de Montréal, Mlle Francine Belzile, M. Jean-Louis Pelletier, de Sainte-Anne des Monts, M. et Mme Antonio Normandeau, de Carleton.

Saint-Benoit de Packington

Voici les noms des trois gagnants de la souscription faite au profit de l'église de St-Benoit-Abbé de Packington:

Mme Wilfrid Moreau de St-Benoit de Packington: l'automobile Plymouth-Satellite.

Mme Alphonse Chouinard de St-Hubert, comté Rivière-du-Loup: \$75.00 en marchandises.

M. Alain (Lucien) Beaulieu de St-Benoit de Packington: un fauteuil.

Nous félicitons les gagnants et remercions tous nos généreux souscripteurs.

Comité de la Souscription St-Benoit de Packington

Décès

A Québec, le 27 juillet, à l'âge de 60 ans, M. Raoul Boucher, époux de madame Germaine Turcotte, de Price, où les obsèques eurent lieu.

A Rimouski, le 3 septembre, est décédé subitement, à l'âge de 72 ans, M. Antonio Parent, époux de madame Juliette Bouillon, 101, rue Saint-Pierre. Plusieurs fils et filles lui survivent dont Mme Roland Landry, Mme Gérard Fournier (Lucette), de Rimouski, Marcel, de Radio-Canada, autrefois de CJBR, Claude, i.g.é.

A Rimouski, le 2 septembre, à l'âge de 74 ans, Madame Alice Bérubé, épouse en premières noces de M. Albert Tardif et en secondes noces de M. Charles Bélanger, de Biencourt. La dépouille mortelle a été exposée chez M. Gilles Bélanger, de Biencourt, fils de la défunte.

A Rimouski, le 2 septembre, à l'âge de 55 ans, Mme Irénée Belzile (Adèle Théberge), de Trois-Pistoles.

A Rivière Hâtée, le 3 septembre, est décédé accidentellement, à l'âge de 19 ans, M. Louis-Marcel Fournier, fils de M. et Mme Alphonse Fournier (Rosanne Durand), de Saint-Fabien.

A Rimouski, le 6 septembre, à l'âge de 68 ans, M. René Denis, de Mont-Joli.

A la Maison de la Charité, Sacré-Coeur, le 10 septembre, à l'âge de 81 ans, Mlle Marie D'Auteuil, fille de M. et Mme Louis D'Auteuil (Scholastique Ouellet), de Saint-Jean de Dieu.

A Mont-Joli, à l'âge de 41 ans, Madame Clément Desjardins (Juliette Côté).

A Sainte-Angèle, le 6 septembre, est décédée accidentellement, à l'âge de 64 ans, Mme Henri Portugais (Antonia Thériault), de Montréal, ci-devant de Rimouski. Les funérailles ont eu lieu en l'église de Pointe-au-Père et l'inhumation, au cimetière de Rimouski.

A Saint-Gabriel, le 7 septembre, est décédé subitement, à l'âge de 70 ans, M. Onésime Leblanc, époux en premières noces de Juliana Rioux et en secondes noces de Laetitia Bujold.

A Sainte-Flavie, le 7 septembre, est décédé subitement, à l'âge de 46 ans, M. le Dr Paul Jean, de Baie-des-Sables, époux de madame Claudette Rioux.

A Mont-Joli, le 7 septembre, à l'âge de 78 ans, Madame Marie-Anna Lizotte, épouse de M. Alphonse Dubé, marchand de Price.

A Hauterive, le 7 septembre, à l'âge de 73 ans, M. Roméo Tremblay, époux de madame Louiselle Martel, de Forestville.

En Alberta, le 6 septembre, est décédé, accidentellement, à l'âge de 20 ans, Donald Fortin, aviateur, des Forces Canadiennes, fils de M. et Mme Adéodat Fortin de Pointe-au-Père.

A Price, le 5 septembre, à l'âge de 52 ans, est décédé accidentellement, M. Oscar Thériault, époux de madame Anna Béland.

Dans un accident routier, survenu à Montmagny, le 6 septembre, est décédée, à l'âge de 60 ans, une Rimouskoise avantageusement connue, Madame Lionel Belles-Iles (Gertrude Drapeau). Ses funérailles ont eu lieu mardi, à 17 heures, en la cathédrale de Rimouski.

Esprit Saint

M. Thimothée Dumont est présentement hospitalisé à l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski.

M. l'abbé Jean-Maurice Roy a quitté la paroisse, le 1er septembre, pour aller exercer son ministère à Sainte-Irène. Il est

remplacé par l'abbé Jean-Marc Gendron.

Deux soirées à caractères paroissial, au profit des oeuvres de la Fabrique, avec la troupe Robichaud, de Lac des Aigles, ont remporté, l'une \$350 et l'autre \$175.

Décès accidentel de Donald V. Fortin

Le service funèbre fut chanté à Pointe-au-Père, par M. l'abbé Hallé, curé de la paroisse et l'inhumation eut lieu au cimetière de l'endroit.

La direction des funérailles avaient été confiée à la maison Bissonnette et Frères.

A la famille éprouvée nous offrons nos plus sincères condoléances.

Décès

A Montréal, le 11 septembre, à l'âge de 60 ans, M. Albert Bélanger, époux de madame Marie-Ange Vaillancourt, de Lac-au-Saumon.

Le 10 septembre, est décédé, subitement, au cours de la séance de lutte au Colisée, M. Léo Bélanger, de Saint-Robert-Bellarmin, époux de madame Alphonsine Lévesque. Il a été terrassé par une crise cardiaque.



Une famille des plus estimées de Pointe-au-Père a été plongée dans le deuil par la mort de leur garçon Donald-Viateur Fortin, décédé accidentellement à Namao, Alberta le 6 septembre 1969 à l'âge de 19 ans et 10 mois. Il était le fils de M. et Mme Adéodat Fortin (Rosalie Heppell) de Pointe-au-Père.

10%

SUR VOTRE EPARGNE

C'EST CE QUE LES CAISSES D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE ONT PAYÉ AU COURS DES SEPT DERNIÈRES ANNÉES.



La Caisse d'Épargne et d'Entraide Économique de Rimouski

125, rue West, Evéché, Rimouski

Regie par la loi de la Caisse d'Épargne et de crédit du Québec

Les fermes-forestières: ce qu'en pensent les candidats



LE SOURIRE DEVANT LE DEFI : Jeannot Pelletier cultivera la forêt pendant que sa femme veillera à l'administration de sa petite épicerie.

Le projet d'établissement de cinq fermes-forestières-pilotes dans la paroisse de Sainte-Paula vient d'accéder au stade de la réalisation. Ce projet, c'est le moins que l'on puisse dire, était depuis longtemps attendu et désiré par toute l'opinion publique. Nous nous sommes donc rendus à Sainte-Paula, pour recueillir les impressions générales des cinq candidats au moment de la concrétisation du projet.

A 16 milles de Matane, perdue en pleine forêt et entourée de montagnes imposantes, se trouve la petite paroisse de Sainte-Paula. Au centre du village, près d'une église de bois et d'un presbytère cossu, nous avons rencontré M. Jeannot Pelletier, propriétaire de l'épicerie du village, et candidat à la direction d'une ferme-forestière. Sur les cinq hommes choisis, il était le seul à se trouver à Sainte-Paula; M. Lefrançois était à Matane où nous l'avons rejoint, et les trois autres étaient sur la Côte Nord, pour trimer et gagner leur pain.

Pour M. Jeannot Pelletier, ce projet est très salubre. Le manque de travail alarmant qui existe depuis toujours à Sainte-Paula sera quelque peu réglé. "Ici, c'est le Bien-Etre social qui fait vivre les gens, et on est tanné de ça. On veut vivre convenablement."

Pour Mme Jean-Marie Labrie, l'épouse d'un des candidats, le début de ce projet est un événement heureux. Elle habite Sainte-Paula avec plusieurs enfants, et son mari doit être constamment au Nord pour gagner la vie. Ces fermes-forestières lui permettront de revenir vivre avec sa famille, et de créer ainsi une véritable vie de famille dont les enfants ont besoin.

Pour Mme Arthur Harrison, c'est la même chose; son mari est sur la Côte Nord, et ça coûte très cher lorsqu'il veut venir les voir. Lucien Lefrançois, jeune candidat de 24 ans, travaille dans un restaurant à Matane. Il vient de refuser un emploi de plus de trois dollars l'heure, en prévoyant que le projet dé-

marrerait cet automne. Cela fait son affaire à 100%. "Je vais essayer de donner ce que je peux," nous a-t-il avoué.

LA SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

"C'est un bon coup de main" dit Jeannot Pelletier. Selon lui, un gars n'arriverait pas s'il n'avait pas d'octrois. Cependant il ajoute: "ils ne nous font pas de cadeaux." Ce 1.800 dollars, Pelletier trouve ça beau, mais pour lui, celui qui va vouloir arriver, va devoir tricher un peu. "Le travail, nous disait-il, va durer à peu près 200 jours par année, et il faudra manger 365 jours par année."

Mme Jean-Marie Labrie nous a déclaré qu'elle trouvait assez difficile d'arriver avec ce montant du gouvernement, mais que l'important c'était d'essayer d'abord, cette année. Lucien Lefrançois, lui, nous disait que ce montant était suffisant pour celui qui voulait vraiment travailler et qui n'avait pas peur.



VILLAGE FORESTIER: Un village comme tant d'autres jusqu'à tout récemment, Sainte-Paula acquiert une distinction toute nouvelle, c'est-à-dire sa vocation forestière reconnue officiellement.

L'AVENIR

Sur ce point, tous sont d'accord pour vouer ce projet au plus bel avenir. Il n'y a pas de raisons, disent-ils, pour que ça ne marche pas. Et si ça marche à Sainte-Paula, cela pourra s'étendre ailleurs dans la province.

Jeannot Pelletier exprimait un sentiment général en disant que ce projet réussirait parce que c'était quelque chose que toute la population désirait, quelque chose qui les intéressait. Le projet a toutes les chances d'avenir.

Nous avons laissé à Sainte-Paula, une population lasse, qui croyait encore à peine à la réalisation de ce projet, tant ils l'a-

vaient attendu. Après tant de demandes et d'attentes, ils avouent être presque pris par surprise. Sainte-Paula n'attendra plus.

Saint-Alexis

Madame Johnny Gallant et M. Isidore Gallant ont été hospitalisés quelques jours à Campbellton.

M. Christian Dufour, de Montréal, M. Daniel Fournier, d'Amqui, ont visité des parents à Saint-Alexis, récemment.

M. Gérard Lagacé, qui a subi un accident sur sa ferme, dut être hospitalisé à Campbellton.



LE PERE REVIENDRA : Pour Mme Jean-Marie Labrie, le projet de Sainte-Paula signifie la présence auprès des siens de son mari qui devait, jusqu'à maintenant, gagner sa vie sur la Côte Nord.

Voyageur
(QUEBEC INC.)



Quand t'as besoin de t'évader quelque soit la raison, prend la route de la liberté.

Voyageur

comme de raison

4 départs quotidiens de RIMOUSKI à MONTREAL

Tous les jours

8.40 A.M. 12.50 p.m. 3.50 p.m. 11.15

4 départs quotidiens de Montréal à Rimouski

Tous les jours

9.00 a.m. 4.00 p.m. 7.30 p.m. 11.00 p.m.

Nouveaux bas prix aller 9.50

AUCUNE RESERVATION REQUISE

EXPEDIEZ ET RECEVEZ VOS COLIS PAR AUTOBUS c'est plus fréquent et il vous en coûte moins cher

Pour informations - S'ADRESSER A RIMOUSKI:

TERMINUS HOTEL GEORGE VI

723-3387



Meilleur tireur au Canada

Pour la deuxième année consécutive, le cadet-capitaine Michel Pilote, fils de M. Charles Pilote, de Saint-Pie-X à Rimouski, s'est mérité, comme l'un des douze meilleurs tireurs juniors du Canada, un voyage en Angleterre, précisément, à Bisley, où il décrochait, cet été, la médaille Sir Alexander Graham Bell, médaille décernée aux dix meilleurs tireurs du Commonwealth, dans un concours mettant en lice

plus de 2.000 cadets de tous les pays du monde réunis à Bisley, Angleterre.

A l'été 1968, au terme de son premier stage à Bisley, Angleterre, il visitait, à titre de récompense de l'armée canadienne, la France, l'Allemagne, la Belgique. Il venait alors de se classer parmi les douze meilleurs tireurs juniors du Canada à Connaught, Ontario.



LE PLACEMENT ET VOUS

Au cours des deux dernières années, les augmentations successives des taux d'intérêt ont causé des perturbations sur le marché des obligations. Le marché public américain et la Banque du Canada sont à l'origine de ces perturbations. Les Bons du Trésor du Canada et les obligations à long et à court terme des gouvernements ont contribué à aller attaquer le consommateur jusqu'au niveau des hypothèques et du financement des biens de consommation.

Certains diront, c'est le système qui est en cause et qu'il faut le changer. D'autres, plus renseignés, expliqueront que les gouvernements nous font payer pour leurs "gaffes". Je suis porté à croire que cette deuxième explication reflète beaucoup plus la réalité.

LA RÉALITÉ ET SES SURPLUS

Sur tout le continent nord-américain, les différents niveaux de gouvernement annoncent des surplus budgétaires. Pour le placeur ou le prêteur obligataire, ces surplus disent tout simplement que les gouvernements ont mis en branle leur politique déflationniste ou anti-inflationniste avant la fin du terme financier. C'est-à-dire que les gouvernements ont commencé à réduire leurs dépenses avant le nouveau budget. De ce fait, ils ont emprunté un peu moins que prévu au début du dernier terme.

Par contre, si les taux d'intérêt ont continué à augmenter dernièrement, c'est que l'augmentation des dépenses gouvernementales par rapport aux revenus a été supérieure aux années précédentes et qu'ils ont été obligés d'emprunter sur le marché des obligations pour trouver le financement nécessaire à boucler leur budget. C'est l'affluence des demandes qui a fait augmenter les taux d'intérêt.

De plus, il ne faut pas oublier qu'au Canada et par le fait même au Québec, on ne vit pas dans une économie fermée, ni en vase clos. Nous avons un système d'économie de marché ouvert. Ce fait nous oblige à penser en termes d'économie continentale et internationale. Quand nous avons besoin de capitaux à court et à long terme, nos gouvernements et nos entreprises privées ou publiques vont tous à l'extérieur du pays pour quérir toutes les sommes nécessaires aux investissements de nos entreprises et aux dépenses de nos gouvernements.

LES NOUVEAUX BUDGETS DES GOUVERNEMENTS

Nos gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux) prévoient déjà que leurs dépenses totales ne devraient pas trop augmenter. Si cette politique économique est mise à exécution, le marché obligataire devrait connaître une moins grande affluence de demandes d'emprunts publics.

Si nos gouvernements annoncent que cette politique portera sur plus d'un an, on devrait connaître des diminutions de taux d'intérêt dans les emprunts des gouvernements.

Par contre, si certains de nos gouvernements, les plus influents, annoncent une telle politique pour moins d'un an, il ne faut pas s'attendre à une baisse des taux d'intérêt sur les obligations.

D'une façon ou d'une autre, il est à espérer, malgré certaines répercussions financières, que nos gouvernements devraient voir à réduire leurs budgets pour quelques années. Cette période d'ajustement pourrait permettre aux experts financiers des gouvernements de mettre à l'épreuve de nouvelles méthodes de financement. Malgré ces nouvelles méthodes, nos gouvernements devront arrêter de dépenser pour commencer à investir, c'est-à-dire rendre leurs dépenses profitables.

Si l'investisseur est tenté de délaissier les valeurs des gouvernements, il est temps que ceux-ci pensent sérieusement à reviser leurs politiques pour ne pas perdre leurs sources de financement. C'est cet équilibre des forces qui assure le dynamisme de notre société démocratique. Vos questions ou vos commentaires sont toujours les bienvenus au directeur de votre journal.

Claude Hoquin

AVOCATS

Asselin & Asselin
AVOCATS
R.-E. Asselin, C.R.
Derome Asselin, B.A.
Bureaux: 28 est, de l'Evêché
RIMOUSKI

Casgrain, Casgrain & Crevier
AVOCATS

Perreault Casgrain, C.R.L.L.D.
André-P. Casgrain, CR
Marcel Crevier, M.Sc.C., LL.L.
Jacques Forgues, LL.L.
184, ave de la Cathédrale
Téléphone: 723-3302
RIMOUSKI

Gagnon & Gagnon
AVOCATS
Paul-Emile Gagnon, C.R., LL.D.
J.-Claude Gagnon
22 est, rue de l'Evêché
RIMOUSKI

C.P. 156 Tél.: 723-2390

J. B. Desjardins
B.A. LL.B
AVOCAT - PROCUREUR
41, Rue St-Jean Rimouski

C.P. 860 Tél. 724-4416

Paul-Arthur Gendreau
B.A., LL.L.
AVOCAT
142, de l'Evêché Rimouski

Tessier & Tessier

Maurice Tessier, C.R.
Michel Tessier, LL.L.
116 ouest, St-Germain
Rimouski, Qué.
Tél. 723-7861

Charles d'Anjou, c.r.
AVOCAT
Tél. 723-4313
30, de l'Evêché, Est C.P. 638
RIMOUSKI

INGENIEURS

Leroux & Associés
INGENIEURS-CONSEILS

- Génie civil
- Génie mécanique
- Génie électrique
- Génie municipal
- Génie maritime

Bur. 723-5027 Dom. 723-6109

BUREAU: 4 est, 14e Rue Rimouski

Ménard & Marsan
INGENIEURS-CONSEILS

Travaux maritimes et municipaux
Structures, Expertises, Surveillance
88 ouest, St-Germain 723-2715
RIMOUSKI

Jean-Marie Marquis & ASSOCIES

Structure - Travaux municipaux
Travaux maritime - Expertises
Surveillance
211, ave Cathédrale 723-6614
RIMOUSKI

ARPENTEURS

Louis-Léo Doyon
ARPENTEUR-GEOMETRE
Ingénieur-Forestier Conseil
Edifice Lepage 723-7324
209, St-Germain RIMOUSKI

ASSURANCES

Tél. Bureau 723-2344
Tél. Résidence 723-3456
Henri-A. Martin
Comptable public enregistré
8, St-Edmond RIMOUSKI

ARCHITECTES

Gaston Martin
a.d.b.a.
ARCHITECTE
491, Place Mgr Courchesne,
C. P. 953
RIMOUSKI, Qué.

chirurgiens-dentistes

Dr Georges Raymond
D.D.S.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Centre Médical
Jours: lundi au vendredi
9 h. à 12 h. — 1 h. 30 à 5 h.
Soirs: lundi, mercredi, vendredi
7 h. 30 à 9 h. 30 p.m.
298, St-Germain RIMOUSKI

CHIROPRACTIENS

Jean-M. Guay, d.c.
CHIROPRACTICIEN
N.C.M., Chiro-Maitre rayons X
210, St-Germain 723-3655
RIMOUSKI

Dr Gustave Leblanc
D.D.S.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Bureau situé à
43, Evêché 723-1398
RIMOUSKI

NOTAIRES

Joseph Bérubé
NOTAIRE

Cessionnaire du greffe du
notaire Eudore Couture
160, -de l'Evêché 723-2342
RIMOUSKI

Albert Goulet
NOTAIRE

Bureau à 144, rue de l'Evêché
(Edifice Gilbert)
RIMOUSKI
Bureau à Luceville, tous les soirs
du lundi au samedi à sa résidence
739-4352

Roland Gagnon
NOTAIRE

202, de la Cathédrale
723-5983 C.P. 387
RIMOUSKI

Tél. 723-4113
C.P. 997

13 ouest, rue de l'Evêché
RIMOUSKI

Les Estimateurs Professionnels

LEROUX, BEAUDRY, PICARD & ASSOCIES, INC.
Jacques Vaillancourt, Ing. Dir. Gén. et administrateur

EXPROPRIATION EVALUATION
EVALUATION SCIENTIFIQUE INDUSTRIELLE
ESTIMATION DETAILLEE PEREQUATION REGIONALE

MARTIN & D'ANJOU INC.

Henri-A. Martin, C.d'A.A., prés. — Paul Martin, C.d'A.A., gér.



COURTIERS D'ASSURANCES AGREES

8, St-Edmond
C. P. 129

RIMOUSKI
723-2344

Leroux, Leroux, Nantel, Papin, Vaillancourt & Ass.

INGENIEURS CONSEILS

STRUCTURE
MECANIQUE
ELECTRICITE
GENIE MUNICIPAL

Dir. Gén. et Administrateur
Jacques Vaillancourt, ing.
13 ouest, rue de l'Evêché
Rimouski Tél. 723-4113

C.P. 997

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
INCORPORANT LA FIRME

Michaud et Mailloux, c.a.

COMPTABLES AGREES

44, ave de la Cathédrale

Rimouski

Associé résident: BENOIT SYLVAIN, C.A.
MONTREAL — RIMOUSKI — QUEBEC

GREGOIRE MAILLOUX

COMPTABLE AGREE

115, 15e Rue

RIMOUSKI

723-1163

McDONALD, CURRIE & CIE
COMPTABLES AGREES

Associé résident: **Gérald Séguin, C.A.**

5 est, rue St-Germain
Case postale 934

Rimouski
Tél.: 723-6503
Tél.: 723-6504

BUREAUX PAP LE CANADA

DODGE

Si vous attendiez des voitures vraiment nouvelles, vous et Dodge... ça ira bien!



LA GRANDE DODGE

La grande Dodge a un nouveau roulement "tranquillité" et une solide carrosserie monocoque parfaitement amortie sur son châssis. La grande Dodge a une nouvelle voie ultra-large qui assure plus de stabilité. La grande Dodge... un luxe sans précédent dans une voiture à prix populaire.



LA CHARGER

Un style audacieux et des performances qui ne le démentent pas. La voiture grand sport avec phares escamotables, tableau de bord et suspension type rallye, bouchon de réservoir à déclic, sièges-tonneaux ou banquette, et tous les accessoires les plus demandés. La Charger... une éblouissante routière à un prix étonnamment abordable.



LA CORONET

La voici: la Dodge Coronet 1970. La voiture assez grande pour être spacieuse (six places), à un prix vraiment irrésistible. Dix-sept modèles dynamiques allant jusqu'à la version sportive 500 avec sièges-tonneaux. La Dodge Coronet... la voiture à prix vraiment avantageux.



LA DART

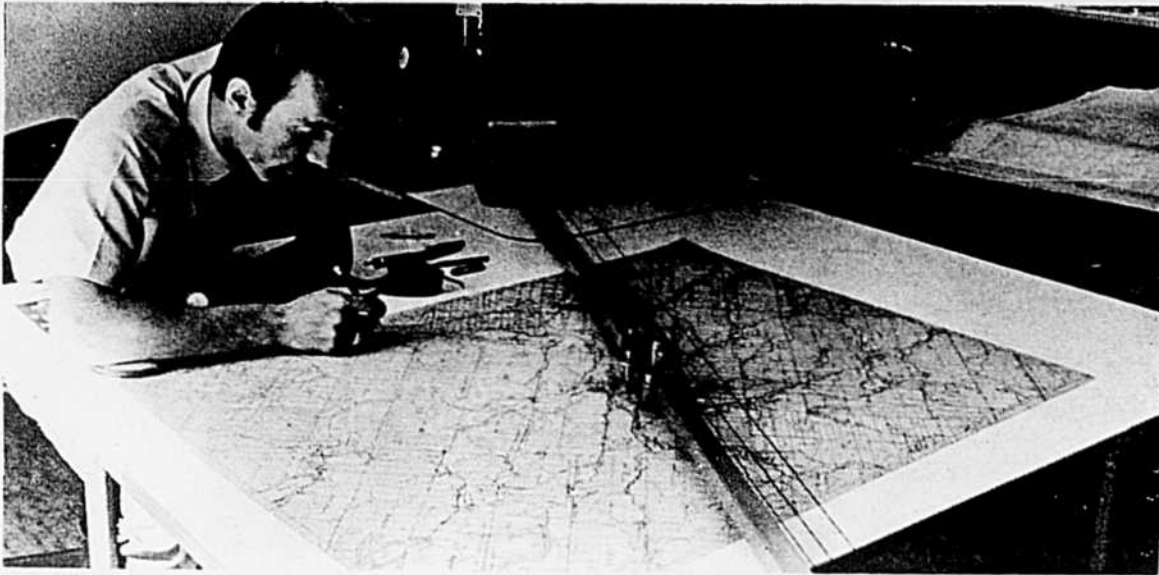
Un coup d'oeil neuf! Un capot plus long sous lequel on trouve des moteurs plus gros et plus puissants. Un éventail de couleurs à la mode. Et puis, la Dart demeure fidèle à ses origines: c'est une compacte qui loge six personnes et se manie avec une souveraine aisance. Et, facile à acquérir avec ça: la Dart est à la portée de votre budget.

La nouvelle et sensationnelle CHALLENGER défie toutes les autres compactes sport

La Dodge Challenger... la seule compacte sport entièrement nouvelle. La voiture qui "colle" à la route comme une grande routière sport. Le choix de moteurs va jusqu'au Hemi 426. Il y en a huit en tout. Vous avez le choix parmi six modèles, y compris les décapotables.

Tous ont des essuie-glace escamotables, un dispositif de verrouillage de la direction, un épais tapis bouclé, des phares jumelés et bien d'autres équipements.





Le ministère des Terres et Forêts, qui est chargé par la loi de la production cartographique du Québec, a fait et a distribué près de 300.000 cartes, plans et photographies aériennes entre le 1 avril 1968 et le 31 mars 1969, soit environ 11.800 cartes de cadastre, 63.900 plans d'arpentage, 8.300 cartes régionales, 16.000 cartes photogrammétriques et 200.000 photographies aériennes. Le public et les différents services gouvernementaux furent les bénéficiaires de cette production cartographique.

Sur la photographie ci-dessus, M. Fernand Routhier, du Service de la photogrammétrie et de la cartographie du ministère, utilise le stéréorestituer, appareil de grande précision, facilitant la lecture des photographies aériennes et leur interprétation pour la fabrication des cartes.

Un centre de renseignements sur le Mont Observation

L'Association Gaspésienne de Protection des Forêts, Ltée, construit actuellement un centre de renseignements sur le Mont Observation à trente-cinq milles au nord-ouest de Chandler.

Ce centre est construit de façon à y aménager un observatoire, un logement. Il servira comme poste de renseignements pour les avions qui font la détection des feux de forêt, poste de relais pour les communications-radio à l'intérieur de la

péninsule gaspésienne ainsi que de station météorologique pour les besoins de la protection des forêts contre le feu.

Ce centre, qui sera en opération en 1 70, sera pourvu des commodités les plus modernes.

C'est le deuxième que l'Association construit sur son territoire, l'autre étant situé sur le Mont Logan, à vingt milles au sud de Cap-Chat.



LA GRANDE TABLE DE RIMOUSKI

- par la variété et l'excellence de sa cuisine
- pour l'extrême qualité du service
- et la compétence du sommelier

POUR TOUTE RECEPTION— de la plus intime à la plus somptueuse - n'hésitez pas à consulter notre maître d'hôtel. IL S'Y CONNAIT!

Hôtel St-Louis, 214, rue Saint-Edmond - Tél. 723-1170

le centre de l'escompte régional

NÉGOCIAIT AVEC LE MANUFACTURIER UN

ACHAT FORMIDABLE

POUR VOUS

a acheté
un plein wagon
de matériel isolant

STYROFOAM
4 pieds par 8 pieds par 1 pouce
\$59.95 le mille pieds
FAITES VOTRE
RESERVATION

RESERVEZ VOTRE

STYROFOAM

\$59.95

4' x 8' x 1'
LE MILLE
PIEDS

UNE OFFRE
EXCEPTIONNELLE

25

départements
au
BAS PRIX

au rayon des
variétés

Pourquoi

est-il différent ?

- C'est un magasin d'escompte
- C'est un magasin entrepôt
- C'est un magasin qui fait appel aux consommateurs pour marquer les prix sur les contenants
- C'est un magasin qui a révolutionné le concept traditionnel aux Etats-Unis, au Canada et maintenant Rimouski.
- C'est un magasin qui n'a pas de spéciaux mais où tout est réduit.
- C'est un magasin avec des prix réduits sur 100% des articles et non sur 2.000 à 3.000 items
- C'est un magasin qui fait épargner de \$250. à \$300 par année par famille.

CONCENTREZ VOS ACHATS AU

Centre Commercial

333 est, boul., René-Lepage Rimouski

le progrès du golfe



De Rimouski, Québec appelle Yvon Côté au ministère des Transports et Communications

Le premier ministre du Québec, l'honorable Jean-Jacques Bertrand, annonçait, samedi soir dernier, à l'occasion d'une rencontre avec les membres de l'association des Hebdomadaires du Canada, la nomination de Me Yvon Côté, de Rimouski, vice-président et conseil de Québec-Téléphone, au poste de sous-ministre adjoint au ministère des Transports et Communications, et en même temps de conseiller auprès du Conseil exécutif en matière de communications.

Le premier ministre était alors le conférencier invité à l'occasion du banquet de clôture du 37^e congrès de l'association des Hebdomadaires du Canada à l'hôtel-motel des Laurentides de Beauport. Son allocution était intitulée "Le Québec, les Hebdomadaires à l'heure de l'électronique".

Après avoir insisté sur les caractères de l'information dans la presse hebdomadaire et régionale, Monsieur Bertrand en a profité pour évoquer les pers-

pectives nouvelles que la prochaine décennie apportera au monde des communications.

"Conscient de l'impact qu'une telle mutation peut exercer sur l'ensemble de la collectivité, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'industrie, déclarait le premier ministre, le Québec, vous le constaterez, entend sonner l'heure de l'information électronique au fur et à mesure de son application à la vie courante."

"Il ne s'agit évidemment pas pour nous, ajoutait l'honorable premier ministre, de commencer le gouvernement fédéral là où sa juridiction est explicite mais bien plutôt de pratiquer une politique de présence active partout où notre compétence doit s'exercer. La nomination de Me Côté témoigne de notre ferme volonté d'agir sans délai en ce domaine."

BIOGRAPHIE DE Me Côté

Me Yvon Côté, vice-président et conseil de Québec-Téléphone, est né à Luceville en 1930.

Après des études en droit à l'Université de Montréal, de 1950 à 1954, (licence en Droit, 1953, et maîtrise es arts en Droit, 1954), Me Côté poursuit des études post-universitaires à Paris et à Londres, en 1954 et 1955.

De retour au Canada, Me Côté exerça d'abord sa profession à Montréal, puis, à compter de 1959, à Québec-Téléphone, en 1966 il fut choisi comme vice-président et conseil.

Pendant ses études, à l'Université, M. Côté, s'intéressant aux activités de la presse étudiante, fut directeur du Quartier Latin, et président de l'exécutif de la Presse Universitaire Canadienne (PUC).

A Rimouski, en 1962, Me Yvon Côté était choisi comme président fondateur des cours d'extension universitaires de Rimouski.

En 1964, il était désigné comme président et participait à la fondation de Centre psycho-social de Rimouski Inc.

Membre du Club Richelieu de Rimouski depuis 1960, il en était le président en 1964.

Depuis 1962, Me Côté était membre de diverses commissions municipales à Rimouski.

Marié à Colette D'Auteuil le 15 juillet 1954, ils ont quatre (4) enfants, Yves, Louise, Daniel et Jean-François.



Les lieutenants Maurice Drapeau et Michel-E. Lévesque, qui font partie du Corps des Cadets de l'armée des Fusiliers du Saint-Laurent, depuis huit ans, ont suivi un cours de deux semaines à la Citadelle de Québec pour l'obtention de leur brevet d'officier. Ils firent également un autre stage de deux semaines, mais à Vaicartier, où ils ont approfondi leurs connaissances dans le maniement des hommes et la conduite d'activités comme les visites et les sports.

Paul Dumas, commissaire à la Régie des Transports

Par un arrêté ministériel daté du 27 août, Paul-E. Dumas de Rimouski était nommé commissaire à la Régie des Transports de la Province de Québec, avec résidence à Québec; il sera assermenté le 7 octobre prochain à Québec.

Né à St-François de Montmagny, le 8 décembre 1914.

Études primaires dans sa paroisse, études secondaires au Collège St-Alphonse, études complémentaires à l'École Normale Laval de Québec.

De 1936 à 1940 à Senneterre en Abitibi, a participé à la fondation de la Chambre de Commerce Jr et a occupé diverses fonctions, dont principalement le secrétariat de la Fédération des Chambres de Commerce des Jeunes du Nord-Ouest en 1938-39.

Dans l'armée active du Canada de 1940 à 1946 il est démobilisé le 1^{er} mai de cette année avec le grade de major.

Co-fondateur de Rimouski Transport Ltée en 1946, il est depuis la fondation vice-président et trésorier de cette compagnie opérant un service dans le Bas du Fleuve et le Nouveau-Brunswick.

Très intimement lié à la vie sociale et économique du Bas du Fleuve, il a occupé plusieurs fonctions importantes: président du Comité de Sécurité Routière, président du Club Rotary de Rimouski, président du Club d'Investissements de Rimouski, vice-président pendant deux termes et directeur pendant cinq ans de la Cham-



PAUL-E. DUMAS

bre de Commerce Sr de Rimouski, président de la Fédération des Oeuvres de Charité Caritas-Rimouski. Il fut aussi un des promoteurs de la Cie de Navigation Nord-Sud Ltée.

Enfin a été très actif au sein de l'Association du Camionnage du Québec soit comme directeur pendant cinq ans, comme président de la Section du Bas du Fleuve pendant cinq ans, et comme président provincial pendant deux termes 1953 et 1955. Il est encore membre de la Chambre des Gouverneurs de cette association.

Marié à Diane Beaulieu le 31 juillet 1954 il a deux fils, Pierre et Jean.

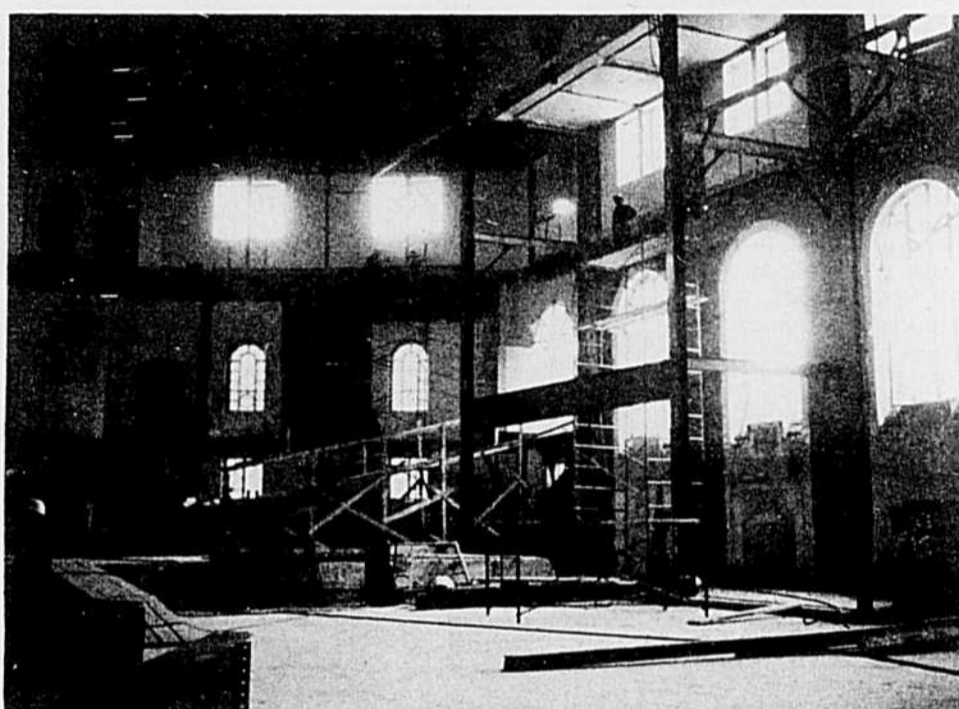
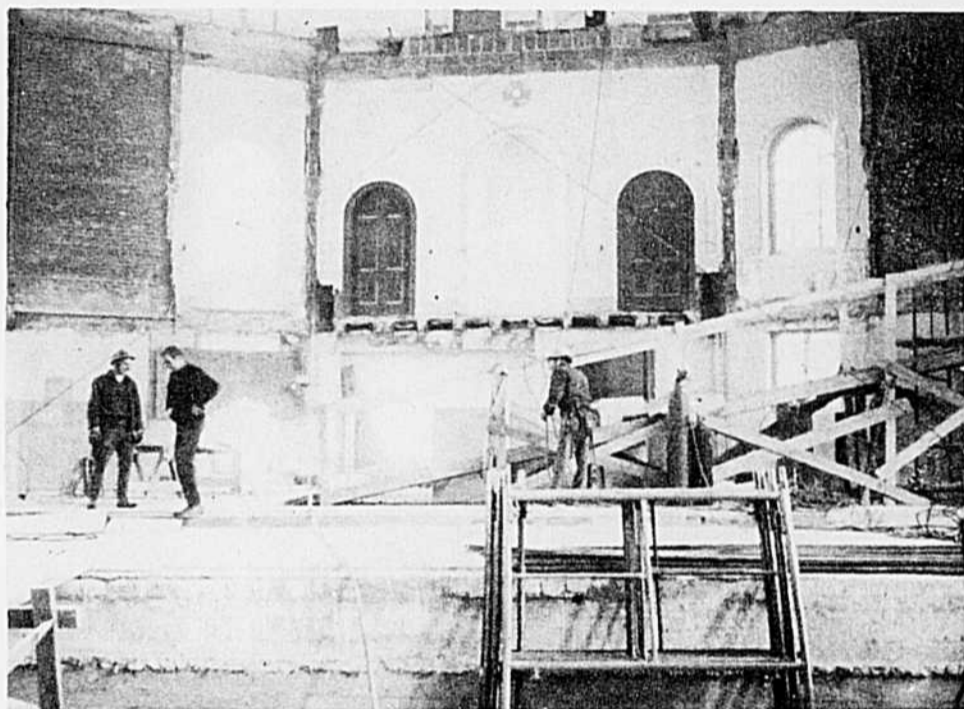
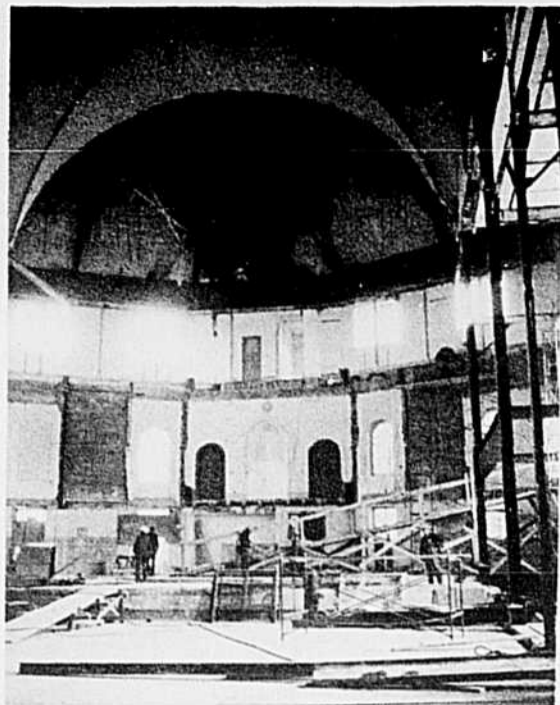


NOUVEAU au Salon de Billard 192

MERCREDI SOIR Soirée des Dames

En effet cette année le mercredi soir sera réservé exclusivement aux dames et demoiselles... Passez une soirée agréable avec vos amies à ce salon des plus modernes, décors merveilleux, musique continue. Rafraichissements disponibles.

SALON BILLARD 192 St-Germain est
Edifice Bellavance Inc.



La chapelle du Petit Séminaire devient la Bibliothèque du CEGEP

La chapelle désaffectée du Petit Séminaire de Rimouski subit actuellement d'importantes transformations qui coûteront près de \$600,000. Il s'agit d'en faire un local convenable pour la bibliothèque du CEGEP, bibliothèque qui servira également aux étudiants du Centre d'études universitaires de Rimouski. Notre photographe était sur les lieux, afin d'offrir à nos lecteurs des images extérieures et intérieures de la rénovation.

La Commission Municipale d'Urbanisme de Rimouski a émis, en août, des permis de construction pour plus de trois millions de dollars, dont trois pour des édifices d'envergure:

a) Le Motel Confédération, boulevard René Lepage, \$700,000, dont les travaux sont en cours

b) Les Filles de Jésus, Maison de la Charité, pour la construction d'une résidence, boulevard Saint-Germain, de \$650,000, qui sera le siège de la maison provinciale de Rimouski, dès 1970

c) Le réaménagement intérieur du CEGEP, pour la bibliothèque, \$569,000.

Maisons familiales

La Fondation Langevin a été autorisée à transformer l'École d'Agriculture en résidence pour prêtres. Les travaux sont de l'ordre d'environ \$200,000.

D'autre part, les travaux de réaménagement en cours à l'intérieur de l'Université du Québec (ancien monastère des ursulines) sont évalués à \$33,000.

Les permis pour construction de maisons duplex ou unifamiliales sont les suivants:

- 1.- M. Pierre Saint-Jean, Beloeil, un bungalow, rue des Frênes, \$17,000;
- 2.- M. Rémi Lalonde, une maison de \$14,500, rue Lachance;
- 3.- M. Patrice Gagnon, pour une maison sur la 15e rue, \$16,500;
- 4.- M. Raynald Samson, une maison rue Père Nouvel, \$16,000;
- 5.- M. Germain Rousseau, Saint-Anaclet, un bungalow, rue Laurier, \$13,500;
- 6.- M. Paul Bourget, une maison, rue Saint-Pierre, \$20,000;
- 7.- M. André Bellavance, rue Hudon, pour un bungalow rue Place Bois Brillant, \$20,000;
- 8.- M. Léopold Michaud, rue Dollard, pour un bungalow, rue Louis Bertrand, \$13,800;
- 9.- M. Raynald Bernard, une habitation genre bungalow, rue Louis Bertrand, \$20,000;
- 10.- M. Johnson Roy, une maison, rue des Frênes, \$16,000;
- 11.- M. Marc-André D'Amours, rue Sainte-Ursule, une maison \$15,500;
- 12.- M. Théodore Desrosiers, rue Michaud, pour un duplex rue Michel Brulé, \$40,000;

- 13.- M. Marius Amyot, rue Lavoie, pour le réaménagement intérieur de son édifice à logements, \$25,000;
- 14.- M. Gérald Lévesque, un bungalow, rue de la Sapinière, \$28,000;
- 15.- M. Jos.-Louis Lapointe, un bungalow, rue de l'Auvergne, \$17,500;
- 16.- M. Marcel Marquis, pour une maison, rue Saint-Pierre, \$14,000.

Améliorations et autres

Des permis ont été octroyés à

- 1.- M. Aubert Saint-Laurent, 3e rue, pour réparations de \$600;
- 2.- M. Jean-Paul Turcotte, rue de l'Eglise, pour lambrisser d'amiante l'extérieur de sa maison, \$1800;
- 3.- M. L.-A. Marcoux, rue Blais, pour finir de clapboard l'extérieur de sa maison, \$1800;
- 4.- M. Alcide Michaud rue des Saules, pour un garage, \$600;
- 5.- M. Albert Daigneault, rue des Saules, un solarium à sa maison, rue Tessier, \$1300;
- 6.- M. Albert Côté, rue Evêché, pour réparations de sa toiture;



CITE DE RIMOUSKI

APPEL D'OFFRES

Service des finances

- Assurances :
- a) Responsabilité civile et équipement d'entrepreneurs
 - b) Flotte automobile
 - c) Automobiles des non-proPRIÉTAIRES
 - d) Incendie : bâtisses
 - e) Vol à main armée

Des soumissions cachetées, adressées comme suit :

Cité de Rimouski
Hôtel de ville
Case postale 710
RIMOUSKI (Québec)

et portant la mention "SOUMISSION POUR POLICES D'ASSURANCES" seront reçues jusqu'à 17 heures (heure de Rimouski) lundi, le premier décembre 1969.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurances ayant une place d'affaires dans les limites de la cité de Rimouski.

Les documents nécessaires pour ces soumissions pourront être obtenus au bureau du directeur des finances, hôtel de ville, Rimouski, aux heures de bureau habituelles.

Le conseil de la cité de Rimouski ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Rimouski, ce dix-huitième jour de septembre 1969.

Le greffier de la cité,
Hubert Dubé.

pour plus de trois millions de permis de construction

- 7.- M. Albert Michaud, Val-Brillant, pour un garage, rue de la Plage, Rocher Blanc, \$500;
- 8.- M. Jacques Plante, rue Bellevue, pour finir la salle de jeu au sous-sol de sa maison, etc., \$1500;
- 9.- M. Gérard Michaud, rue du Coteau, pour construire une piscine, \$7,000;
- 10.- Le Magasin Verreault, pour refaire la façade et aménager un petit commerce, \$5,000;
- 11.- M. Zénon Lavoie, rue Notre-Dame, pour réparations de \$500;
- 12.- M. Wallace Chapados, rue Laval, pour finir de clapboard l'extérieur de sa maison, \$1200;
- 13.- M. Léo Lepage, rue Tessier, pour des réparations de \$600;
- 14.- M. Jean-Paul Lavoie, rue Saint-Germain, pour déménager sa maison sise sur la rue Laurier, \$4,000;
- 15.- La Commission Scolaire de Rimouski, pour la réfection de la toiture de l'Ecole Sainte-Agnès, \$16,000;
- 16.- M. Eustache Soucy, rue Saint-Germain, pour déménager sa maison sise sur la rue La-salle sur la rue Laurier, \$10,000;
- 17.- M. Jean-Louis Côté, rue Georges Sylvain, travaux de \$500;
- 18.- Mlle Marie Michaud, Rocher Blanc, pour finir de stucco l'extérieur de son chalet, \$500;
- 19.- M. Henri Beaulieu, pour aménager des chambres au deuxième plancher de sa maison, rue Saint-Hubert, \$4,500;

- 20.- Les Entreprises Roy, Ltée, rue Evêché, pour une annexe, \$3,200;
- 21.- M. Rodrigue Marcoux, rue Dubé, pour un solarium à l'arrière de sa maison, \$400;
- 22.- Canadien National, pour démolir l'entrepôt à bagages;
- 23.- Le Motel Rita, rue Saint-Germain Est, pour finir de briques la façade des motels, \$2,500;
- 24.- M. Omer Gagnon, rue Saint-Germain, pour refaire un escalier, \$600;
- 25.- M. Gérard Bergeron, rue Léonard, pour finir en amiante l'extérieur de sa maison, \$500;
- 26.- M. Robert Saindon, route Sainte-Odile, pour finir de brique l'extérieur de sa maison, \$3,000;
- 27.- M. Robert Côté, rue Léonidas, pour la finition du sous-sol de sa maison, \$2,000;
- 28.- M. Réjean Gauvin, rue Saint-Germain, pour réparations à son édifice, \$500;
- 29.- Les Produits Champlain, Ltée, rue Saint-Louis, pour des réparations à son édifice, \$4,000;
- 30.- M. Georges Perron, rue Saint-René, pour agrandir l'abri d'auto, \$400.



Construction très imposante en perspective : la Résidence, boulevard Saint-Germain, des Filles de Jésus. Les travaux sont en cours et coûteront environ \$650,000.



Denyse Vézina, e.v.d.
Co-propriétaire



Céline Rousseau, e.v.d.
co-propriétaire

Diplômées de la Fontaine de Jouvence
Mesdames DENISE VÉZINA et CÉLINE ROUSSEAU

ont le plaisir d'annoncer
à leur fidèle clientèle qu'elles sont maintenant

PROPRIÉTAIRES

de la clinique d'esthétique

La Cave de Beauté Euv.

ESTHETIQUE - VISAGISME - ELECTROLYSE - MANICURE - TRAITEMENTS CELLULITES - CURES DE RAJEUNISSEMENT - ETC.

Nous avons le plaisir d'avoir été choisies pour représenter Yon-Ka Cedib au grand Congrès International d'esthétique qui aura lieu les 12 et 13 octobre à Montréal.

Nous serons heureuses de vous communiquer toutes les nouvelles techniques en esthétique pour la saison 1970 en exclusivité.

POUR PLUS D'EPANOUISSEMENT, FAITES-VOUS BELLES

La Cave de Beauté Euv.

100, ouest St-Germain Rimouski - Tél: 723-3350 723-4497 723-1054

Dépositaire
des produits

YON-KA
CEDIB
MATIS

de Paris
des Champs-Élysées

Arboretum, populatum et aménagement

La Seigneurie du Lac Matapédia changera de visage dix ans. Dès cette année, trente des quatre cents acres voués au reboisement, d'ici 1979, ont été préparés pour recevoir, dès le printemps 1970, des arbres d'essences diverses. On fera alors un arboretum dont les arbres seront observés de près. Le luxueux chalet de la Seigneurie (Val-Brillant) a été réparé et repeint; le vieux quai, démolé, fut refait en grande partie. Est-ce un pas vers l'établissement d'un relais tou-

ristique? On a même nettoyé la plage, à l'arrière de l'ancien dépôt de la Seigneurie du Lac Matapédia. Le bois coupé, constituant 75 cunits, fut vendu à la C.I.P. de Matane.

Matane possède déjà un centre expérimental du Ministère des Terres et Forêts où des peupliers furent plantés.

Deux autres terrains d'expérimentation seront aménagés, cette année, le premier à New-Carlisle et le deuxième à Gaspé.

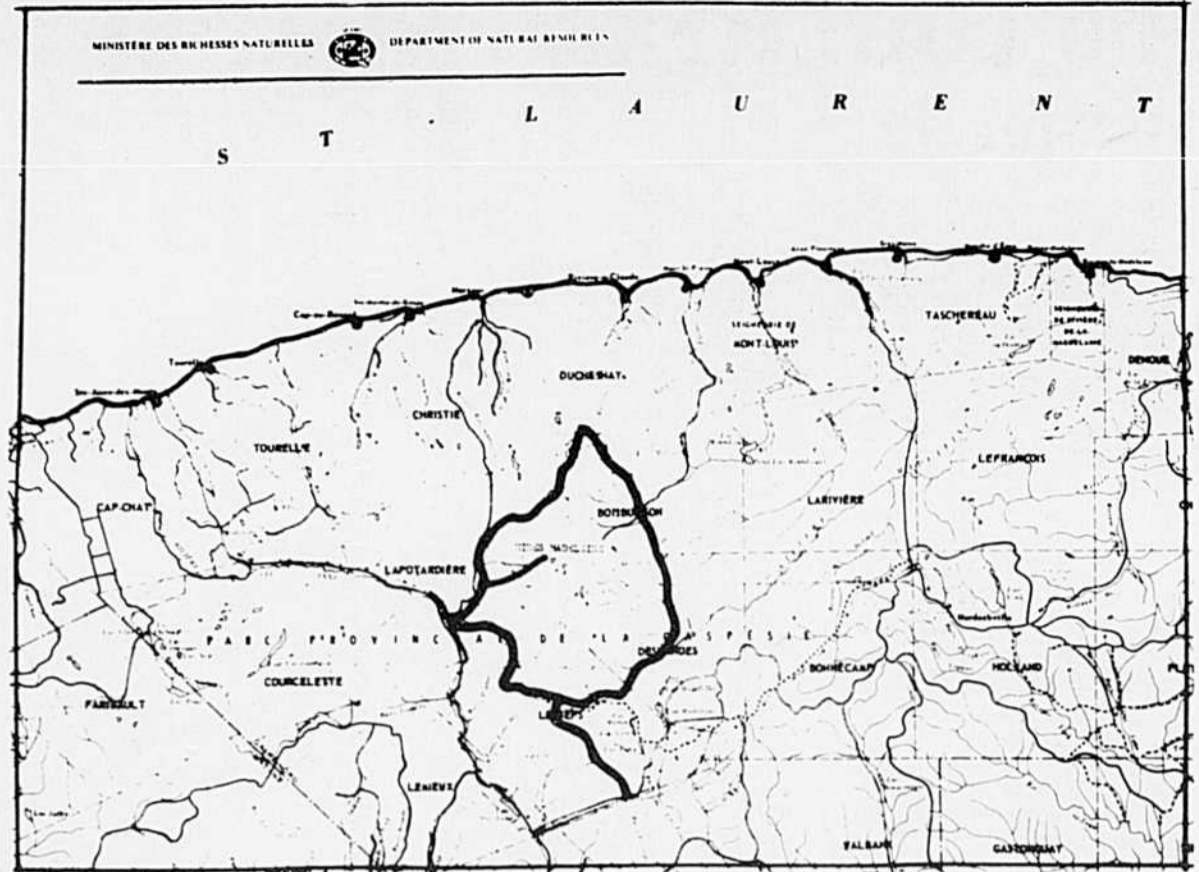
UNITÉ SANITAIRE

Clinique d'immunisation et de vaccination:

St-Fabien: lundi 29 septembre, de 1.30 à 3.30 heures.
Bic: mardi 30 septembre, de 1.30 à 3.30 heures.
Ste-Odile: jeudi 1 octobre de 2.00 à 3.00 heures.
Rimouski (U.S.): vendredi 2 octobre de 2.00 à 4.00 heures.

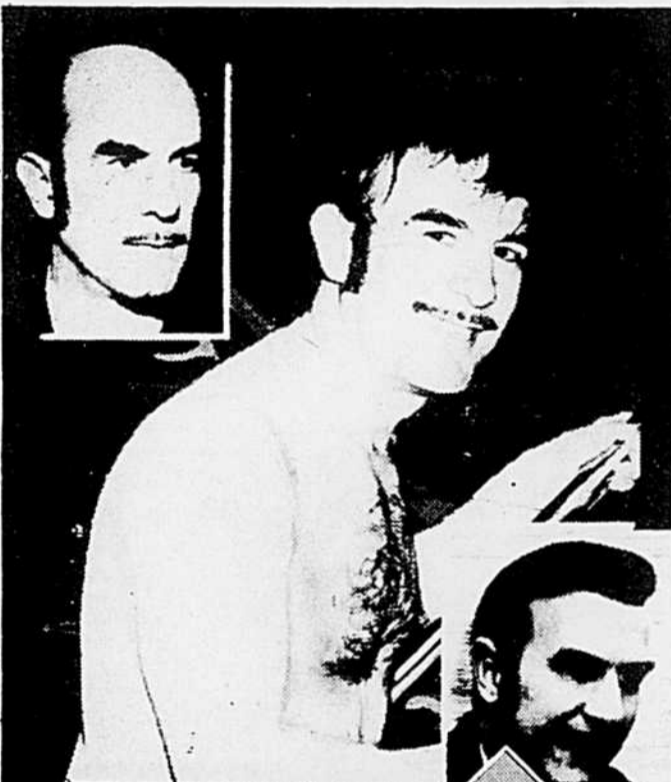
Clinique antituberculeuse:

Rimouski (U.S.): mardi 30 septembre à 1.30 heures.



Une route de sept millions en Gaspésie Pour les mines et le tourisme, une route de 55 milles, dont la réalisation durera cinq ans et coûtera sept millions de dollars, est en construction autour des monts McGerrigle dans le parc provincial de la Gaspésie afin de permettre l'accès aux mines de la région. L'épaisse ligne noire représente la route, au cinquième faite, au nord-ouest. Un pont a été construit au-dessus de la rivière Sainte Anne sur le chemin conduisant aux Mines Madeleine, dont l'ouverture officielle a lieu, aujourd'hui même, 12 septembre. La route projetée traverse une région reconnue comme source possible de minéraux à cause de sa géologie et des indices déjà trouvés. On prévoit qu'elle contribuera fortement au développement économique de la Gaspésie tout en étant un facteur de promotion touristique, vers le Mont-Albert, déjà connu.

NOUVELLE SUCCURSALE À RIMOUSKI



CHAUVES?

Enfin...! pour la première fois au Canada et en Amérique du Nord, voici le "PRO-NAT", sensationnel procédé enregistré franco-italien contre la calvitie!

PRO-NAT, dans 10 secondes, vous redonne votre chevelure de toujours!

PRO-NAT n'est pas une implantation de cheveux (coûteux et imparfait), ni une perruque (imparfaite), ni une cure miracle (inexistante), ni du tissage (déjà démodé en Europe depuis 2 ans)!

PRO-NAT est une "PROTHÈSE NATURELLE" de cheveux, scientifiquement créée, strictement sur mesure anthropométriques et suivant les traits somatiques et d'autres caractéristiques psycho-physiques qui sont propres aux chauves!

PRO-NAT est finalement le seul procédé révolutionnaire parfait, scientifique et naturel contre la calvitie. Pour une brochure d'information gratuite, téléphonez, présentez-vous ou expédiez le coupon ci-joint à:

CHEVEUX POUR HOMME INC.

SUCCURSALE-CHEF DU BAS ST-LAURENT

Salon YVON Enr.

YVON LANGLOIS, prop.

194 Cathédrale, Rimouski Téléphone 723-9493

Nom.....
Adresse.....
Ville..... Tel.....

Il insiste sur l'expérience touristique dans l'Est du Québec

Le nouveau président de l'Association des hôteliers de la province de Québec, M. François Côté, de Rivière-du-Loup, directeur général de l'Hôtel Tadoussac et du Motel Les Caravelles, de Baie-Comeau, s'est signalé, en 1968-69 par sa collaboration à l'expérience pilote qui avait pour objectif de réaliser un plan d'aménagement de l'Est du Québec au niveau touristique.

Dès son élection à la présidence, au cours du congrès tenu à Tadoussac, M. Côté insista sur une première priorité en élaborant les grandes lignes du programme de l'année 1969-70 soit un plan touristique global pour le Québec en soulignant que l'essor touristique était d'une importance capitale pour assurer le succès des secteurs traditionnels de l'économie, notamment l'agriculture, la forêt et la pêche. Pour créer plus d'emplois: attirer plus de visiteurs et les garder plus longtemps. Ce qui nécessite dans l'immédiat, a déclaré M. Côté: de mettre à exécution dans les autres régions de la province l'expérience-pilote du Plan d'aménagement de l'Est du Québec, vaste territoi-

re: (Bas du Fleuve, Gaspésie et Îles de la Madeleine) dont le pôle d'attraction est Percé. "Les hôteliers ont la responsabilité d'agir en ce sens, non seulement comme service au public, mais comme apport à leur industrie, afin qu'elle puisse prospérer au même rythme que l'économie générale. Tout le monde doit répandre l'idée au niveau municipal que le regroupement des localités est une condition essentielle de force et de stabilité. Tout le monde, insistait M. Côté, doit inciter le gouvernement régional, à ne plus semer ses mises de fonds aux quatre vents, à déconcentrer son administration, pour la rapprocher des centres régionaux d'influence et de décision. Tout le monde doit faire comprendre au gouvernement fédéral qu'il doit oublier ses chaouillements constitutionnels et signer de nouvelles ententes visant à éliminer les disparités régionales, ententes tenant compte des nécessités d'équipements touristiques, que ces derniers portent ou non l'appellation de "Nationaux".

La mise en tutelle de Percé

C'est là que le nouveau président de l'Association des Hô-



FRANÇOIS CÔTÉ

teliers du Québec déclarait: l'heure n'est plus à la diplomatie dans un cas comme Percé. Les hôteliers devraient réclamer tout simplement la mise en tutelle de tout ce secteur pour un période de cinq à dix ans. Il ne doit plus y avoir d'amateurisme dans l'administration d'une municipalité appelée à jouer un rôle si important. En bref, concluait M. Côté, le Plan de l'est du Québec doit être appliqué en entier, ne serait-ce que comme guide pour le reste de la province. Selon lui, ce n'est pas Percé qui va les attirer tous pas plus que les pavillons de l'Île Sainte-Hélène ou un essaim de terrains de camping. La création de pôles régionaux s'impose. Le développement touristique du Québec exige de la planification et un plan qui déterminera des pôles et des centres secondaires dans toutes les régions économique-touristiques du Québec, avec la consultation de la population, au même titre que le plan d'aménagement du B.A. E.Q. En résumé, les régions touristiques doivent être équipées prioritairement avec des attractions vraiment majeures."

NOMINATIONS

Monsieur Roger Lebel est nommé, pour un troisième triennat, aumônier des Soeurs du Saint-Rosaire à leur Maison Mère de Rimouski.

Monsieur Paul-Emile Labrie, tout en demeurant vicaire à Saint-Jérôme de Matane, est nommé aumônier à la Maison de la Providence à Matane.

Monsieur Marcel Morin, curé de la Cathédrale Saint-Germain de Rimouski, est nommé vicaire urbain.

Messieurs Rodrigue Roy et Claude Lebel poursuivront des études à l'Institut de Pastoralisme de Montréal durant la prochaine année académique.

110 LOGEMENTS DE LUXE À PRIX MODIQUE

Projet de plus de \$1, 000, 000. 00

HABITAT RIMOUSKI INC Compagnie à dividendes limités, dont le Siège Social est situé à Rimouski, vient d'accorder un contrat de \$1,111,111.00 à J.M.B. CONSTRUCTION de Rimouski pour la construction de 10 maisons appartements de 11 logements chacune, pour un total de 110 logements.

Ce projet, réalisé en collaboration avec la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements, a été mis en

chantier la semaine dernière et sera complété au printemps de 1970.

Les premiers logements seront prêts à être loués dès cet automne. Chaque MAISON comprendra 6 logements de 5½ PIÈCES (3 CHAMBRES, SALON CUISINE, SALLE DE BAIN) et 5 logements de 4½ pièces (2 CHAMBRES, SALON, CUISINE, SALLE DE BAIN). Également, chacun des 110 logements pourra recevoir un ensemble de buanderie automatique.

Le prix de location inclura les coûts de l'eau chaude, de l'électricité et du chauffage. Les taxes d'eau, de vidanges et de locataires seront également incluses dans le prix de location. Ces logements de luxe seront loués à des prix modiques, soit environ de \$30.00 à \$35.00 par mois en bas des prix courants

Ce complexe résidentiel de 110 logements sera situé PLACE MGR LANGIS, au sud du BOULEVARD ARTHUR-BUIES à RIMOUSKI.



La Ville de Dégelis se signale

C'est au quinzième tournoi annuel de l'Association des Pompiers du Nord du Nouveau-Brunswick et du Témiscouata, à Rivière-Verte, que la brigade de pompiers de la Ville de Dégelis, au nombre de vingt-quatre concurrentes, a remporté quatre trophées grâce au bon travail et au maintien de ses pompiers.

Pour avoir accumulé le plus grand total des points, la Ville

de Dégelis reçut le trophée Y Maranda; les trois autres trophées remportés le furent pour la parade à pied et la bonne conduite, le concours des échelles et la parade du camion.

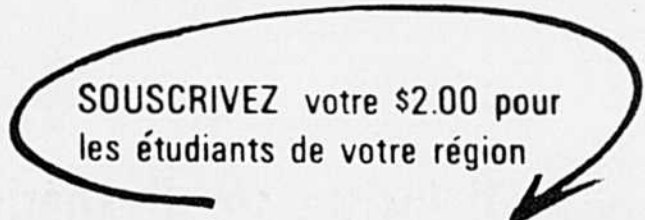
Les compétitions des vingt-quatre brigades rassemblèrent des centaines de spectateurs, qui participèrent également au couronnement de la Reine des Pompiers 1969, Mlle Rita Grandmaison, d'Ed-

La Reine des Pompiers 1969 du Témiscouata et du Nouveau-Brunswick, Mlle Rita Grandmaison, arbore le trophée Maranda gagné par la brigade des pompiers de la Ville de Dégelis dont les membres l'entourent avec le président de l'Association M. Jean-Paul Dubé, de Notre-Dame du Lac.

mundston, N.B. La représentante de Dégelis, Mlle Ginette Valcourt, dans la course au titre de Reine 1969, remercia la population d'avoir étroitement collaboré au succès de ce congrès.

Trois Pistoles

FIN DES COURS D'ÉTÉ Le nouveau président de l'Université Western, M. Carlton Williams, a participé, récemment, à la cérémonie de clôture de la 37e session des cours d'été à Trois-Pistoles de cette université. Il a loué les responsables pour la réussite exceptionnelle, une année de plus, de la session d'études. M. François Côté, président de la Corporation des cours d'été, M. Jean-Paul Belzile, maire de la ville de Trois-Pistoles, ont offert une réception en son honneur.



EN OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1969

VOUS POUVEZ GAGNER \$1,000.

OU L'UN DES 6 AUTRES PRIX DE \$500. ET \$100.

- Le Régime de Contribution Volontaire du Prêt d'Honneur de l'Est du Québec est institué pour aider financièrement l'oeuvre du Prêt d'Honneur aux étudiants.
- Toute personne peut participer au régime de contribution volontaire du Prêt d'Honneur de l'Est du Québec, en versant une mensualité de \$2.00, ou multiple de \$2.00 (pour les mois d'octobre, novembre, ou décembre 1969) selon l'indication de son choix.
- \$6,000.00 (six mille dollars) seront versés en prix à des participants volontaires à raison de \$2,000.00 (deux mille dollars) par mois. Le

choix de sept (7) contribuables volontaires qui deviennent candidats à l'examen, se fait publiquement. Ils devront répondre correctement à deux questions concernant le Prêt d'Honneur. Ils seront informés immédiatement de l'heure et de l'endroit où seront attribués les prix. Ces choix se feront le 15 octobre, le 15 novembre et le 15 décembre 1969 et la décision du sort sera sans appel. Pour être éligibles au choix mensuel, les contributions devront être encaissées avant le 10 de chaque mois.

- Le premier prix mensuel décerné sera de \$1,000.00, le deuxième prix de \$500.00 et les cinq autres prix seront de \$100.00 chacun.


DECOUPEZ ICI

C'est si facile de participer



1- Complétez l'avis de contribution volontaire.

2- Joignez-y un chèque, un mandat-poste ou autre, payable à l'ordre du Prêt d'Honneur de l'Est du Québec. Participez autant de fois que vous le voulez. Indiquez bien le ou les mois que vous choisissez pour participer.



Avis de Contribution volontaire
LE PRÊT D'HONNEUR DE L'EST DU QUÉBEC INC.
S.V.P. faire remise à Case postale 20, Rimouski, Qué.

\$6,000.00 EN PRIX (SIX MILLE DOLLARS)

\$6,000.00
VOUS POUVEZ ÊTRE UN DES HEUREUX GAGNANTS

\$2.00 OU MULTIPLE DE \$2.00
VEUILLEZ INDIQUER LES MONTANTS VIS-À-VIS LES MOIS DE VOTRE CHOIX

1969
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

PRIX MENSUELS

1er - \$1,000.00
2e - \$ 500.00
3e à 7e - \$ 100.00
Détails au verso

NOM _____

ADRESSE NO _____ RUE _____

VILLE _____ COMTE _____

VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____

Signature _____

1969

1- OCTOBRE \$.00

2- NOVEMBRE \$.00

3- DÉCEMBRE \$.00

FAIRE TOUT CHÈQUE OU MANDAT À L'ORDRE DU PRÊT D'HONNEUR

CHÈQUE

MANDAT

NOMBRE DE MOIS MONTANT TOTAL \$.00

S.V.P. RETOURNER CETTE PARTIE AVEC VOTRE REMISE

Construction de 80 logements à prix modiques

C'est le projet de construction, pour décembre prochain, à Rimouski, de 80 logements à prix modiques, au coût de \$960,000 assumé par la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, et de \$50,000,

par la Ville de Rimouski, qui a été révélé, à la presse, mercredi soir, par le maire Maurice Tessier. Les appels d'offres sont déjà lancés pour être ouverts, publiquement, lundi, le 20 octobre. Le projet, jugé

le plus acceptable, par la Société d'Habitation du Québec, sera mis en chantiers deux mois plus tard, dit-on. Ce million de dollars englobe le prix du terrain, les frais d'architectes, d'ingénieurs en structure et mécanique, l'aménagement paysager. Il est important que ce complexe domiciliaire soit à proximité des services publics et autres. C'est une Corporation, sans but lucratif, formé par la Cité de Rimouski, qui administrera le complexe, qui peut être un seul immeuble ou plusieurs unités de logements sur un terrain avec facilités d'accès à des parcs ou terrains de jeux.

Hommage au Centenaire de Saint-Ulric

Déjà le centenaire est "chose du passé"
Mais, dans notre cœur, il restera à jamais gravé
Ce fut un succès sur toute la ligne
Moniteurs et monitrices, vous en êtes dignes
Du cœur à l'ouvrage, vous avez mis
Et pour ce, un cordial "Merci"

En écoutant le "chant du centenaire"
Nos cœurs vibraient à l'unisson
Une larme perla à nos paupières
Et de tout cœur, nous la retenions
Serrant la main d'anciens amis
Jurant de toujours rester unis.

De toi, centenaire, nous sommes tous fiers
A regret, nous te quittons
Mais, c'est avec l'allure fière
Que de toi, nous reparlerons
Sans cesse, le chant des cents ans, nous refredonnerons
Et ton livre se perpétuera à bien des générations

Une ex-Saint-Ulricoise B.L.V.

Saint Ulric

Mariages M. Nil Parent a épousé Mlle Andrée Ouellet, fille de M. et Mme Louis XVI Ouellet.

M. Raynald Simoneau, fils de M. et Mme Joseph Simoneau, et Madame Pierrette Desrosiers-Ross.

M. Rodrigue Boulay, fils de M. et Mme Jean-Bte Boulay, et Mlle Carol Bouillon, fille de M. et Mme Gérard Bouillon, lon.

Mlle Jeanne Lagacé, i. l., fille de M. et Mme Roland Lagacé, et M. Yvan Bernier, de Mont-Joli.

Mlle Madone Miousse, fille de M. et Mme H. Miousse, M. Réginald Dastous, de Cherbourg, bourg.

M. Michel Caron, fils de M. et Mme Armand Caron, et Mlle Odette Lévesque, fille de M. et Mme Jean-Louis Lévesque.

M. Raynald Desrosiers, fils de M. et Mme Alphonse Desrosiers, et Mlle Ginette Pelletier, fille de Mme Adrien Pelletier.

M. René Dubé, fils de M. et Mme Donat Dubé, et Mlle Nicole Gendron, fille de M. Jules Gendron.

Mlle Claudette Chouinard, fille de M. et Mme Roland Chouinard, et M. Magella Charest.

Mlle Solangé Cantin, travailleuse sociale, fille de M. et Mme Jean-Marie Cantin, et M. Gilles Caron, de Montréal.

Mlle Clairmonde Watts, fille de M. et Mme Albani Watts, et M. Gilles Imbeault, de Les Escoumins.

Mlle Bernadette Ouellet, fille de M. et Mme Hormidas Ouellet, et M. Fernand Charette, de Matane.

Mlle Denise Desrosiers, fille de M. et Mme Gérard Desrosiers, et M. Jean-Roch Blouin.

Décès à Saint Ulric

Le 28 août, décédait, à l'âge de 57 ans, Mme Jos.-Ernest Michaud (Luminée Daigle), après une longue maladie. Ses funérailles à Saint-Ulric ont donné lieu à un éloquent témoignage d'estime.

Elle laisse, dans le deuil, outre son mari, ses enfants Ghislaine, Rose, Jacqueline, Odette et Michel; ses soeurs et beaux-frères M. et Mme J.-B. Boulay (Clara Daigle), de Saint-Ulric, M. et Mme Robert Forbes (Alphéda), de Matane, M. et Mme Désiré Canuel (Yvonne), M. et Mme Lionel Richard (Jeannette), M. et Mme Louis Canuel (Adrienne), de Saint-Ulric; sa belle-mère Mme Joseph Michaud, de Québec; ses beaux-frères et belles-soeurs M. et Mme Albert Michaud, de Saint-Ulric, Mlle Hélène Dugal, M. et Mme Louis-Marie Béland, M. et Mme Gérard Labrie, de Québec, Mme Marie Michaud-Gagné, de Montréal, M. et Mme Félix Michaud, de Price.

Décès: Le 20 août, décédait, au Sanatorium de Mont-Joli, à l'âge de 72 ans, M. Zénon Lévesque. Il laisse, dans le deuil, ses enfants Marie-Claire et son mari Hervé Desrosiers, de Saint-Pierre les Becquets, M. Laurent Lévesque et son épouse, de Sorel, M. Marius Lévesque et son épouse, de Sainte-Anne de Beaupré, M. Antonin Lévesque, de Sorel, M. Euchariste Lévesque et son épouse, de Saint-Ulric; ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs M. et Mme Ulric Lévesque, de Montréal, M. et Mme Eugène Briand, de Saint-Fabien, M. et Mme Josaphat-Alph. Lévesque, de Drummondville, MM. Luc et Venant Lévesque, de Montréal, Arthur Lévesque, de Saint-Ulric, M. et Mme Zéphirin Gosselin, M. et Mme Robert Turcotte, M. et Mme Josué Lévesque, de Québec. Son épouse, Anais Lévesque, est décédée en 1967.

Recrutement pour les cadettes de l'Ambulance Saint-Jean

La division cadette de l'Ambulance Saint-Jean de Rimouski, que dirige Mlle Danielle Dastous, qui fut chaleureusement félicitée, lors de l'inspection annuelle, en juin, présidée par l'honorable Hugues Lapointe, avec les plus hautes personnalités de l'Ordre Saint-Jean, est en pleine campagne de recrutement.

Les jeunes de 11 à 14 ans, du grand Rimouski, sont invitées à joindre les rangs de cette division cadette ambulancière Saint-Jean. Des cours de secourisme sont au programme comme plusieurs activités de loisirs. Les intéressées peuvent téléphoner à Mlle Dastous, 723-5896, ou la rejoindre à 476, rue Eudore-Couture.



NOMINATIONS

Le Progrès du Golfe et l'Echo du Bas St-Laurent Inc.



ROSAIRE BEAUPRE



ARMAND ARGUIN

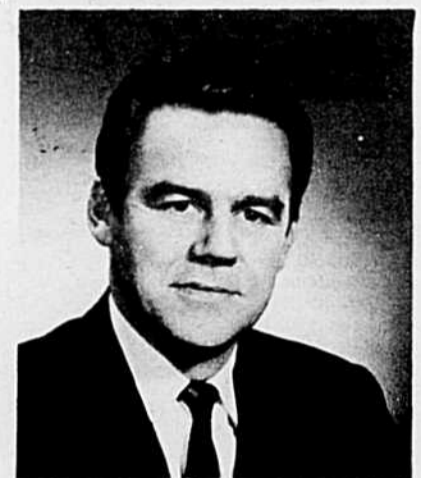
La direction de l'Echo du Bas Saint-Laurent Inc. et de la Compagnie du Progrès du Golfe annonce la nomination de Messieurs Rosaire BEAUPRE au poste de responsable de la distribution et de l'abonnement de l'Echo du Bas Saint-Laurent et du Progrès du Golfe pour la ville de Rimouski et Rimouski-Est, et Armand ARGUIN au poste de responsable de la distribution et de l'abonnement de l'Echo du Bas Saint-Laurent et du Progrès du Golfe pour la banlieue de Rimouski, le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie.

On pourra rejoindre M. BEAUPRE à sa résidence, 169 rue Jean Brillant à Rimouski, (Tél. 723-3657 - bur. 723-4800) et M. ARGUIN, au 316 de la rue Dubé à Rimouski, (Tél. 723-5804, bur. 723-4800).

Québec-Téléphone



M. Julien Thuot



Me Jean Marc Tremblay

Le conseil d'administration de Québec-Téléphone annonce les nominations suivantes: M. Julien Thuot, vice-président, planification du revenu, devient vice-président, finance, et trésorier; Me Jean-Marc Tremblay, secrétaire adjoint, et directeur du contentieux, devient secrétaire et conseil général. M. Julien Thuot, L.S.C., Adm. A., est à l'emploi de Québec-Téléphone depuis 1939: sa haute compétence et ses talents d'innovateur lui ont valu, en 1968, le titre d'homme de l'année dans l'industrie du téléphone.

Me Jean-Marie Tremblay a fait ses études de droit à l'Université de Montréal. Membre du Barreau de la province de Québec, il est au service de Québec-Téléphone depuis 1960.

LATANNERIE



A— Manteau en Daim des plus fin provenant d'agneaux néerlandais : collet et cuffs amovibles garnis de Rat Musqué naturel.

Couleurs : Tan et Brun
 Grandeur : 8 à 16 ans
 Prix : **\$135.00**

B— Manteau en cuir Caboretta : doublure amovible.

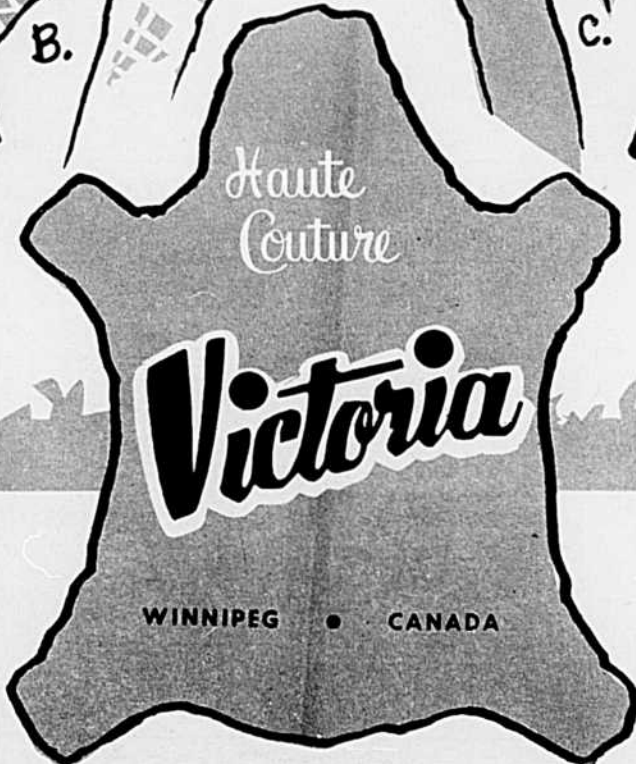
Couleurs : Noir, Marine, brun, tan et vert.
 Grandeur : 8 à 20 ans
 Prix : **\$79.95**

C— Manteau en cuir doublé de simili fourrureversible.

Couleur : Beige/Brun
 Charcoal/Noir
 Grandeur : 8 à 18 ans
 Prix : **\$129.95**

D— Manteau en Daim. L'agneau utilisé pour ce vêtement a été traité de façon qu'il peut être nettoyé à sec, et lavé à la main.

Couleurs : Bleu, Lilas et beige.
 Grandeur : 8 à 16 ans
 Prix : **\$129.95**



TALON RIMOUSKI L'ÉCARTÉ, 40 OUEST, ST-GERMAIN RIMOUSKI

Veuillez m'expédier les articles suivants port payé

Article	Quant.	Description	Prix Unit.	Total
A				
B				
C				
D				

Chèque inclus Plus taxe 8%.....
 MANDAT-POSTÉ TOTAL:.....
 Envoyez C.O.D.
 Nom
 Adresse



LE MAGASIN À RAYONS LE PLUS PROGRESSIF À L'EST DE QUEBEC



prix miracles
en alimentation

plus de 5,000 articles à prix miracles

TOUS LES JOURS

BASTOUS LES JOURS

BOEUF HACHÉ
MAIGRE FRAIS
LA LB **.59**

BASTOUS LES JOURS

RÔTI DE PALETTE
BOEUF DE L'OUEST
LA LB **.59**

BASTOUS LES JOURS

BACON TRANCHÉ
ROSE MARIE
PQT 1 LB **.59**

BASTOUS LES JOURS

JAMBON FUMÉ
DANS L'ÉPAULE SANS JARRET
LA LB **.53**

BASTOUS LES JOURS

HARENG MILLIONNAIRE
SAUCE TOMATE
BTE 8 OZ **.44**

RÔTI DE CROUPE LA LB **.99**

RÔTI DE CROUPE DE BOEUF 8 LBS ET PLUS **.79**

LONGES DE PORC MAIGRE, ENV. 3/4 LB. BOUT DU FILET LA LB **.85**

LONGES DE PORC MAIGRE, ENV. 3/4 LB BOUT DES CÔTES LA LB **.75**

POULET FRAIS CAT. CANADA A 2 A 3 LB LA LB **.39**

JEUNES DINDES EMPAQUETÉES SOUS VIDE, 5 CATEGORIE CANADA "A" A 9 LB LA LB **.43**

JEUNES DINDES EMPAQUETÉES SOUS VIDE, 10 CATEGORIE CANADA "A" A 16 LB LA LB **.45**

PATTES DE PORC CONGÈLE LA LB **.39**

FOIE DE BOEUF TRANÇHE DEVEINE ET SANS PEAU LB **.69**

CRETONS STEINBERG PQT 12 OZ **.59**

SAUCISSES FUMÉES SANS PEAU, STEINBERG PQT 1 LB **.59**

BOLOGNE LEGRADE AU MORCEAU LA LB **.29**

SAUCISSES DE PORC PAQUET ECONOMIQUE 3 LB CH **1.39**

FILETS DE MORUE RUPERT POT 1 LB **.49**

BATONNETS DE POISSON BLEUE WATER PQT 10 OZ **.54**

BACON TRANCHÉ SANS COUENNES, SWIF 1 PREMIUM 1 LB PQT **.92**

FILETS DE PERCHE BOOTH PQT 1 LB **.47**

TARTES STEINBERG 8" CH. 24 OZ CERISES, RAISINS, POMMES OU PECHES **.49**

GÂTEAU AU CHOCOLAT EN BARRE, STEINBERG, 20 DE RABAIS **.45**

TARTES AU SUCRE 8" CH. STEINBERG, ACHAT BONI 14 DE RABAIS **.35**

JUS DE POMMES VITAMINE ROUGEMONT BTE 48 OZ **.43**

BEURRE D'ARACHIDES KRAFT LISSE OU CROQUANT **.58**

BETTERAVES MARINÉES HABITANT POT 24 OZ **.39**

ACHAT BONI ROULÉ AU CHOCOLAT
A LA CREME DE VANILLE STEINBERG
10 DE RABAIS CH. **.29**

ACHAT BONI GÂTEAU PRINCESS
STEINBERG
14 OZ CH. **.39**

BASTOUS LES JOURS

COFFEE CHARM
DE KRAFT
BOCAL 6 OZ **.48**

BASTOUS LES JOURS

GARNITURES À SALADE
MIRACLE WHIP
POT 16 OZ **.42**

BASTOUS LES JOURS

MARGARINE
STEINBERG
PQT 1 LB **.25**

BASTOUS LES JOURS

HUILE VÉGÉTALE
PURE, STEINBERG
BOUT 32 OZ **.65**

BASTOUS LES JOURS

SOUPE HABITANT
AUX POIS ET AUX LEGUMES
BTE 28 OZ **.23**

BASTOUS LES JOURS

BISCUITS SODA
STEINBERG, SALES OU NON
PQT 1 LB **.35**

ACHAT BONI PAPIER DE TOILETTE
WHITESWAN COULEURS ASSORTIES
PQT DE 2 ROUL. **.34**

ACHAT BONI DENTIFRICE COLGATE
ORDINAIRE ET A LA MENTHE
TUBE FAMILIAL **.84**

CHEEZ WHIZ DE KRAFT POT 16 OZ **.74**

FROMAGE EN CRÈME PHILADELPHIA CONT 8 OZ **.46**

SACS DE THÉ ENCORE PQT DE 100 **.73**

HARICOTS VERTS COUPÉS DE CHOIX ORCHARD KING BTE 19 OZ **.21**

TOMATES DE CHOIX ORCHARD KING BTE 19 OZ **.26**

SAUCE AUX POMMES DE FANTAISIE ORCHARD KING BTE 19 OZ **.21**

SALADE DE FRUITS DE FANTAISIE ORCHARD KING BTE 28 OZ **.47**

JUS DE LÉGUMES V-8 BTE 19 OZ **.20**

JUS D'ORANGE concentré ORCHARD KING 6 1/2 OZ **.24**

FARINE TOUT USAGE STEINBERG SAC 10 LB **.93**

BETTERAVES MARINÉES HABITANT POT 24 OZ **.32**

CORNICHONS SUCRÉS ASSORTIS ORCHARD KING POT 24 OZ **.46**

MOUTARDE STEINBERG POT 24 OZ **.23**

MORCEAU DE BOEUF ALPO BTE 14 1/2 OZ **.35**

DÉTERSIF VEDETTE STEINBERG SAC EN POLY 5 LB **.99**

TAMPONS A RECURER SOS POT DE 10 **.28**

PAPIERS-MOUCHOIRS KLEENEX COULEURS ASSORTIES BTE DE 400 **.37**

DENTRIFRICE CREST ORDINAIRE OU A LA MENTHE TUBE FAMILIAL **.87**

SAVON POUR BÉBÉS JOHNSON et JOHNSON PQT 3 PAINS Poudre pour bébés BTE ÉCON 83 **.41**

HUILE POUR BÉBÉS JOHNSON et JOHNSON (SHAMPOOING POUR BEBES GROSSE BOUT) **1.07**

BOULES ABSORBANTES JOHNSON et JOHNSON 5 DE RABAIS PQT **.39**

BASTOUS LES JOURS

BANANES MÛRES
VARIETE PREMIUM PETITES OU GROSSES
LA LB **.12**

BASTOUS LES JOURS

POMMES DE TERRE
NOUVELLES, DU QUEBEC
SAC 10 LB **.38**

BASTOUS LES JOURS

LÉGUMES ASSORTIS
STEINBERG
SAC 2 LB **.58**

BASTOUS LES JOURS

JUS DE TOMATES
DE FANTAISIE, ORCHARD KING
BTE 48 OZ **.29**

BASTOUS LES JOURS

BISCUITS AU CHOCOLAT
STEINBERG
BTE 24 BISCUITS **.39**



Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, l'honorable Maurice Bellemare, donne avis par les présentes conformément aux dispositions de la Loi des relations du travail dans l'industrie de la construction, que les associations représentatives mentionnées à l'article 4 de ladite Loi lui ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoires pour les employeurs et les salariés de travail faisant l'objet ou ayant fait l'objet des décrets ci-après énumérés, qu'ils soient ou non expirés, abrogés ou prolongés, sous réserve des dérogations, modifications ou dispositions supplémentaires suivantes :

Décret numéro 492 du 26 mars 1963 et amendements, relatif à l'industrie et aux métiers de la construction dans les districts électoraux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda.

Décret numéro 216 du 3 février 1967 et amendements, relatif à l'industrie de la construction dans les régions de Saint-Hyacinthe, Saint-Jean et Granby.

Décret numéro 810 du 14 août 1957 et amendements, relatif à l'industrie et aux métiers de la construction dans les districts électoraux de Hull, Gatineau, Papineau, Pontiac.

Décret numéro 1947 du 27 octobre 1966 et amendements, relatif à l'industrie de la construction dans la région de Joliette.

Décret numéro 2273 du 17 novembre 1965 et amendements, relatif aux métiers du bâtiment dans les comtés de Terrebonne, Labelle, Argenteuil et Deux-Montagnes.

Décret numéro 613 du 6 avril 1952 et amendements, relatif à l'industrie et aux métiers de la construction dans la région de Montréal.

Décret numéro 419 du 18 avril 1957 et amendements, relatif à l'industrie et aux métiers de la construction dans la région de Québec.

Décret numéro 1203 du 17 juin 1964 et amendements, relatif à l'industrie et aux métiers de la construction dans la région de Rimouski.

Décret numéro 2210 du 18 novembre 1964 et amendements, relatif à l'industrie de la construction dans la région de Soré.

Décret numéro 2970 du 31 octobre 1967 relatif à l'industrie et aux métiers de la construction dans la région de Trois-Rivières.

Partie I

Dispositions générales applicables à tous les métiers et à toutes les régions

Article 1.00—Reconnaissance

Les Associations patronales représentatives mentionnées à l'article 5 de la Loi sur les Relations du Travail dans l'industrie de la Construction reconnaissent que pour fins de négociations tous les salariés sont représentés par les Associations syndicales représentatives mentionnées à l'article 5 de ladite Loi de la même façon que lesdites Associations syndicales représentatives reconnaissent que pour les mêmes fins tous les employeurs sont représentés par lesdites Associations patronales représentatives.

Article 2.00—Champ d'application professionnel

Est assujéti au présent décret, tout employeur qui exécute ou fait exécuter, dans le champ d'application territorial, un ou des travaux définis dans le champ d'application industriel.

Article 3.00—Dispositions particulières relatives au travail d'entretien

Le présent décret ne s'applique pas aux salariés permanents d'entretien au sens des articles 1 et 2 de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la Construction. Pour les fins du présent décret, les travaux d'entretien ne comprennent pas les travaux exécutés à l'occasion d'une nouvelle construction, de la reconstruction ou de la réfection d'une partie d'un édifice ou à un immeuble ou ensemble de construction ni les grosses réparations faites aux murs extérieurs, aux fondations ou aux murs de soutènement.

Article 4.00—Sécurité syndicale et régime patronal

4.01 Sécurité syndicale

A) Régime général

a) Tout salarié à l'emploi d'un employeur devra comme condition du maintien de son emploi devenir et demeurer membre en règle de l'une ou l'autre des associations syndicales représentatives de son choix dans les trente (30) jours suivant la mise en vigueur du décret.

Tous les membres cotisants de l'une ou l'autre association syndicale représentative au moment de la signature des présentes doivent maintenir leur adhésion à l'association dont ils étaient membres le 10 juillet 1969 pour la durée de la présente conformément à l'article 33 du Bill 290. Le fait de la grève ne peut avoir pour effet que le salarié n'est plus considéré comme membre cotisant.

b) Cependant, si un salarié n'est pas déjà membre en règle de l'une ou l'autre des associations syndicales représentatives il devra, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant son embauchement, adhérer à l'une ou l'autre de ces associations représentatives de son choix.

c) Si un salarié ne demeure pas ou ne devient pas membre en règle de l'une ou l'autre des associations syndicales représentatives selon les paragraphes A et B ci-dessus, l'employeur sera obligé de congédier ledit salarié immédiatement sur représentation d'un représentant de l'une ou de l'autre des associations représentatives.

d) Les associations syndicales représentatives conviennent qu'aucun salarié n'encourra le refus de devenir membre ni ne sera refusé ni suspendu pour aucune raison sauf pour cause de la violation de la constitution de l'une ou l'autre association syndicale représentative en cause.

e) Si un salarié détenant un emploi auprès de l'employeur se voit refuser admission à l'une ou l'autre des associations syndicales représentatives pour quelque raison autre qu'une obligation monétaire prévue par la constitution de l'association syndicale représentative en cause, l'employeur ne sera pas tenu de congédier ce salarié.

f) Rien dans la présente convention ne devra être interprété comme obligeant un employeur à avoir à son emploi une certaine proportion de membres de l'une ou de l'autre des associations syndicales représentatives.

10060—GAZETTE—106 ROBY—

B) Régime particulier

Ce régime déroge au régime général en faveur des entrepreneurs en réfrigération, aux maîtres électriciens et aux maîtres mécaniciens en tuyauterie, comme suit :

a) Dans toute région où en vertu de la convention qui donnait naissance au décret expiré, il existait une clause d'atelier fermé, les paragraphes a à f inclusivement du régime

général s'appliquent intégralement.

b) Dans toute région où en vertu de la convention qui donnait naissance au décret expiré, il n'existait pas de clause d'atelier fermé, le même régime s'applique :

i) aux entrepreneurs en réfrigération lorsqu'ils auront cinq (5) employés et plus.

ii) aux maîtres électriciens et aux maîtres mécaniciens en tuyauterie lorsqu'ils auront dix (10) compagnons et plus.

4.02 Précompte syndical

Tout employeur est tenu d'honorer l'autorisation écrite et irrévocable donnée par tout salarié de précompter chaque semaine sur son salaire le montant de la cotisation syndicale au bénéfice de l'association syndicale représentative indiquée. L'employeur doit remettre chaque mois à l'association syndicale représentative qui y a droit les montants ainsi précomptés avec un bordereau nominatif.

Si l'employeur reçoit un avis de révocation dans un délai fixé à l'article 33 de la Loi sur les Relations du Travail dans l'industrie de la construction, il doit en remettre une copie à l'association syndicale représentative intéressée.

4.03 Représentant syndical

Les représentants de l'une ou l'autre des associations syndicales représentatives auront libre accès à tous les chantiers durant les heures de travail pour enquêter dans toute affaire ou pour discuter de toute affaire intéressant ou relevant de l'application du présent décret mais en aucun cas leurs visites ne devront compromettre l'avancement des travaux.

Lorsqu'ils visiteront un chantier, ils devront d'abord en aviser le surintendant et/ou le contremaître et/ou tout autre représentant officiel de l'employeur concerné. Dans tous les cas où les règlements de sécurité empêchent le libre accès à un chantier ou à un projet, tel employeur aidera les représentants syndicaux à obtenir le laisser passer ou la permission requise pour entrer sur tel chantier ou projet.

4.04 Régime patronal

A) Tout employeur est tenu d'appartenir ou de payer la cotisation à l'une ou plusieurs des cinq associations patronales représentatives mentionnées à l'article 5 de la Loi sur les Relations de Travail dans l'industrie de la construction (1968—chap. 45), selon le ou les champs d'activités exercés par l'entrepreneur, le tout à être déterminé par lesdites associations patronales.

B) En fonction du paragraphe ci-dessus, lorsque l'association patronale représentative est constituée d'un ensemble d'associations régionales, l'employeur doit être membre ou cotisant de l'association régionale où il a son siège social ou sa principale place d'affaires.

C) Tout employeur doit mentionner son numéro d'enregistrement émis par son association représentative sur tout rapport qu'il doit faire au Comité Conjoint ou Paritaire.

D) Le Comité Conjoint ou Paritaire doit, entre le 15 et le 30 de chaque mois, transmettre aux cinq (5) associations patronales représentatives la liste des employeurs qui n'ont pas produit tel numéro d'enregistrement.

E) Dans toute poursuite pour infraction au régime patronal, la preuve du respect de l'une ou l'autre des conditions mentionnées au paragraphe A de l'article 4.04 appartient à l'employeur.

Article 5.00—Non-discrimination et retour au travail

5.01 Non-discrimination

Aucun employeur, ni aucune personne agissant pour un employeur ou une association d'employeurs ne peut exercer des mesures discriminatoires contre un salarié ou un représentant syndical pour la seule raison que ce dernier a participé ou contribué à la grève dans l'industrie de la construction qui a pris fin le 14 juillet 1969, ou au plus tard le 2 septembre 1969 dans le cas de Trois-Rivières.

Sont présumés être des mesures discriminatoires, la menace de renvoi, l'intimidation, l'imposition de peines disciplinaires, le refus de l'avancement auquel le salarié aurait normalement droit, le favoritisme dans la conduite ou la répartition du travail.

Nulle présomption n'a pour effet d'empêcher un employeur de mettre à pied, congédier ou déplacer un salarié pour un motif juste et suffisant dont la preuve lui incombe.

Toute association syndicale représentative ou tout salarié peut soumettre à l'arbitre toute plainte qui naît de l'application des dispositions ci-dessus, au moyen d'un avis écrit qu'il doit faire parvenir dans les quinze (15) jours qui suivent la date à laquelle il en eut connaissance.

L'arbitre entend les parties et rend sa décision dans les trente (30) jours qui suivent la soumission de la plainte.

L'arbitre peut ordonner à l'employeur de réintégrer le salarié dans un délai imparti avec tous ses droits et privilèges. Il peut également et en plus ordonner à l'employeur de payer au salarié ou au représentant syndical à titre d'indemnité, l'équivalent du salaire et des autres avantages dont ce dernier a été privé injustement. Les frais de l'arbitre sont partagés cinquante cinquante.

5.02 Retour au travail

Les parties conviennent :

a) Les grèves en cours (autres que celle des plombiers de Trois-Rivières qui prendra fin au plus tard le 2 septembre 1969) prendront fin le 14e jour de juillet 1969, 0.01 minute.

b) Les salariés à l'emploi de tout employeur, lors du déclenchement des grèves, sont rappelés progressivement et aussitôt que requis à leurs occupations respectives.

c) Les salariés rappelés au travail conservent tous leurs droits acquis, en vertu des dispositions des présentes conventions collectives.

d) Tout salarié qui se croit lésé par la procédure de retour au travail peut porter plainte suivant la procédure d'arbitrage établie plus haut, laquelle s'applique mutatis mutandis.

Article 6.00—Sécurité d'emploi

6.01 Les parties s'engagent à poursuivre au sein de la Commission Consultative Mixte les travaux faisant l'objet du mandat décrit à l'article 4 de la Loi sur les Relations du Travail dans l'Industrie de la Construction.

6.02 L'un des principaux objets des travaux de la Commission est d'assurer la meilleure sécurité d'emploi possible aux travailleurs de la construction en tenant compte d'abord des travailleurs qui habituellement sont des travailleurs réguliers dans l'industrie de la construction.

6.03 A cette fin, la Commission doit étudier toutes les formules qui peuvent lui être

présentées par l'une ou l'autre des parties ou des membres de la Commission ou leurs conseillers, ou par les experts que cette Commission pourra s'adjoindre. Plus particulièrement, le document de travail du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre en date du 23 mai 1969, fera l'objet de l'étude de la Commission. Les parties adoptent le système d'inventaire quantitatif et le système de contrôle qualitatif que préconise ce dernier document, dans le cadre d'une politique de planification de la Main-d'oeuvre. Les parties reconnaissent que les contrôles quantitatifs et qualitatifs doivent s'exercer en fonction des besoins objectifs de l'industrie de la construction.

6.04 Les parties acceptent d'établir une classification de la Main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction selon des critères mixtes d'ordre quantitatif et qualitatif. Elles déterminent dès à présent, deux (2) catégories de travailleurs : celle des permanents (professionnels) et celle des réservistes (non professionnels). Les critères de cette dernière classification sont basés sur deux facteurs, soit :

a) les heures travaillées dans l'occupation du travailleur;

b) la compétence du travailleur.

La première catégorie, soit celle des travailleurs permanents (professionnels) est subdivisée en trois (3) classes.

a) La classe des travailleurs permanents, détenteurs d'une carte de compétence provinciale, et

b) La classe des travailleurs permanents, détenteurs d'une carte de compétence régionale, et

c) La classe des travailleurs permanents dont l'occupation ne requiert pas présentement de carte de compétence selon la loi.

Les cartes de compétence provinciales ne peuvent être obtenues qu'après la passation d'un test de qualification sous surveillance provinciale et en vertu de normes provinciales.

6.05 Les parties acceptent d'établir un système de contrôle de l'embauchage dans l'industrie de la construction selon des critères et normes qu'elles détermineront. Ce système doit comprendre les éléments suivants :

a) l'enregistrement obligatoire de tous les travailleurs de l'industrie, et l'inscription obligatoire de tous les employeurs de l'industrie de la construction.

b) la catégorie des travailleurs permanents (professionnels) ; les travailleurs de cette catégorie sont libres de s'adresser ou non au Centre de Main-d'oeuvre du Québec décrit ci-après pour obtenir de l'emploi et ils sont libres également d'utiliser tous autres moyens d'embauchage, y compris les bureaux syndicaux de placement. Les employeurs peuvent embaucher librement les travailleurs de cette catégorie sur le marché du travail. Cependant, les parties reconnaissent qu'une priorité d'emploi doit être accordée aux travailleurs régionaux de cette catégorie qui sont enregistrés auprès de l'organisme de contrôle d'emploi. La Commission Consultative Mixte détermine si cette catégorie de travailleurs est soumise ou non à un système obligatoire de contrôle de l'embauchage, ainsi que l'extension et la restriction de la priorité d'emploi accordée aux travailleurs régionaux de cette catégorie.

c) la catégorie des travailleurs réservistes (non professionnels) ; les travailleurs

de cette catégorie sont embauchés obligatoirement par l'entremise du Centre de Main-d'oeuvre du Québec. En conséquence, les travailleurs de cette catégorie doivent s'adresser au Centre de Main-d'oeuvre du Québec pour obtenir de l'emploi. D'autre part, les employeurs doivent se référer au Centre de Main-d'oeuvre du Québec pour obtenir la main-d'oeuvre de cette catégorie dont ils ont besoin.

d) la catégorie des travailleurs réservistes (non professionnels) : les travailleurs de cette catégorie détiennent des permis temporaires de travail que le Centre de Main-d'oeuvre du Québec émet selon des critères d'ordre quantitatif et qualitatif, et pour une durée déterminée. Les critères qualitatifs sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à la catégorie des travailleurs permanents (professionnels).

Les travailleurs de cette catégorie ne peuvent être embauchés qu'après épuisement du nombre des travailleurs permanents (professionnels) qui détiennent une carte régionale au niveau de la région d'exécution des travaux, ou celui des travailleurs permanents (professionnels) dont l'occupation ne requiert pas présentement de carte de compétence selon la loi, au niveau de la région d'exécution des travaux ou au niveau de toute la province, selon le cas.

La Commission Mixte élabore les modalités, l'application et la réglementation d'un système obligatoire de contrôle qui s'applique à cette catégorie.

e) Un régime d'exception patronal :

i) les salariés réguliers permanents (professionnels) sont exclus de tout système obligatoire de contrôle de l'embauchage;

ii) dans tous les cas, l'employeur doit toujours être le seul juge de la compétence de ses salariés dans un délai raisonnable à être déterminé par la Commission Mixte, sous réserve des dispositions que peuvent contenir les conventions collectives régionales.

f) Un régime d'exception syndical :

Les bureaux syndicaux de placements actuels continuent d'opérer, mais ils sont soumis à toutes les dispositions de tout système obligatoire ou non obligatoire de contrôle de l'embauchage.

g) Le Centre de Main-d'oeuvre du Québec relève exclusivement du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Il est opéré par un ou des fonctionnaires spécialisés dans l'industrie de la construction.

Ces recommandations de l'arbitre seront considérées comme étant les recommandations unanimes et finales des parties auprès de la Commission Consultative Mixte. Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre requiert le lieutenant-gouverneur en conseil d'édicter des règlements à la suite desdites recommandations au plus tard le 30 avril 1970.

La réglementation relative à un système obligatoire de contrôle de la main-d'oeuvre, si le lieutenant-gouverneur en conseil décide en faveur de tel contrôle, à l'égard des travailleurs permanents (professionnels), ne mettra ce système en vigueur qu'à une date ultérieure d'au moins six (6) mois à la date de la réglementation.

6.08 Le mandat de l'arbitre doit faire l'objet de l'unanimité des parties. A défaut d'unanimité, le mandat comprendra ce qui suit :

a) Relativement à l'article 4, les critères mixtes d'ordre quantitatif et qualitatif pour la détermination de deux (2) catégories de travailleurs: celle des permanents et celle des réservistes, sur la base des facteurs déjà établis.

b) Relativement à l'article 5, l'élaboration des critères et normes du système de contrôle de l'embauchage.

c) Relativement à l'article 5 b), l'extension et les restrictions de la priorité d'emploi accordée aux travailleurs régionaux.

d) Relativement à l'article 5 b), la détermination du caractère obligatoire ou non obligatoire du système de contrôle relatif à la catégorie des travailleurs permanents (professionnels) et, au cas de l'affirmation du caractère obligatoire, la détermination des classes de travailleurs permanents (professionnels) assujetties audit système de contrôle dudit système de contrôle obligatoire pourvu que le Centre de Main-d'oeuvre du Québec soit l'organisme général, et pourvu que les employeurs puissent se référer s'ils le préfèrent, aux bureaux syndicaux de placement, pour obtenir la main-d'oeuvre de cette catégorie, le tout sous réserve du régime d'exception patronal.

e) Relativement à l'article 5 c), et le cas échéant à l'article 5 b), la réglementation de l'enregistrement obligatoire, des travailleurs, de l'inscription obligatoire des employeurs, de la référence au Centre de Main-d'oeuvre du Québec des travailleurs dans le cas où s'applique quelque système obligatoire de contrôle de la main-d'oeuvre.

f) Relativement à l'article 5 d), les conditions d'émission et la durée des permis temporaires de travail, ainsi que les critères mixtes d'ordres quantitatif et qualitatif sur lesquels reposent ces conditions d'émission et cette durée;

g) Relativement à l'article 5 e), la définition et l'extension des termes "salariés réguliers".

h) Relativement à l'article 5 e), la détermination du délai raisonnable.

i) Relativement à l'article 5 f), la réglementation de corrélation entre le Centre de Main-d'oeuvre du Québec et les bureaux syndicaux de placement.

j) l'établissement, la composition et les fonctions d'une Commission multipartite réunissant les parties syndicales, patronales et gouvernementale-provinciale pour surveiller l'application et l'opération du contrôle quantitatif dans l'industrie de la construction.

6.09 Advenant que la Commission Consultative Mixte cesse son travail ou soit relevée de son mandat, la présente entente lie toutes les parties signataires au même titre que si la Commission Consultative Mixte avait continué son travail ou n'était pas relevée de son mandat.

Le Centre de Main-d'oeuvre du Québec existe régionalement ou localement, au besoin. Il opère régionalement, mais il est relié à un réseau provincial de Centres de Main-d'oeuvre du Québec sous une autorité provinciale et avec des services provinciaux. Il a particulièrement pour fonction :

i) l'enregistrement obligatoire des travailleurs et l'inscription obligatoire des employeurs.
ii) l'orientation professionnelle.
iii) l'administration des tests de qualification.

iv) l'émission des cartes de compétence provinciales aux travailleurs permanents (professionnels) selon les critères

prédéterminés. L'administration de l'émission des cartes de compétence provinciales s'effectue sur la base régionale par les Centres de formation professionnelle, où obligatoirement se retrouve une représentation paritaire des parties concernées, mais sans exclure la présence d'autres personnes.

v) l'émission de permis de travail aux travailleurs réservistes (non professionnels) selon les critères prédéterminés. Un rapport mensuel des permis émis sera envoyé aux associations représentatives.

vi) le placement des travailleurs réservistes (non professionnels), et le cas échéant, le placement des travailleurs permanents (professionnels).
vii) les liaisons avec les entreprises.

h) Les règlements édictés concernant le système de contrôle de l'emploi devront être connus publiquement.

i) Rien dans la réglementation ou son application ne pourra avoir pour effet qu'un travailleur soit refusé à l'embauchage à cause de son allégeance syndicale.

6.06 Les apprentis seront assujettis aux normes établies par une législation à venir sur la formation professionnelle, et ils constitueront pour autant un groupe exclu des deux (2) catégories mentionnées à l'article 4. Cependant, en tenant compte du ratio compagnon-apprenti, la priorité d'embauchage est accordée à celui qui a complété le plus grand nombre d'heures.

6.07 La Commission Consultative Mixte devra étudier en priorité les objets énumérés aux paragraphes précédents. Ses délibérations se termineront au plus tard le 31 décembre 1969.

a) Si les parties en sont venues à une décision unanime, la Commission Consultative Mixte soumettra ses recommandations au ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre au plus tard le 15 janvier 1970. Dans un tel cas, le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre requerra le Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'édicter des règlements à la suite des recommandations de ladite Commission au plus tard le 1er mars 1970.

b) Au cas où les parties ne sont pas venues à une décision unanime, la Commission Consultative Mixte produira au ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, avant le 15 janvier 1970 un compte-rendu de ses délibérations. Dans un tel cas, le juge Allen B. Gold agira comme arbitre entre les parties, et recevra également copie du compte-rendu des délibérations de la Commission Consultative Mixte. L'arbitre devra soumettre ses recommandations au ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre au plus tard le 31 mars 1970.

Article 7.00—Planification monétaire

Les parties conviennent d'implanter les normes salariales et monétaires dont la mise en oeuvre se poursuivra par et au cours de conventions collectives et de décrets subséquents au 1er mai 1970.

A ces fins, les parties s'obligent à l'avance à négocier en temps utile et conclure des conventions collectives susceptibles d'extension juridique selon le Bill 290, pour prendre effet le ou après le 1er mai 1970 et pour demeurer en vigueur pendant trois années.

7.01 Politique salariale

Les parties conviennent :
A) d'accorder provincialement, dans le même délai, la parité salariale aux salariés d'une même classe ou métier qui, par suite de l'élaboration de normes quantitatives et qualitatives et selon les modalités de formation professionnelle établies par le Bill 49, sont classifiés permanents et détenteurs de cartes provinciales.

B) d'accorder régionalement, dans le même délai une échelle salariale pour une même classe ou métier qui repose sur des facteurs économiques objectifs et qui établit inter-régionalement une disparité exprimée par des coefficients économiques appliqués au taux salarial de la région la plus favorisée, pour déterminer le taux salarial effectif de toute autre région.

7.02 Planification monétaire

Les parties conviennent :

A) Vacances

d'uniformiser provincialement, dans le même délai la période et l'indemnité de vacances.

B) Heures de travail

a) d'ajuster régionalement dans le même délai, l'écart honoraire interzone, vu la disparition de telles zones au 1er mai 1970, mais sans produire pour autant d'augmentation salariale hebdomadaire.

b) de tendre inter-régionalement, dans le même délai, à l'uniformisation des heures pour une même classe ou métier, en tenant compte de certains secteurs particuliers, s'il y a lieu.

Article 8.00—Préavis de licenciement

Le salaire à l'emploi de l'employeur depuis au moins quinze (15) jours a droit à un préavis de vingt-quatre (24) heures en cas de licenciement, sauf dans les cas qui sont indépendants de la volonté de l'employeur ou qui sont motivés.

Article 9.00—Durée

a) La présente a une durée d'un an conformément à l'article 7 eu égard à la négociation d'une convention d'une durée de 3 ans.

Les parties reconnaissent que la présente sera remplacée par une nouvelle convention à partir du 1er mai 1970.

b) Conventions collectives-sources : Les conditions contenues dans les conventions-sources, c'est-à-dire les conventions collectives qui ont donné naissance à des décrets, à l'exception des régimes de sécurité syndicale et du précompte (y compris la formule Rand) des cotisations syndicales, continuent de s'appliquer entre ceux qui y étaient assujettis, ou qui le deviendront en vertu de l'article 13 du chapitre 45, sauf toute convention collective ayant donné naissance à un décret mais qui a été subseqüemment amendé et qui est actuellement contesté devant les tribunaux. Advenant le cas où l'une des conventions collectives-sources contiendrait une ou des dispositions visant le placement par les unions ou le syndicat, elles doivent devenir conformes aux dispositions de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (1968 S.Q. ch. 45) ainsi qu'au mémoire d'entente entre les parties eu égard à la sécurité d'emploi.

c) Le régime de bien-être qui existe entre le local 568 IBEW (FTQ) et les signataires sera maintenu.

Article 10.00—Taux minimaux de salaires

Les taux minimaux de salaires calculés selon les dispositions de la présente requête apparaissent à la Partie III.

Partie II

Section 1

Dispositions générales (Régions de Montréal et de Sorel)

A) Augmentation de salaires : 5.5% à l'entrée en vigueur et 4% au 1er décembre 1969, le pourcentage étant calculé sur le taux en vigueur au 1er janvier 1969.

B) Sécurité sociale :

1. Région de Montréal : Les différents régimes de sécurité sociale (assurance-vie, maladie, fonds de pension) qui étaient en

vigueur lors de l'expiration du dernier décret seront remis en vigueur.

2. Région de Sorel : Il y aura institution d'un régime de sécurité sociale pour les métiers généraux de même que pour les plombiers et les électriciens. Les contributions aux régimes de sécurité sociale se distribuent comme suit : cotisation ouvrière de \$0.05 l'heure et cotisation patronale de \$0.05 l'heure pour l'établissement d'un régime de pension et d'un régime d'assurance-vie collective ainsi qu'une contribution patronale de \$0.05 l'heure pour l'établissement d'un régime d'assurance-maladie.

Section 2

Dispositions générales (Régions de Québec, Granby, Rimouski, Trois-Rivières, Laurantides, Joliette, Abitibi et Hull)

A) Augmentations de salaires :

Les taux de salaires des décrets expirés, abrogés ou prolongés, seront augmentés de 5.5% à la signature des présentes, et de 4% au 1er décembre 1969. Cinquante pour cent (50%) du montant du rattrapage sera versé avant le calcul du 5.5% et la balance du rattrapage s'appliquera le 1er février 1970, formant un total maximum de 0.54 sauf les exceptions contenues dans le mémoire d'entente du 10 juillet 1969.

B) Apprentis :

Dans les décrets où les taux de salaires des apprentis sont indiqués en montants absolus, une augmentation de salaire de \$0.54 s'applique sur chacun des taux conformément à l'entente du 10 juillet 1969. Cependant dans les décrets où le taux de salaire des apprentis est fixé au pourcentage du taux du compagnon, les nouveaux taux de salaires des apprentis seront établis selon le même pourcentage, basés sur le taux de salaire du compagnon tel qu'augmenté par les présentes.

C) Cependant, le paragraphe B ne s'applique pas dans le cas du décret relatif aux mécaniciens en tuyauterie de la région de Trois-Rivières.

D) Sécurité sociale :

Il y aura institution de régimes de sécurité sociale pour les métiers généraux de même que pour les plombiers et les électriciens, là où tels régimes n'existent pas déjà, au plus tard le 1er janvier 1970. Les contributions aux régimes de sécurité sociale se distribuent comme suit : cotisation ouvrière de \$0.05 l'heure et cotisation patronale de \$0.05 l'heure pour l'établissement d'un régime de pension et d'un régime d'assurance-vie collective ainsi qu'une contribution patronale de \$0.05 l'heure pour l'établissement d'un régime d'assurance-maladie. Telles contributions sont obligatoires des l'entrée en vigueur du décret.

E) Vacances : Pour chaque région l'indemnité de vacances est augmentée de 1% à compter de la mise en vigueur du décret dans cette région. Exceptionnellement pour la région de Québec l'indemnité de vacances sera augmentée de 2% à compter de la mise en vigueur, pour les métiers généraux seulement.

Section 3

Dispositions particulières

Les dispositions particulières s'appliquent à certaines régions seulement. Elles modifient pour autant les autres dispositions du présent avis.

A) Région de Trois-Rivières :

La teneur du décret numéro 2164, relatif aux mécaniciens en tuyauterie dans la région de Trois-Rivières deviendra une

section du décret relatif à l'industrie de la construction de Trois-Rivières. Les taux y mentionnés sont majorés comme suit avant le calcul des augmentations prévues aux présentes :

Compagnon ou compagnon junior ou débutant :

Plombier, installateur d'appareils de chauffage et accessoires et ferblantier-couvreur\$0.33

Compagnon de tous les autres métiers mentionnés au décret (y compris les compagnons juniors ou débutants).....0.20

Apprentis :

Plombier, installateur d'appareils de chauffage et accessoires (mais ne devant pas dépasser les taux prévus par le ledit mémoire d'entente pour la région de Montréal)0.33

Apprentis de tous les autres métiers mentionnés au décret.....0.20

B) Région de Hull :

Pour la construction dite "industrielle", les taux de salaire obtenus par tous les corps de métier dans la région limitrophe d'Ottawa s'appliquent aux mêmes métiers dans et pour la zone I de la région de Hull.

C) Décret de Hull, zone 1—Couvreur

Le taux de départ de l'occupation "Couvreur" sera de \$3.50 avant les augmentations prévues aux présentes.

D) Comté de Huntingdon

Le comté de Huntingdon sera inclus dans le décret de Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Granby.

E) Arbitres

Un arbitre dans chacune des régions suivantes (Granby — Saint-Hyacinthe — Saint-Jean, Québec, Rimouski, Trois-Rivières) sera nommé en vue de l'application de la clause de non-discrimination.

F) La teneur du décret numéro 1575 du 14 juin 1967 et amendements, relatif aux lignes de transport d'énergie électrique dans la province de Québec, et du décret numéro 1057 du 14 avril 1967 et amendements, relatif aux lignes de distribution d'énergie électrique dans la province, deviendra une section de chacun des décrets de la construction.

G) Décret de Joliette—Proportion, apprenti—compagnon-tuyauteur :

La proportion un apprenti par compagnon-tuyauteur doit être dans le décret de Joliette.

H) Décrets du verre plat et de la serrurerie et menuiserie métallique :

Les conditions de travail pour les travaux de chantier qui existaient dans les décrets relatifs à l'industrie du verre plat et à la serrurerie et menuiserie métallique continuent de s'appliquer jusqu'au 1er mai 1970. Une fois remises en vigueur, elles seront mises à exécution par les comités paritaires qui les appliquaient antérieurement.

I) Clause à insérer dans le décret de Montréal : Chaudronniers :

Le taux horaire du salaire du chaudronnier est de \$4.80 l'heure et de \$4.98 à compter du 1er décembre 1969. Les conditions de travail des métiers généraux de la convention-source et du décret de Montréal, s'appliquent mutatis mutandis aux chaudronniers. Tout employé requis d'aller exécuter du travail en dehors de la région de Montréal devra jouir des conditions de travail qui sont applicables entre l'employeur et l'employé dans le champ d'ap-

plication territorial de ce décret, de telle sorte que le chaudronnier normalement couvert par le présent décret jouira en tout temps des mêmes bénéfices quelle que soit la région où il exécutera ces travaux. Il est de plus prévu que le paiement des bénéfices de sécurité sociale sera fait selon les dispositions particulières à ces régions.

J) Les périodes établies pour la prise des vacances au décret de Montréal seront modifiées pour se lire comme suit :

"Entre 0.01 heure le 25 décembre 1969 et 0.01 heure le 5 janvier 1970, le travail qui serait rémunéré au taux normal si le présent article n'existait pas, sera rémunéré au taux majoré de 50%."

K) Sécurité sociale :

Les règlements concernant les sous-comités de sécurité sociale dans toutes les régions seront modifiés conformément aux dispositions suivantes :

A) Une représentation paritaire, employeurs et employés;

b) Un quorum égal à la majorité absolue incluant la parité entre employeurs et employés;

c) Une procédure de votation éliminant tout droit de veto;

d) Chacune des sept parties représentatives prévues à l'article 5 de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction 1968 S.Q., chap. 45, devra pour être représentée prouver qu'elle représente au moins 5% des salariés ou des employeurs de sa catégorie dans la région donnée. Le calcul de ce pourcentage se fait au délai prévu à l'article 33 de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction 1968 S.Q., Chap. 45, soit entre le 1er novembre 1969 et le 10 décembre 1969;

e) Une clause prévoyant que le non-paiement des cotisations dû à une grève ou à l'abrogation des décrets ne disqualifie pas de ce fait les salariés des bénéfices des régimes de sécurité sociale.

L) Autres ententes :

Toute entente écrite actuelle ou future intervenue entre une ou des associations de salariés et un ou des employeurs pour donner certains effets au mémoire d'entente du 10 juillet 1969, est par les présentes déclarée nulle et sans effet. Cette clause n'a pas pour effet de modifier le mémoire d'entente du 10 juillet 1969.

10060—GAZETTE—128

RIMOUSKI

	Zone 1 1/12/69 1/2/70 RIMOUSKI			L'heure Zone 11 1/12/69 1/2/70			Zone 111 1/12/69 1/2/70		
	Zone 1 1/12/69 1/2/70 RIMOUSKI			L'heure Zone 11 1/12/69 1/2/70			Zone 111 1/12/69 1/2/70		
	Zone 1 1er déc. 1969	1er fév. 1970		Zone 11 1er déc. 1969	1er Fév. 1970		Zone 111 1er déc. 1969	1er fév. 1970	
Briqueteur, maçon et plâtrier	\$3.29	\$3.42	\$3.54	\$3.23	\$3.36	\$3.48	\$3.06	\$3.18	\$3.31
Calfat	2.84	2.95	3.09	2.79	2.90	3.04	2.62	2.72	2.87
Charpentier menuisier	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Compagnon junior, 1 an	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	3.90	3.01	3.15
Electricien-entrepreneur (services personnels)	4.40	4.57	4.64	4.35	4.52	4.59	4.13	4.29	4.37
Compagnon	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Ferblantier-mécanicien en ventilation et climatisation									
Compagnon	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Compagnon junior, 1 an	3.07	3.19	3.32	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Fer et bronze d'ornement									
Mécanicien ou forgeron	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Compagnon junior, 1 an	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	3.84	2.95	3.09
Foreur	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Aplanisseur de parquets (à la main ou à la machine)	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Calorifugeur (isolement de laine minérale, soufflage par pression)									
Chef d'équipe	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Assistant du chef d'équipe	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Aide	2.77	2.88	3.03	2.72	2.83	2.98	2.56	2.66	2.81
Jointoyeur, cimentier-applicateur	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Manoeuvre, journalier, faiseur de mortier, brasseur de célanite, couleur de blanc, porteur d'oiseau	2.77	2.88	3.03	2.72	2.83	2.98	2.56	2.66	2.81
Conducteur de machines fixes et portatives	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Calorifugeur (amiante)	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Peintre	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Compagnon junior, 1 an	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Polisseur granitiste à la machine	2.94	3.06	3.20	2.99	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
1er semestre	2.84	2.95	3.09	2.79	2.90	3.04	2.67	2.77	2.92
Poseur de lattis (bois et métal)	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Carreleur mosaïste, granitiste ou marbrier	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Compagnon 1re année	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	3.01	3.13	3.26
Conducteur de malaxeur ou compresseur									
7 pieds cubes ou plus	3.06	3.18	3.31	2.99	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
moins de 7 pieds cubes	2.77	2.88	3.03	2.72	2.83	2.98	2.56	2.66	2.81
Conducteur de monte-charge	2.94	3.06	3.20	2.99	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
Foreur (Marteau pneumatique)	2.94	3.06	3.20	2.99	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
Grutier, conducteur de monte charge et chèvre non actionnés par la vapeur	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Tailleur de pierre (sur chantier de construction)	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Répandeur d'asphalte	3.40	3.51	3.65	3.34	3.47	3.59	3.17	3.30	3.42
Râteleur d'asphalte	3.23	3.36	3.48	3.17	3.30	3.42	2.96	3.07	3.21
Aide râteleur d'asphalte	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Conducteur de rouleau compresseur (2 à 5 tonnes)	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Conducteur de rouleau compresseur (8 à 12 tonnes)	3.23	3.36	3.48	3.17	3.30	3.42	2.96	3.07	3.21
Monteur d'appareils de levage	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Forgeron	3.06	3.18	3.31	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04

Conducteur de pelle mécanique (qualifié)	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Aide conducteur de pelle mécanique (qualifié)	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Porteur d'eau	2.23	2.31	2.48	2.23	2.31	2.48	2.20	2.28	2.45
Soudeur (gaz ou électricité)	3.23	3.36	3.48	3.17	3.30	3.42	3.01	3.13	3.26
Conducteur de tracteur RD8 ou l'équivalent	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Apprenti, 1re année	2.84	2.95	3.09	2.79	2.90	3.04	2.62	2.72	2.87
Apprenti, 2e année	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Boutefeu	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Conducteur de tracteur RD6 ou 7 ou l'équivalent	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Conducteur (autres tracteurs)	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Conducteur de tracteur de ferme	2.90	3.01	3.15	2.84	2.95	3.09	2.67	2.77	2.92
Poseur de revêtement de sol	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Apprenti, 1re année	2.77	2.88	3.03	2.72	2.83	2.98	2.56	2.66	2.81
Couvreur	2.94	3.06	3.20	2.90	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
Chauffeur de fondoir (asphalte de couverture)	2.94	3.06	3.20	2.90	3.11	3.15	2.72	2.83	2.98
Polisseur granitiste à sec	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
1er semestre	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Gardien sur chantier (nuit et jour, dimanche et fêtes) maximum 72 heures par semaine	2.44	2.53	2.69	2.44	2.53	2.69	2.39	2.48	2.64
Chauffeur de camion employé directement par les entrepreneurs de l'industrie de la construction	2.77	2.88	3.03	2.77	2.88	3.03	2.56	2.66	2.81
Par semaine	130.55	135.50	141.80	127.95	132.00	138.30	119.35	124.30	130.80
Tuyauteur (mécanicien en tuyauterie) plombier entrepreneur, services personnels	4.41	4.58	4.65	4.30	4.47	4.54	4.01	4.17	4.26
Compagnon	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Compagnon junior, 1 an	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.94	3.09
Soudeur en tuyauterie	3.23	3.36	3.48	3.17	3.30	3.42	2.96	3.07	3.21
Apprenti briqueteur, maçon et plâtrier									
1ère année	2.39	2.49	2.65	2.34	2.43	2.59	2.16	2.25	2.42
2e année	2.74	2.84	2.99	2.67	2.77	2.92	2.51	2.61	2.76
3e année	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
4e année	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Autres apprentis									
1ère année	2.34	2.43	2.59	2.27	2.36	2.53	2.09	2.18	2.35
2e année	2.56	2.66	2.81	2.51	2.61	2.76	2.34	2.43	2.59
3e année	2.79	2.90	3.04	2.79	2.90	3.04	2.56	2.66	2.81
4e année	2.94	3.06	3.20	2.90	3.01	3.15	2.74	2.84	2.99

Clauses non normatives : Les clauses non normatives comprises dans l'entente et qui n'ont pas été incluses dans la présente publication seront incorporées aux décrets.

On peut obtenir une copie des décrets énumérés au début du

présent avis en adressant une demande à cet effet au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Hôtel du Gouvernement, Québec, en indiquant la région concernée.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires

les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, l'honorable ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre
Robert Sauvé
Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Québec, le 6 septembre 1969.
30714-o



Pursuant to the provisions of the Construction Industry Labour Relations Act, the Honourable Maurice Bellemare, Minister of Labour and Manpower, hereby gives notice that the representative associations mentioned in section 4 of the said Act have petitioned him to make binding for the employers and employees of the industry and trades concerned the employment conditions forming or having formed the object of the decrees mentioned hereinbelow, whether or not they tended, subject to the following derogations, amendments or supplementary provisions:

Decree number 492 of March 26, 1963, as amended (Construction Industry and Trades in the electoral districts of Abitibi-East, Abitibi-West, and Rouyn-Noranda);

Decree number 216 of February 3, 1967, as amended (Construction Industry in the regions of St. Hyacinthe, St. Jean and Granby);

Decree number 810 of August 14, 1957, as amended (Construction Industry in the electoral districts of Hull, Gatineau, Papineau, and Pontiac);

Decree number 1947 of October 27, 1966, as amended (Construction Industry in the Joliette region);

Decree number 2273 of November 17, 1965, as amended (Building Trades in Terrebonne, Labelle, Argenteuil, and Deux-Montagnes counties);

Decree number 613 of April 6, 1952, as amended (Construction Industry and Trades in the Montreal region);

Decree number 419 of April 18, 1957, as amended (Construction Industry and Trades in the Québec region);

Decree number 1203 of June 17, 1964, as amended (Construction Industry and Trades in the Rimouski district);

Decree number 2210 of November 18, 1964, as amended (Construction Industry in the Sorel region);

Decree number 2970 of October 31, 1967 (Construction Industry and Trades in the Trois-Rivières region).

Part I
General provisions governing all trades and regions

Section 1.00—Recognition

The representative employer associations listed in section 5 of the Construction Industry Labour Relations Act acknowledge that, for negotiation purposes, all employees are represented by the representative employee associations also listed in the same section. Likewise, the said representative employee associations acknowledge that, for identical purposes, all employers are represented by the said representative employer associations.

Section 2.00—Professional jurisdiction

Every employer who performs or has performed within the territorial jurisdiction any of the work stipulated in the industrial jurisdiction, is governed by this decree.

Section 3.00—Special provisions governing maintenance work

This decree does not cover permanent maintenance employees, as defined in sections 1 and 2 of the Construction Industry Labour Relations Act. For the purposes hereof, "maintenance work" does not include: work done in connection with new construction, reconstruction or renovation of part of a building or building complex; major repairs such as those done to outside walls, foundations or retaining walls.

Section 4.00—Union security—Rules governing employers

4.01

(A) General rules

(a) Within thirty (30) days of the decree's effective date, every employee in the service of an employer shall, as a condition of employment, become and remain a member in good standing in either of the representative employee associations.

Pursuant to section 33 of Bill 290, all dues-paying members in either of the representative employee associations at the time this agreement was signed shall maintain their membership for the term of this agreement in the association they belonged to on July 10, 1969. The strike does not cancel an employee's status as a "dues-paying member".

(b) However, if an employee is not already a member in good standing in either of the representative employee associations, he shall, within five (5) working days after hiring, become a member of either of the representative employee associations of his choice.

(c) If an employee does not maintain his membership or does not become a member in good standing in either of the representative employee associations, as stipulated in paragraphs (a) and (b) above, the employer shall have to dismiss such employee immediately upon receiving the complaint from a representative of either of the representative employee associations.

(d) The representative employee associations agree that no employee shall be refused membership or be suspended for any reason other than a violation of the constitution of either of the representative employee associations involved.

(e) If an employee who is in a given employer's service is refused membership in either of the representative employee associations for any reason other than a monetary obligation provided for in the constitution of the representative employee association concerned, the employer shall not be compelled to dismiss such employee.

(f) Nothing in this agreement may compel an employer to have in his service a given ratio of members belonging to any particular representative employee association.

(B) Special rules

These rules are an exception to the general rules and cover refrigeration contractors, master electricians and master pipe mechanics, as follows:

(a) In every region where, in pursuance of the agreement that had given rise to the expired decree, a union shop clause was in force, paragraphs "a" through "f" of the general rules shall fully apply.

(b) In every region where, in pursuance of the agreement that had given rise to the expired decree, no union shop clause was in force, the same rules apply to:

(i) refrigeration contractors when they will have five (5) employees or more in their service;

(ii) master electricians and master pipe mechanics when they will have ten (10) more journeymen in their service.

4.02 CHECK-OFF

Every employer must honour any written and binding authorization any employee gives him to withhold from his wages the amount of the union dues on behalf of the designated representative employee association. Every month, the employer shall forward the amounts so deducted at source to the re-

presentative employee association entitled thereto; a list of contributing employees shall accompany such monies.

Should the employer receive a cancellation notice within the period of time stipulated in section 33 of the Construction Industry Labour Relations Act, he shall forward a copy thereof to the representative employee association concerned.

4.03 union representative

Representatives from either of the representative employee associations shall be free to visit all construction sites during working hours in order to investigate or discuss any matter that may involve or bear upon the application of the decree. However, their visits shall never hinder the work from progressing.

Whenever they intend visiting a construction site, they shall first notify the superintendent, or the foremen or both. If they fail to get in touch with either of the above, they shall then notify any official representative of the employer concerned. Whenever safety regulations restrict admission to a construction site or project, the employer concerned shall make it easy for the union representatives to obtain the necessary pass or permission.

4.04 Rules governing employers

(A) Every employer must belong or pay dues to one or more of the five representative employer associations listed in section 5 of the Construction Industry Labour Relations Act (Statutes of 1968, c. 45), in accordance with his sphere (s) of activity, the whole to be determined by the said employee associations

(B) In compliance with the above paragraph, whenever

the representative employer association is made up of various regional associations, the employer shall belong or pay dues to the regional association where he has his head office or his main place of business.

(C) Whenever submitting reports to the Joint or Parity Committee, every employer shall mention the registration number that was assigned to him by his representative.

(D) Between the 15th and 30th of every month, the Joint or Parity Committee shall forward to the five (5) representative associations a list of employers who have not reported such registration number.

(E) Whenever action is taken for infringement(s) to the rules governing employers, the proof that one or more of the conditions set forth in paragraph (A) hereof have been adhered to rests with the employer.

Section 5.00—No-discrimination and back-to-work provisions

5.01 No-discrimination

No employer, nor anyone acting on behalf of an employer or an employer association, may discriminate against any employee or union representative on the grounds that the latter either took part or was active in the construction industry strike that ended on July 14, 1969 or by September 2, 1969, at the latest, in the case of Trois-Rivières.

The following are considered as discriminating measures: threat of dismissal; intimidation; imposing disciplinary measures; refusing to grant an employee his due promotion; preferential treatment in the way work is carried out or assigned.

No presumption may prevent an employer from laying off, dismissing or transferring an employee when warranted by a valid and serious reason; proof thereof rests with the employer.

Any representative employee association or any employee may submit to the arbitrator any grievance that may arise out of the application of the above provisions. The grievance shall be submitted in writing and shall be forwarded to the arbitrator within fifteen (15) days of the time the grievance occurred or of the date it was first noticed by the employee.

The arbitrator shall hear the parties concerned and hand down his decision within thirty (30) days that follow the filing of the complaint.

The arbitrator may order that an employer reintegrate an employee into his service within a specified time with all his rights and privileges. He may also order the employer to pay to the employee or union representative, as indemnity, the equivalent of the wages and other benefits that the employee has been unjustly deprived of. The arbitrator's fees are paid on a 50-50 basis.

5.02 Back-to-work

The parties agree that:

(a) all strikes actually taking place (other than the plumbers' strike in Trois-Rivières) will end at one (1) minute past midnight, July 14, 1969;

(b) employees in the service of an employer when the strikes were called, be gradually called back to work at their respective occupations, as soon as required;

(c) employees called back in to work retain their vested rights under the provisions of the existing collective agreements;

(d) any employee who claims to be victimized in back-to-work procedures may process his grievance through the arbitration procedure set forth above; such procedure applies *mutatis mutandis*.

Section 6.00 Job security

6.01 The parties pledge to pursue within the Joint Advisory Commission the work constituting the terms of reference described in section 47 of the Construction Industry Labour Relations Act.

6.02 One of the main purposes of the Joint Commission's work is ensuring the best possible job security to construction industry workers while first taking into account the workers who are usually regular workers of the said industry.

6.03 For this purpose, the Commission must study all formulas that may be submitted to it by either of the parties, by members of the Commission or by their advisers, or by the experts the Commission may secure. More particularly, the working document of the Department of Labour and Manpower dated May 23, 1969, will be studied by the Commission. The parties adopt the quantitative control system preconized by the said document within the framework of a Manpower planning policy. The parties acknowledge that the quantitative and qualitative control must be exercised with all due regard for the objective needs of the construction industry.

6.04 The parties agree to formulate a manpower classification for the construction industry in accordance with quantitative and qualitative criteria. The said parties immediately determine two (2) categories of workers: regular workers (professional workers) and reservist workers (non-professional workers). The criteria of the last mentioned classification are founded on two factors, namely:

(a) the number of hours worked in the worker's occupation;

(b) the worker's competency.

The first category, that is to say, regular workers (professional workers) is subdivided into three classes:

(a) The regular workers' class, comprising regular workers who are holders of a competency certificate recognized throughout the Province;

(b) The regular workers' class comprising regular workers who are holders of a regional competency certificate, and,

(c) The regular workers' class comprising regular workers whose occupation, according to the Act, does not actually require a competency certificate.

Provincial competency certificates may be obtained only after successfully passing a competency test under provincial supervision and in compliance with provincial standards.

6.05 The parties agree to establish a hiring control system for the construction industry in accordance with criteria and standards they will determine together. This system must include the following elements:

(a) The compulsory registration of all the workers of the industry, and the compulsory registration of all employers in the construction industry.

(b) Regular workers' category (professional workers): the workers of this category are free to apply or not apply to the Québec Manpower Centre described hereinbelow to obtain employment and are likewise free to avail themselves of any other means of securing employment, trade-union employment offices included. Employers are also free to hire the workers of this category who are available on the labour market. However, the parties acknowledge that priority of employment must be granted to regional workers of this category who are registered with the employment control organization.

The Joint Advisory Commission determines whether this category of workers is or is not subject to a compulsory system of employment control and also determines the extension and restriction of the priority of employment granted to the regional workers of this category.

(c) Reservist workers category (non-professional workers): it is compulsory for this category of workers to be hired through the Québec Manpower Centre. Therefore, the workers of this category must apply to the Québec Manpower Centre to secure employment. On the other hand, employers in need of manpower must apply to the Québec Manpower Centre to secure the services of workers of this category.

(d) Reservist workers' category (non-professional): workers of this category are holders of temporary working permits issued a regional certificate (non-professional): workers of this category are holders of temporary working permits issued to them by the Québec Manpower Centre in accordance with quantitative and qualitative criteria and for a definite period of time. The qualitative criteria are the same as those applying to the regular workers' category (professionals).

Workers of this category may be hired only after depletion of manpower resources in regular workers (professionals) holding a regional certificate for the region in which the work is to be carried out, or in regular workers (professionals) whose occupation does not actually require a competency certificate issued under the Act for the region in which the work is to be carried out, or for the entire Province, as the case may be.

The Joint Advisory Commission formulates the terms and conditions, the application and the rules of a compulsory control system which applies to this category.

(e) Exception in respect of employers:

(i) regular workers (professionals) are excluded from any employment control compulsory system;

(ii) in all cases, the employer must always be the only judge of the competency of his employees within a reasonable delay which is to be determined by the Joint Commission, subject to the provisions included in the regional collective agreements.

(f) Exception in respect of trade-unions:

The trade-unions' employment offices shall continue to operate, but they are subject to all provisions of any compulsory or non-compulsory system for the control of employment.

(g) The Québec Manpower Centre is answerable to the Department of Labour and Manpower exclusively. It is operated by one or several civil servants specialized in the construction industry field of employment.

The said recommendations of the arbitrator shall be considered as being the unanimous and final recommendations of the parties to the Joint Advisory Commission. The Minister of Labour and Manpower will request the Lieutenant-Governor in Council to enact regulations following the said recommendations on the 30th of April 1970 at the very latest.

The regulations respecting a manpower control compulsory system, if the Lieutenant-Governor in Council decides in favour of such control, as regards regular workers (professionals), will make this system become effective no sooner than six (6) months after the date on which the regulations were enacted.

6.08 The terms of reference of the arbitrator must be unanimously agreed upon by the parties. Failing unanimity, the terms of reference shall include the following:

(a) As regards section 4 the qualitative and quantitative criteria for determining the two

categories of workers, that is, regular workers and reservist workers, on the basis of factors already established.

(b) As to section 5, the formulation of criteria and standards of the employment control system.

(c) As to section (5b), the extension and restrictions of employment priority granted to regional workers.

(d) As to section (5b), the determining of the compulsory or non-compulsory character of the control system respecting the regular workers category (professionals) and, should the compulsory control system provided the Québec Manpower Centre be the general organization, and provided the employers, if they so prefer, may refer to trade-union employment offices, to obtain this category of manpower, the whole being subject to the system of exceptions respecting employers.

(e) As regards section (5c), and whenever necessary, regarding section (5b), the regulations governing the compulsory concerning referral to the Québec Manpower Centre of workers whenever there applies a manpower compulsory control system.

(f) Respecting section (5d), issuing conditions and the duration of temporary permits to work, as also the qualitative and quantitative criteria which form the basis of the conditions on which such permits are issued and the basis on which the latter's duration is determined;

(g) Respecting section (5e), the definition and extension of the term "regular employee".

(h) Respecting section (5e), the determining of a "reasonable delay".

(i) Respecting section (5f), the regulations governing correlation between the Québec Manpower Centre and the trade-union employment offices.

(j) The establishment, composition and duties of a multipartite Commission grouping representatives of the trade-unions, the employers and the provincial government to supervise the application of the regulations and the quantitative control within the construction industry.

6.09 Should the Joint Advisory Commission cease functioning or be relieved of its terms of reference, this agreement continues to bind the signatory parties just as if the said Joint Advisory Commission had continued to function or was not relieved of its terms of reference.

The Québec Manpower Centre exists regionally and locally, when necessary. It operates regionally but is connected with a provincial network of Québec Manpower Centres under provincial authority and with provincial branches. Its functions are the following:

(i) compulsory registration of employees and employers;

(ii) vocational guidance;

(iii) administration of competency tests;

(iv) in accordance with criteria determined beforehand, the issuing of provincial competency certificates to regular employees (professionals). The administration of the issuing of provincial competency certificates is carried out on a regional basis by the Vocational Training Centres, where there is necessarily parity representation without the presence of other persons being excluded;

(v) the issuing of work permits to reservist workers (non-professionals) in accordance with criteria determined beforehand. A monthly report of permits issued will be sent to the representative associations;

(vi) the placing of reservist workers (non-professionals) and, when necessary, the placing of regular workers (professionals);

(vii) intercommunication with the firms.

(h) The regulations enacted concerning the employment control system must be publicly known.

(i) Nothing in the regulations or in the application thereof shall cause a worker to be refused employment because of his trade-union membership.

6.06 Apprentices shall be subject to the standards established by legislation yet to be passed concerning professional training and constitute a group excluded from the two (2) categories mentioned in section 4. However, while taking into account the apprentice to journeyman ratio, the priority of employment is granted to the one who has completed the largest number of hours.

6.07 The Joint Advisory Commission must give priority to the study of the objects listed in the preceding subsections. Its deliberations shall be terminated on December 31, 1969, at the very latest.

(a) If the parties have reached a unanimous decision, the Joint Advisory Commission will submit its recommendations to the Minister of Labour and Manpower on the 15th of January 1970 at the very latest. In such case, the Minister of Labour and Manpower will request the Lieutenant Governor in Council to enact regulations following the recommendations of the said Joint Commission of the 1st of March 1970 at the very latest.

(b) If the parties have not reached a unanimous decision, the Joint Advisory Commission will file with the Minister of Labour and Manpower, before the 15th of January 1970 a full account of its deliberations. In such a case, Judge Allen B. Gold will serve as arbitrator between the parties and will also receive a copy of the account of the deliberations of the Joint Advisory Commission. The arbitrator shall submit his recommendations to the Minister of Labour and Manpower on the 31st of March 1970 at the very latest.

Section 7.00 Monetary provisions

The parties agree to elaborate monetary and salary standards whose implementation will be ensured by and throughout the term of the collective agreements and decrees that may come into existence after May 1, 1970.

Therefore, the parties agree beforehand to negotiate in due course and to enter into collective agreements that will be eligible for legal extension in compliance with the provisions of Bill 290. Such agreements shall become effective on or after May 1, 1970 and shall remain in force for a three-year period.

7.01 Wage policy

The parties agree to:

(A) grant on a provincewide basis, within the same time limit, parity of wages to employees of a same classification or trade who, in compliance with qualitative standards and the vocational training policies set forth in Bill 49, are classified as "regular employees" and hold provincial competency cards;

(B) grant on a regional basis, within the same time limit, a wage scale for the same classification or trade. Such scale shall be based on objective economic factors and shall set forth interregional differentials which are expressed in terms of economic coefficients that are applied to the wage rate in effect in the highest-paid region in order to arrive at the wage rate for any other region.

7.02 Monetary provisions

The parties agree to:

(A) Vacation
Standardize on a provincewide basis, within the same time limit, the vacation period and vacation pay;

(B) Working hours
(c) to regionally adjust, within the same delay, the inter-zone hourly variation, because of the disappearance of such zones on May 1st, 1970, but without bringing about an increase in weekly wages.
(b) within the same delay, to tend interregionally toward uniformity of working hours for workers of the same class or trade, while taking into account certain sectors in particular, whenever necessary.

Section 8.00—Notice of lay-off

Every employee who has been in an employer's service for at least fifteen (15) days is entitled to a 24-hour notice in case of layoff. This does not apply to cases that are beyond the employer's control or to layoffs for a good and valid reason.
Once he has received the said notice, the employee is paid only for the work performed after receipt thereof.

Section 9.00—Term

(a) Pursant to section 7.00 hereof, this agreement is valid for a one-year period; another agreement may then be negotiated for a three-year period. The parties agree that this agreement will be replaced by a new agreement to become effective on May 1, 1970.
(b) Original collective agreements: The conditions set forth in the original collective agreements, i.e., those that have given rise to decrees (except the union security and check-off clauses but including the Rand formula) continue to bind the parties governed thereby or those who will become subject thereto under section 13 of Bill 290 (Statutes of 1968, c. 45). This does not apply to any collective agreement that has given rise to a decree and has subsequently been amended and is now being challenged in court. Should an original collective agreement contain provisions for union hiring halls, it must be altered to meet the requirements of the Construction Industry Labour Relations Act (Statutes of 1968, c. 45).

(c) The welfare plan that exists between local 568 of the IBEW (QFL) and the signatories shall be maintained.
Section 10.00—Minimum wage rates:
Minimum wage rates, computed according to the provisions of this petition, are given in Part III hereof.

Part II
Division 1
General provisions (Montreal and Sorel regions)

(A) Increase in wages : 5.5% upon the decree's effective date, and 4% from December 1, 1969, the percentage being computed on the wage rate in force on January 1, 1969.

(B) Social security :
1. Montreal region: The various social security plans (life insurance, health insurance, pension fund) that were in force when the last decree expired shall be put back into effect.

2. Sorel region : A social security plan shall be set up for the general trades as well as for pipe mechanics and electricians. Contribution to the plan shall be shared as follows : employer and employee shall each contribute \$0.05 an hour toward the pension plan and group life-insurance plan; the employer shall contribute \$0.05 an hour toward the health insurance plan.

Division 2
General provisions (Québec, Granby, Rimouski, Trois-Rivières, Laurentian, Joliette, Abitibi, and Hull regions)

(A) Increase in wage rates : Wage rates stipulated in decrees which have expired, been repealed or been extended shall be increased by 5.5% upon the decree's effective date and by an additional 4% on December 1, 1969. Fifty per cent (50%) of the make-up amount will be paid before calculation of the 5.5% and the balance of the make-up amount shall be paid on February 1, 1970, thus making a total of \$0.54, save for the exceptions listed in the memorandum of agreement dated July 10, 1969.
(B) Apprentices : Whenever apprentices' wage rates are stipulated in decrees in absolute figures, a \$0.54-an-hour increase applies to each rate, in pursuance of the July 10, 1969 agreement. However, when apprentices' wage rates are apprentices shall be determined according to the same percentage based on the journeyman's wage rate, as increased in pursuance hereof.
(C) However, item B above does not apply to the decree respecting Pipe Mechanics in the Trois-Rivières region.

(D) Social security : Social security plans to cover general trades, as well as pipe mechanics and electricians, shall be set up wherever they are non-existent. This shall be done by January 1, 1970 at the latest.
Contributions to the social security plans shall be shared as follows : employer and employee shall each contribute \$0.05 an hour toward the pension plan and group life-insurance plan; the employer shall also contribute \$0.05 an hour toward the health insurance plan. Such contributions are compulsory from the decree's effective date.
Existing plans shall be continued or put back into force on the decree's effective date.

(E) Vacation pay: For each region, vacation pay shall be increased by 1% from the decree's effective date in each region. However, in the Québec City region, vacation pay shall be increased by 2% from the decree's effective date, for the general trades only.

(E) Vacation pay: For each region, vacation pay shall be increased by 1% from the decree's effective date in each region. However, in the Québec City region, vacation pay shall be increased by 2% from the decree's effective date, for the general trades only.

(E) Vacation pay: For each region, vacation pay shall be increased by 1% from the decree's effective date in each region. However, in the Québec City region, vacation pay shall be increased by 2% from the decree's effective date, for the general trades only.

Division 3
Special provisions

These special provisions only apply to certain regions. Thus, they amend the other provisions of this notice.

(A) Trois-Rivières region : The tenor of Decree number 2164 (Pipe Mechanics in the Trois-Rivières region) will become part of the Decree respecting the Construction Industry and Trades in the Trois-Rivières region. The hourly wage rates set forth therein are increased as follows before calculation of the increases provided for herein :

Journeyman or junior journeyman :
Plumber, heating equipment and accessories installer, tinsmith-roofer..... \$0.33
Journeyman in all other trades mentioned in the decree (including junior journey-men) 0.20
Apprentice :
Plumber, heating equipment and accessories installer. (Rates not to exceed those provided for in the said memorandum of agreement for the Montreal region) 0.33
Apprentice in all other trades mentioned in the decree 0.20

(B) Hull region : In so far as "industrial" construction is concerned, the wage rates paid to all trades in the region adjacent to Ottawa apply to the same trades in and for zone 1 of the Hull region.

(B) Hull region : In so far as "industrial" construction is concerned, the wage rates paid to all trades in the region adjacent to Ottawa apply to the same trades in and for zone 1 of the Hull region.

(C) Decree covering Hull, zone 1—Roofers
The starting rate for roofers shall be \$3.50 an hour, this being prior to the increases herein provided for.

(D) Huntingdon county
Huntingdon county will be included in the decree covering Saint Hyacinthe, Saint Jean and Granby.

(E) Arbitrators
As a follow-up to the no-discrimination clause, an arbitrator will be appointed in each of the following regions : Granby Saint Hyacinthe, Saint Jean; Québec; Rimouski; Trois-Rivières.

(F) The tenor of Decree numbers 1575 of June 14, 1967, as amended (Electric Power Transmission Lines in Québec), and 1075 and 1057 of April 14, 1967, as amended (Electric Power Distribution Lines in Québec), will become part of each construction industry decree.

(G) Decree covering Joliette — Apprentice — journeyman pipe-mechanic ratio :
The ratio of one apprentice for each journeyman pipe-mechanic shall be added to the decree covering Joliette.

(H) Decrees respecting the Flat Glass Industry and the Non-Structural Metal Industry :
Employment conditions for work on construction sites which were in effect in the decrees respecting the Flat Glass Industry and the Non-Structural Metal Industry continue to apply until May 1, 1970. One they come back into force, they shall be implemented by the parity committees that used to be responsible therefor.

(I) Clause to be inserted into the decree covering Montreal :
Boilermakers :
Wage rates for boilermakers shall be \$4.80 an hour; \$4.98 an hour will become effective on December 1, 1969. Employment conditions for general trades, as set forth in the original agreement and in the decree covering Montréal, apply mutatis mutandis to boilermakers. Any boilermaker who must perform work outside the Montreal region shall be granted the working conditions in

(I) Clause to be inserted into the decree covering Montreal :
Boilermakers :
Wage rates for boilermakers shall be \$4.80 an hour; \$4.98 an hour will become effective on December 1, 1969. Employment conditions for general trades, as set forth in the original agreement and in the decree covering Montréal, apply mutatis mutandis to boilermakers. Any boilermaker who must perform work outside the Montreal region shall be granted the working conditions in

(I) Clause to be inserted into the decree covering Montreal :
Boilermakers :
Wage rates for boilermakers shall be \$4.80 an hour; \$4.98 an hour will become effective on December 1, 1969. Employment conditions for general trades, as set forth in the original agreement and in the decree covering Montréal, apply mutatis mutandis to boilermakers. Any boilermaker who must perform work outside the Montreal region shall be granted the working conditions in

effect between employers and employees in the territorial jurisdiction of that decree. Thus, any boilermaker who is usually covered by this decree shall always be entitled to the same benefits regardless of where he works. It is further agreed that the payment of social security benefits shall be made according to the special provision in force in each region.

(J) In the decree covering Montreal, the vacation period will be amended by :

"Between one (1) minute past midnight December 25, 1969, and one (1) minute past midnight January 5, 1970. Work that would be paid at straight time if this item did not exist will be paid at time and a half".

(K) Social security subcommittee :

By-laws governing social security subcommittees in all regions shall be amended according to the following provisions :

(a) Equal number of employer and employee representatives.
(b) A quorum equal to absolute majority, including the parity between employers and employees.
(c) A mode of voting that will eliminate any power of veto.

(d) Each of the seven (7) representative parties provided for in section 5 of the Construction Industry Labour Relations Act (Statutes of 1968, c. 45) shall, in order to be represented, prove that it represents at least 5% of employees or employers of its kind in any given region. Calculation of such percentage shall be made within the time limit set forth in the aforementioned Act, i.e., between November 1st and December 10th, 1969.

(e) A clause making the following provisions : whenever dues are not paid because of a strike or because the decree has been abrogated, this does not automatically cancel the benefits employees are to receive under the social security plans.

(L) Other agreements :
Any present or future agreement in writing between one or more employee associations and one or more employers in view of affecting in any way the memorandum of agreement dated July 10, 1969, is hereby declared nul and void. This does not amend the memorandum of agreement dated July 10, 1969.

Wage rates :	RIMOUSKI			Hourly rates			Zone 111		
	Zone 1	1/12/69	1/2/70	Zone 11	1/12/69	1/2/70	Zone 111	1/12/69	1/2/70
Trades :	RIMOUSKI			Hourly rates			Zone 111		
Wage rates :	Zone 1	1/12/69	1/2/70	Zone 11	1/12/69	1/2/70	Zone 111	1/12/69	1/2/70
Trades :	RIMOUSKI			Hourly rates			Zone 111		
Wage rates :	Zone 1	1/12/69	1/2/70	Zone 11	1/12/69	1/2/70	Zone 111	1/12/69	1/2/70
Trades :	RIMOUSKI			Hourly rates			Zone 111		
— Trades:	Zone 1	Dec. 1 1969	Feb. 1, 1970	Zone 11	Dec. 1, 1969	Feb. 1, 1970	Zone 111	Dec. 1, 1969	Feb. 1, 1970
Bricklayer, mason, plasterer	\$3.29	\$3.42	\$3.54	\$3.23	\$3.36	\$3.48	\$3.06	\$3.18	\$3.31
Caulker	2.84	2.95	3.09	2.79	2.90	3.04	2.62	2.72	2.87
Carpenter-joiner	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Junior journeyman, 1 year	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	3.90	3.01	3.15
Electrician-contractor (personal services)	4.40	4.57	4.64	4.35	4.52	4.59	4.13	4.29	4.37
Journeyman	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Tinsmith-Ventilation and air conditioning mechanic									
Journeyman	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Junior journeyman, 1 year	3.07	3.19	3.32	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Ornamental iron and bronze worker									
Mechanic or blacksmith	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Junior journeyman, 1 year	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	3.84	2.95	3.09
Drifter	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Floor sander (hand or machine)	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Insulator (Mineral wool, blower method)									
Chief operator	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Assistant to chief operator	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Helper	2.77	2.88	3.03	2.72	2.83	2.98	2.56	2.66	2.81

Joint-pointer, cement finisher	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Labourer, mortar maker, celanite mixer, plaster pourer and hod carrier	2.77	2.88	3.03	2.72	2.83	2.98	2.56	2.66	2.81
Engineman (stationary and portable engines)	3.01	3.13	3.26	2.91	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Insulator (asbestos)	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Painter	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Junior journeyman, 1 year	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Terrazzo-polishing machine operator	2.94	3.06	3.29	2.99	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
1st six months	2.84	2.95	3.09	2.79	2.90	3.04	2.67	2.77	2.92
Lather (wood metal)	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Ceramic tile, marble or terrazzo layer	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Journeyman, 1st year	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	3.01	3.13	3.26
Mixer or compressor operator									
7 cubic feet or more	3.06	3.18	3.31	2.99	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
less than 7 cubic feet	2.77	2.88	3.03	2.72	2.83	2.98	2.56	2.66	2.81
Freight elevator operator	2.94	3.06	3.29	2.99	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
Air hammer operator	2.94	3.06	3.29	2.99	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
Operator : elevator, crane and derrick (not steam-driven) ..	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Stone cutter (on construction site)	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Asphalt spreader	3.40	3.54	3.65	3.34	3.47	3.59	3.17	3.30	3.42
Asphalt raker	3.23	3.36	3.48	3.17	3.30	3.42	2.96	3.07	3.21
Asphalt raker's helper	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Asphalt roller operator (2 to 5 tons)	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Asphalt roller operator (8 to 12 tons)	3.23	3.36	3.48	3.17	3.30	3.42	2.96	3.07	3.21
Rigger	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Blacksmith	3.06	3.18	3.31	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Shovel operator (qualified)	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Shovel operator's helper (qualified)	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.95	3.09
Water boy	2.23	2.31	2.48	2.23	2.31	2.48	2.20	2.28	2.45
Welder (gas or electric arc)	3.23	3.36	3.48	3.17	3.30	3.42	3.01	3.13	3.26
Tractor operator (RD8 or equivalent)	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Apprentice, 1st year	2.84	2.95	3.09	2.79	2.90	3.04	2.62	2.72	2.87
Apprentice, 2nd year	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Blaster	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Tractor operator (RD6, 7 or equivalent)	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Operator (other type tractors)	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Farm tractor operator	2.90	3.01	3.15	2.84	2.95	3.09	2.67	2.77	2.92
Floor covering layer	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
Apprentice, 1st year	2.77	2.88	3.03	2.72	2.83	2.98	2.56	2.66	2.81
Roofer	2.94	3.06	3.20	2.90	3.01	3.15	2.72	2.83	2.98
Kettleman (roofing asphalt)	2.94	3.06	3.20	2.90	3.11	3.15	2.72	2.83	2.98
Terrazzo polisher (dry process)	3.12	3.24	3.37	3.06	3.18	3.31	2.90	3.01	3.15
1st six months	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
Site watchman (day and night, Sundays and holidays), 72-hr. week maximum	2.44	2.53	2.69	2.44	2.53	2.69	2.39	2.48	2.64
Truck driver, directly employed by construction industry contractors	2.77	2.88	3.03	2.77	2.88	3.03	2.56	2.66	2.81
Per week	130.55	135.50	141.80	127.05	132.00	138.30	119.35	121.30	130.80
Pipe mechanic, plumber contractor, personal services	4.41	4.58	4.65	4.30	4.47	4.54	4.01	4.17	4.26
Journeyman	3.29	3.42	3.54	3.23	3.36	3.48	3.06	3.18	3.31
Junior journeyman, 1 year	3.06	3.18	3.31	3.01	3.13	3.26	2.84	2.94	3.09
Pipe welder	3.23	3.36	3.48	3.17	3.30	3.42	2.96	3.07	3.21
Apprentice bricklayer, mason and plasterer									
1st year	2.39	2.49	2.65	2.34	2.43	2.59	2.16	2.25	2.42
2nd year	2.74	2.84	2.99	2.67	2.77	2.92	2.51	2.61	2.76
3rd year	3.01	3.13	3.26	2.94	3.06	3.20	2.79	2.90	3.04
4th year	3.17	3.30	3.42	3.12	3.24	3.37	2.94	3.06	3.20
Other apprentices :									
1st year	2.34	2.43	2.59	2.27	2.36	2.53	2.09	2.18	2.35
2nd year	2.56	2.66	2.81	2.51	2.61	2.76	2.34	2.43	2.59
3rd year	2.79	2.90	3.04	2.79	2.90	3.04	2.56	2.66	2.81
4th year	2.94	3.06	3.20	2.90	3.01	3.15	2.74	2.84	2.99

Non-standardizing provisions :
The non-standardizing provisions contained in the agreement but no in this publication shall be incorporated into the decrees

A copy of the decrees listed at the beginning of this notice

may be obtained by applying to the Department of Labour and Manpower, Parliament Buildings, Quebec City, Quebec; the desired region should be clearly indicated in your request.

Publication of this notice does

not make binding the provisions therein. Such provisions, with or without amendments, can be made binding only by an order in council that cannot come into force before the date of its publication in the Quebec Official Gazette.

During the thirty days following publication of this notice in the Quebec Official Gazette, the Honourable Minister of Labour and Manpower will consider objections which interested parties may wish to make.

Robert Sauvé
Deputy Minister of Labour and Manpower
Department of Labour and Manpower.

Quebec, September 6, 1969.
30714-0



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC